

La protestation fait tache d'huile

La révolte gronde sur les campus

par Alain Raymond, de l'AFP

NEW YORK — Malgré l'ampleur qu'elle a prise hier le gros de la vague de protestation étudiante contre l'intervention des troupes américaines en territoire cambodgien et contre la mort de quatre étudiants — dont deux filles — tués à Kent (Ohio) par des gardes nationaux, n'a pas encore éclaté.

Son organisation, à l'échelle du pays, est encore en cours et la dispersion il y a quelques jours du principal comité pacifiste y est pour quelque chose. La protestation toutefois fait tache d'huile, lentement mais sûrement. Elle s'accroîtra dès jeudi car des groupes pacifistes ont lancé des appels à de nouvelles manifestations, à des veilles. Ven-

dredi sera célébré un jour de prières et, samedi, ce sera une marche sur la Maison Blanche.

D'ores et déjà toutefois le mouvement de grève des cours décrété a priori à Princeton s'étend. Il a gagné de proche en proche toute la côte-est des États-Unis et si, dans le middle-west plus conservateur, il n'a encore que peu de partisans, il en trouve par contre sur la côte-ouest à Stanford notamment. Toutefois on n'a pas encore assisté à des manifestations importantes dans les universités de Los Angeles et de San Francisco, à Berkeley notamment, où pourtant le mouvement pacifiste recrue-

tail ses troupes ces dernières semaines encore.

"S'il existe encore un campus dans ce pays qui n'a pas pris part à la lutte contre les crimes du gouvernement Nixon, nous lui demandons de se joindre à nous immédiatement", a déclaré hier Mlle Carol Lipman, secrétaire générale du comité de mobilisation étudiant pour mettre un terme à la guerre du

Vietnam.

Cette injonction sera vraisemblablement entendue. L'affaire de Kent — même si les quatre victimes n'étaient pas connues pour être des militants actifs du mouvement pacifiste — va servir de catalyseur, tout autant, semble-t-il, que certaines des toutes récentes déclara-

Voir page 2: La révolte

Des manifestations contre l'extension de la guerre du Vietnam au Cambodge et contre la brutalité de la répression policière la veille à Kent, où quatre étudiants ont été abattus, se sont déroulées sur les campus de tous les États (autres informations en page 9). La scène ci-dessus se passe sur le campus de l'université du Wisconsin. (Téléphoto AP)



la météo

Ensoleillé avec quelques nuages. Plus frais. 40 et 50.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

De la série

VOL. XLI - NO 105

Montréal, mercredi 6 mai 1970

10 CENTS

Construction: les mini-conventions sont illégales

par Jean-Luc Duguay

Le ministre du travail, M. Jean Cournoyer, considère comme illégales les ententes particulières que tentent de faire signer aux entrepreneurs en construction de Montréal le Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ) et le Syndicat de la construction de Montréal (CSN).

Au cours d'une conférence de presse, hier, à Québec, M. Cournoyer a déclaré que son ministère va entreprendre les mesures nécessaires afin de faire en sorte que la loi des relations de travail dans l'industrie de la construction soit respectée.

Ces mesures, a-t-il précisé, peuvent être de trois ordres: action en déclaration de nullité des ententes particulières, injonctions, poursuites pénales et sanctions (fortes amendes).

Pendant ce temps, à Montréal, la très grande majorité des chantiers de construction étaient paralysés pour une deuxième journée consécutive par la grève surprise de quelque 25.000 travailleurs d'allégeance FTQ et CSN.

Quelques incidents isolés ont été signalés: au moins cinq camions de plombers ont été endommagés, hier matin, parce qu'ils tentaient de franchir les lignes de piquetage ou de se diriger vers les chantiers.

Un représentant syndical CSN a déclaré que la signature des ententes temporaires allait bon train et qu'au moins 300 entrepreneurs — petits et moyens — avaient signé en fin d'après-midi la "mini-convention collective" qui leur est soumise par les syndicats.

Du côté patronal, cependant, un porte-parole a dit qu'il serait "surpris" si plus de 30 entrepreneurs avaient signé l'entente. Celle-ci invite les employeurs à reconnaître individuellement les syndicats, le délégué de chantier choisi par les syndicats et non par les entrepreneurs, l'obligation d'embaucher aux bureaux de placement syndicaux exclusivement, de reconnaître les droits acquis et d'ajouter au salaire des travailleurs 25 cents l'heure, plus 1 p.c. de vacances et 5 cents l'heure au titre de la sécurité sociale.

Les syndicats ont décidé de procéder de cette façon pendant la période où les décrets qui régissent les conditions de travail n'existent plus. Ceux-ci ont théoriquement expiré le 30 avril mais la suppression définitive n'aura juridiquement lieu que samedi alors que l'avis d'abrogation sera publié dans la Gazette officielle du Québec.

Hier, M. Cournoyer a dit qu'il ne pouvait être question de décertifier les syndicats puisqu'il s'agit précisément de décrets mais, a-t-il noté, les ententes particulières ne peuvent être acceptées ou entérinées par le ministre parce qu'elles sont nulles dès le départ.

En vertu de la loi (bill 290), a fait

Voir page 6: La construction



Le nouveau premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa (à droite) a rencontré de nouveau son prédécesseur, M. Jean-Jacques Bertrand, hier matin, et il a été convenu que la transmission des pouvoirs se fera le mardi 12 mai. (Téléphoto PC)

Selon Hanoi

Nouveaux raids sur la RDV

HANOI (AFP) — L'aviation américaine a continué à bombarder hier "plusieurs zones à forte densité de population" dans la province de Quang Binh au Nord-Vietnam, annonce l'agence de presse nord-vietnamienne. Cette agence diffuse d'autre part un communiqué du haut commandement nord-vietnamien indiquant que treize avions américains ont été abattus entre le 1er et le 4 mai au dessus du Nord-Vietnam. Il s'agit, précise-t-elle d'"avions-pirates" venus bombarder

les régions habitées de Quang Binh et de Nghe An. Plusieurs autres appareils, ajoute l'agence, ont été endommagés. Le total des avions américains ainsi abattus au Nord-Vietnamien se trouve porté à 3.351.

Le communiqué accuse d'autre part les Américains d'utiliser contre la population civile des bombes à billes, des bombes explosives, des bombes à retardement et des missiles. Parmi les nombreux tués et blessés, précise-t-il, on compte vingt enfants.

L'uranium

Les sociétés d'exploration seront également touchées

OTTAWA (PC) — Les sociétés étrangères s'occupant d'exploration d'uranium, au Canada, ne pourront plus se départir de leurs entreprises à moins qu'elles ne le fassent en faveur de firmes canadiennes. Elles seront ainsi soumises à des restrictions semblables à celles que le gouvernement canadien entend imposer aux compagnies engagées dans l'exploitation des ressources d'uranium.

Cette obligation sera maintenue jusqu'à ce que la participation étrangère totale dans l'industrie canadienne de l'u-

ranium soit réduite à 33 pour cent.

Une fois ce point atteint, les ventes entre non-résidents seront permises à condition qu'elles ne dépassent pas dans l'ensemble les 33 pour cent de propriété étrangère prévue et qu'aucun investisseur étranger ou groupe d'investisseurs étrangers ne détienne plus de 10 pour cent des droits de propriété.

Ces précisions sur la future politique canadienne de l'uranium ont été apportées, hier, aux Communautés par le ministre de l'énergie, des mines et des res-

Voir page 6: L'uranium

La transmission des pouvoirs se fera le 12 mai

Le chef libéral rogne les dépenses d'Osaka

par Gilles Lesage

QUEBEC — Tout en continuant de préparer son conseil des ministres — dont il annoncera la composition mardi prochain — le premier ministre élu, M. Robert Bourassa, a entrepris de mettre la hache dans certaines dépenses "jugées inutiles ou trop élevées".

C'est ainsi que les Grands Ballets Canadiens, qui devaient participer à la journée du Québec le 25 juin, ne se rendront pas à Osaka: le trésor gouvernemental fera du coup une économie de \$103.000. "C'est, a expliqué le chef du parti libéral, une dépense "somptuaire" que le Québec ne peut pas se permettre dans les circonstances actuelles."

M. Bourassa a fait part de cette décision à la presse, à l'issue d'un caucus qui a duré moins d'une heure et qui réunissait, à Québec, députés et candidats défaits de son parti à l'élection du 29 avril.

Le nouveau premier ministre a de nouveau rencontré son prédécesseur, M. Bertrand, hier matin, et il a été convenu que la transmission des pouvoirs se fera, de la façon la plus simple qui soit, le mardi douze mai prochain.

Quant à la session, elle débutera le

premier ou le deuxième mardi du mois de juin, soit le 2 ou le 9, et ne comportera, tel que M. Bourassa l'a déjà annoncé, que quelques sujets: budget 1970-71, projet de loi de l'assurance-maladie, et quelques projets mineurs, tels l'octroi à la ville de Montréal de permis de vente d'alcool à Terre des hommes.

M. Bourassa n'a pas pu fournir de chiffres précis, sauf celui qui est mentionné au début, quant aux dépenses inutiles ou non autorisées qui ont été "gelées". Il a rappelé que des instructions générales en ce sens ont été données aux hauts fonctionnaires et qu'il leur appartient de prendre les décisions en attendant l'arrivée de la nouvelle équipe gouvernementale.

Il a toutefois donné un exemple de secteur où on peut prévoir des coupes draconiennes: en mars 1968, le nombre des secrétaires particuliers était de 64; il était de 117 en décembre dernier, et il est présentement de 143.

Le nombre de ces secrétaires ayant plus que doublé en un an, c'est là une progression considérable a noté M. Bourassa, et il va falloir diminuer ce nombre "nettement exagéré". Il reste à voir de quelle façon la loi permet de le faire.

Au sujet de l'hôtel Queen's, M. Bourassa a dit que M. Bertrand l'avait assuré hier que le projet de transaction avait été annulé par le gouvernement.

La semaine dernière, le chef libéral avait posé au premier ministre sortant certaines questions au sujet de ce projet d'achat, qu'il trouvait

Voir page 6: Le chef libéral

Après la dégringolade

Relever les manches et travailler, dit Mario Beaulieu

QUEBEC (par G. L.) — Les députés et candidats de l'Union nationale au scrutin du 29 avril se sont réunis hier au Club Renaissance de Québec pour faire l'autopsie d'une défaite qui, pour certains, constitue la fin de leur carrière politique, pour d'autres, n'est qu'une bataille perdue, et pour un certain nombre, enfin, suscite de nombreux points d'interrogation quant à leur propre avenir.

Pour échanger quelques mots avec les uns et les autres, les reporters ont dû faire le pied de grue à l'extérieur, l'accès au club étant interdit.

Bourassa commence à patiner — Lévesque

QUEBEC (par G.L.) — "M. Bourassa semble déjà avoir commencé à patiner."

C'est de cette façon que le président du P.Q., M. René Lévesque, a réagi au propos du premier ministre élu, M. Robert Bourassa, voulant qu'il serait irréaliste pour lui de s'engager à ce que la carte et le système électoral soient en bonne voie de réforme en profondeur dans un délai d'un an.

"S'il ne se gâche pas, c'est un recul", a dit M. Lévesque aux journalistes qu'il a rencontrés en fin d'après-midi, à Québec. "Il n'a pas le droit de commencer à patiner là-dessus, sinon, c'est tout le Québec qui va payer."

Il est important, a indiqué M. Lévesque, qui a repris pour l'essentiel ses propos de la veille à Montréal, d'établir au plus tôt la nécessité d'un régime qui ne permette pas les "fraudes systématiques" dont le Parti québécois aurait été la victime au scrutin du 29 avril.

"Nous, on croit que si, d'ici un an, la réforme fondamentale du régime électoral n'a pas été sérieusement entreprise en vue de la prochaine étape, ils se chercheront des gens pour leur servir de polices d'assurances."

A mon avis, seule une commission indépendante pourrait être à l'abri de tout soupçon pour entreprendre ce travail.

M. Lévesque a de nouveau invité les électeurs qui n'ont pas utilisé leur droit de vote, en dépit de leurs démarches, à faire tenir leur certificat de vote, accompagné d'une déclaration sous serment, à la permanence du parti. "Si, dit-il, les journaux ne transmettent pas nos invitations, on fera placer des annonces avec le peu d'argent qui nous reste. On n'abandonnera pas ce dossier. On ne laissera pas le chien dormir."

Voir page 6: René Lévesque

Passant en trombe, le premier ministre défait et chef de l'U.N., M. Bertrand s'est contenté de dire que l'on discuterait de "toutes sortes de choses". Il semble toutefois qu'il rencontrera la presse d'ici quelques jours.

Quant au ministre des finances, M. Mario Beaulieu, défait dans sa circonscription de Dorion, il ne croit pas que la dégringolade du 29 avril entraîne la mort de l'Union nationale. "On ne détruit pas un parti comme l'U.N.", dit-il. Il rappelle qu'il y a vingt ans, les libéraux n'étaient que huit à l'Assemblée législative, ce qui ne les a pas empêchés de reprendre le pouvoir plus tard. "Il faut se relever les manches et travailler", a commenté M. Beaulieu, indiquant ainsi qu'il n'a pas l'intention de mettre un terme à sa carrière politique.

Mais il ressort d'autres confidences que plusieurs candidats se proposent d'abandonner la politique, ou du moins se posent des questions.

Certains songent-ils à rejoindre le Parti québécois? Il semble bien que ce soit le cas, mais chose certaine, personne n'a l'intention de se presser pour ce faire.

D'autres sont catégoriques, tels MM. Roland Théoret et Pierre Roy, ex-députés de Papineau et de Joliette: pour eux, il n'est pas question d'adhérer au Parti québécois.

Mi-figue, mi-raisin, le ministre des transports, défait dans l'Islet, M. Fernand Lizotte, qui est un routier des luttes électorales, a dit qu'il songeait à aller sur la scène fédérale dans deux ans. Pour quel parti? Pour l'un des deux partis traditionnels.

Quant on a évoqué la possibilité d'une nouvelle campagne au leadership devant lui, le ministre sortant de l'éducation, M. Cardinal, défait l'an dernier par M. Bertrand, a dit dans un large sourire: "Ça fait trois campagnes politiques que je fais en dix-huit mois, c'est assez pour le moment". M. Cardinal a été élu député de Bagot au début de décembre 1968.

Voir page 6: Mario Beaulieu

au gré du temps

Modes modestes

Seuls les individus sans imagination seront attirés par une grave nouvelle qui nous vient de Londres: la mini-jupe a vécu.

Sa créatrice, la couturière Mary Quant s'est nettement prononcée en faveur du vêtement féminin descendant plus bas que le mi-mollet.

Ceux qui ont l'avantage de posséder un grand pouvoir de représentation mentale ne souffriront pas, au contraire, de cet ukase des créateurs londoniens. On sait depuis longtemps que lorsqu'on voit la cheville, le reste se devine; l'important d'ailleurs n'étant pas le contenant, mais le contenu.

La femme de demain saura d'ailleurs être aussi attrayante vêtue longuement que largement découverte, persuadée que la fausse modestie est le plus décent des mensonges et que, jupe courte ou robe longue, elle pourra exorciser ou non les démons du midi.

Louis-Martin TARD

L'Ontario dévoile un vaste projet d'aménagement de la zone de Toronto

TORONTO (PC) — Le gouvernement de l'Ontario a dévoilé, hier, un vaste projet d'aménagement pour décongestionner la région métropolitaine de Toronto. Le projet, qui sera réalisé sur une superficie de 8.600 milles carrés, prévoit qu'une bonne part de ce terrain sera réservée pour l'agriculture et la récréation.

Les conséquences de ce vaste projet seront ressenties au cours des 30 prochaines années dans la région délimitée par Brantford, à l'ouest, Cobourg, à l'est, et jusqu'à Midland, près de la baie Georgienne, au nord.

La construction sera interdite dans certains secteurs et des facilités de

transports seront créées entre les villes de petites et de moyennes grandeurs qui y seront aménagées, de façon à attirer les gens vivant actuellement dans la région métropolitaine de Toronto.

De vastes terrains, dont certains seront situés tout près de Toronto, seront réservés pour l'agriculture et les services de loisirs; de nouvelles routes et des voies ferrées seront construites et on encouragera les industries à s'établir là où ce sera le plus profitable pour les 8.000.000 de citoyens qui vivront dans ces secteurs en l'an 2000.

Le projet d'aménagement a été conçu à la suite d'une étude entreprise en 1966. Son orientation est basée sur les

sept principales recommandations des responsables de l'étude, recommandations que le gouvernement a déjà qualifiées de lignes de conduite très bien définies.

Le trésorier adjoint de la province, M. Ian Macdonald, a souligné que même si la réalisation du programme demandera un plus grand leadership provincial, il ne nécessitera probablement que très peu de nouveaux contrôles législatifs.

Même si le gouvernement accepte le principe de base, c'est-à-dire l'aménagement du territoire dans les limites précitées, les pourparlers se poursuivront jusqu'au 30 septembre afin d'étudier les détails du réaménagement dans

les trois zones à l'intérieur du territoire.

Les principaux objectifs du projet visent à répartir la croissance économique dans les régions qui ont besoin de développements, et à décentraliser la population.

Les plans varient dans chacune des trois zones.

Une première zone part de Bowmanville jusqu'à Hamilton, et elle mesure environ 20 milles de large aux endroits les plus larges.

La deuxième part de Acton à l'ouest, jusqu'à Stouffville, à l'est, et Bradford, au nord. La troisième s'étend sur le res-

Voir page 6: L'Ontario

suites
de la première
page

LA RÉVOLTE

rations du vice-président Spiro Agnew, accusant de fait, entre les lignes, les étudiants d'être responsables de ces quatre morts. D'autant plus aussi qu'une fois le mouvement de stupeur passé, le choc nerveux subi par le pays, légèrement effacé, il apparaît bien que ce sont les gardes nationaux, et eux seuls, qui

sont les responsables de ces quatre décès de jeunes gens d'une vingtaine d'années. Les chefs de la garde nationale de l'Ohio ont en effet dû reconnaître mardi qu'il n'y avait pas eu de tireur isolé ayant pris, du haut d'un toit, ces réservistes pour cible. Des témoins étudiants, ou non, ont été formels, il n'y a pas eu de coups de feu avant ceux tirés par ces jeunes soldats sans expérience réelle et apeurés.

Ils étaient d'ailleurs d'autant plus dangereux qu'au mépris des règlements élémentaires de la garde nationale, leurs armes étaient approvisionnées en munitions.

D'autres témoins ont affirmé, depuis lundi, que les coups de feu de Kent étaient tous partis en même temps comme si les gardes nationaux avaient obéi à un ordre.

Quelles que soient les circonstances dans lesquelles ils ont été tirés, le résultat est là. M. Krause, le père de l'une des victimes, Allison Krause, n'a

pas mâché ses mots mardi dans une interview télévisée. Il a dit: "Le président Nixon n'a pas le droit, en tant que président des États-Unis d'avoir créé cette situation".

Quels que soient les résultats de l'enquête ils n'empêcheront rien aux conséquences tragiques des 32 à 36 coups de feu tirés. Et l'affaire n'en est qu'à son début. En effet outre l'enquête décriée par le ministère de la justice, avec l'aide du FBI, celle-ci déclenchée au sein de la garde nationale elle-même, il en est une autre qu'ont ouverte les responsables de l'université de l'Ohio, auprès des participants à la manifestation. Tout ceci fera couler beaucoup d'encre aux États-Unis et fera beaucoup réfléchir sur les campus, si une vague de colère plus grande n'en résulte pas, d'ici là.

Ce qui est en cause désormais ce n'est pas seulement l'intervention des troupes américaines au Cambodge, aussi limitée dans le temps et sur le terrain que le président Nixon a affirmé qu'elle serait. C'est aussi la manière dont son réprimé, en année électorale, les manifestations étudiantes.

Pour les tenants de "la loi et de l'ordre", soit la "majorité silencieuse" sur laquelle s'appuie en fait le président Nixon pour poursuivre sa politique, il commence à apparaître que s'il faut mettre un terme, dans la mesure du possible, aux violences des étudiants révolutionnaires, ces étudiants sont néanmoins des citoyens américains, fils et filles des électeurs du moment, mais qui deviendront électeurs à leur tour, sous peu s'ils ne le sont déjà.

Tout cela fait réfléchir. On commence à se rendre compte, à nouveau de la coupure, du fossé qui ne cesse de se creuser entre les adultes et les jeunes. Très nombreux ont été mardi les responsables d'écoles secondaires ou supérieures qui se sont joints, d'une manière ou d'une autre, aux 37 présidents et recteurs d'université qui, lundi, avaient officiellement condamné la politique d'intervention au Cambodge du président, et la poursuite de la guerre du Vietnam et, enfin, les quatre morts de Kent. Mardi, des représentants de la communauté israélite des États-Unis, se sont aussi joints à eux, deux des victimes, au moins, y appartenant.

Tous ont unanimement souligné qu'il faut éviter cette césure profonde qui se manifeste et éclate au grand jour.

M. John Lindsay, maire de New York, inquiet devant les manifestations étudiantes qui se déroulaient mardi matin en ville comme dans les collèges, lycées, universités et facultés de la grande métropole et de ses environs immédiats, a tenté, de raisonner, sur le plan politique, les manifestants. "La violence en opposition à la violence, a-t-il dit, est non seulement mauvaise, mais elle va à l'encontre de la cause de la paix". Et il a lancé un appel au calme, ajoutant: "Peu importe à quel point nous avons été choqués par cette tragédie, peu importe combien nous sommes outrés par la violence ici et à l'étranger, l'heure est venue pour nous tous de nous demander où nous en sommes et surtout ce que notre politique nationale nous cause comme tort".

Pour le moment les manifestations étudiantes s'en sont prises surtout aux locaux des services de la préparation militaire installés dans les universités. On y a détruit les archives, brûlé des uniformes, brisé vitres et portes. Ils ont en fait été la cible de la plupart des manifestations. Mais les étudiants en colère ne se sont pas bornés à ces destructions. Ils ont aussi occupé des locaux administratifs, bloqué des carrefours sur des routes importantes traversant les campus, manifesté à New York devant le siège des Nations unies et de la délégation des États-Unis qui lui fait face.

Il faut d'ailleurs noter un élément qui prouve qu'à la Maison-Blanche on ne prend pas à la légère les manifestations actuelles.

Mme Richard Nixon qui devait aller visiter mercredi, la région de Fredericksburg (Virginie) où se trouvent divers monuments historiques, a renoncé à son voyage en raison des menaces de manifestations étudiantes qui avaient été proférées dès que la nouvelle de sa venue avait été connue. Deux autres petits faits sont signalés aussi par la presse américaine parmi les nouvelles ayant trait à la grève des cours qui est observée. Les étudiants du Finch College, une école supérieure réservée aux filles de la bonne société, fréquentée il y a quelques années par Mlle Patricia Nixon, ont décidé de suspendre les cours jusqu'à la fin de l'année scolaire pour protester contre l'intervention américaine au Cambodge. Au Smith College du Massachusetts où Julie Nixon, épouse du petit-fils du président Eisenhower se rend encore, les étudiants se sont aussi prononcés en faveur de la grève.

A part quelques incidents, sans réelle gravité, la journée de mardi a été relativement calme sur les campus, à part les échanges de pierres et de grenades lacrymogènes et si, à Buffalo (New York) la police et la garde nationale ont tiré une fois, c'était avec des balles à blanc, les responsables y avaient veillé, pour éviter un nouveau Kent.

Le Canada donne un bateau à Hirohito

TOKYO (AFP) — Le gouvernement canadien va offrir à l'empereur Hirohito un bateau d'observation océanographique pour ses recherches biologiques en mer, a annoncé l'ambassadeur du Canada au Japon, M. Herbert O. Moran. Ce cadeau est destiné à commémorer l'exposition mondiale d'Osaka à laquelle participe le Japon.

Construit en fibre de verre et en polyuréthane, le bateau jauge une tonne, est long de 5,65 mètres et large de 2,39 mètres. Il est équipé d'un moteur de 120 chevaux.

Ce bateau océanographique a été spécialement aménagé en tenant compte du grand intérêt de l'empereur Hirohito pour les recherches biologiques marines. Actuellement mouillé à Rome pour le règlement des formalités douanières, le bateau doit être livré en juin prochain à l'empereur.

radio / télévision

"Piton automatique" ou esprit d'initiative

par Gilles Constantineau

La Société Radio-Canada n'a pas mandat d'institution destinée à favoriser la consultation des documents, et de toute façon n'a pas l'argent voulu pour satisfaire à toutes les demandes de textes, de disques, de films et de rubans magnétoscopiques.

Tels sont les arguments principaux par lesquels le "délégué aux relations publiques" de Radio-Canada, M. Paul Dumont-Frenette, répondait le 30 avril, par le truchement des "Lettres au Devoir", à une "étudiante à temps partiel" de l'Université du Québec à Montréal.

Cette étudiante avait par le même moyen, quelques jours plus tôt, reproché à Radio-Canada et à divers de ses représentants d'avoir refusé à trois étudiantes de l'UQAM la possibilité: A. de visionner les rubans magnétoscopiques de cinq ou six épisodes de "Quelle famille"; B. d'emporter, comme solution de rechange, les dits rubans "au département d'audio-visuel de l'UQAM"; C. d'avoir, comme dernier choix, un exemplaire des textes de chacune des émissions.

La réponse de M. Dumont-Frenette, qui depuis 15 ans prétend exercer dans le conservatisme le plus pépère un métier dont les qualités premières sont le dynamisme et le goût du risque, alliés à une grande ouverture d'esprit, affiche un rigorisme simpliste qui, en laissant de côté les neuf dixièmes de la question, ne rend pas justice aux artisans de sa maison.

Il convient donc d'établir certains faits, sinon de les rétablir. Ainsi, ces refus dont notre étudiante a eu à se plaindre — et dont M. Dumont-Frenette laisse entendre qu'ils procèdent d'une politique définie — n'en procèdent justement pas et n'ont rien à voir au prétendu manque de "souplesse" et "d'ouverture" dont parle la jeune fille.

Au contraire. Depuis qu'il existe des magnétoscopes de haute qualité (depuis plus de 20 ans peut-être), il s'enregistre, il s'écoute, il se traite, il se filtre et il se repique des centaines de milliers de pieds de ruban magnétique, chaque semaine, à Radio-Canada. Les gens de la pro-

duction n'ont jamais, à ma connaissance, refusé un repiquage de quelques centaines de pieds d'interview ou d'émission radiophonique à qui-conque offrait quelque justification. Loin de là: depuis toujours, la plupart des réalisateurs considèrent ce service rendu au même titre qu'un service public, et à juste titre. Des milliers de Québécois de tous les milieux peuvent en rendre témoignage.

Service trop coûteux? Pas de mandat?

Pour ce qui est du coût (impeccable dans le domaine du ruban magnétique), c'est un mauvais argument à invoquer quand on parle au nom d'une entreprise de service et qu'on le fait sur le plan des relations publiques. Et pour ce qui est de l'absence de mandat, c'est là un argument assez spécieux: on peut tout au moins noter que l'idée de service de consultation est aussi implicite dans le mandat officiel de Radio-Canada que l'était celle de la publication des interviews du "Sel de la semaine" aux Éditions de l'Homme.

De même, à l'époque où le seul témoin d'une émission de TV était une transcription optique sur pellicule cinématographique, il était — il est toujours — relativement facile d'obtenir une projection limitée dans une des nombreuses salles de Radio-Canada. Il suffisait — il suffit — d'un projecteur et d'un projectionniste. Là encore, nombreux sont les enseignants, les étudiants, les chercheurs, les journalistes qui peuvent témoigner.

Ce sont des choses qu'il aurait fallu dire. Mais revoyons un peu, d'autre part, les demandes de notre étudiante. Elle parle d'abord d'un visionnement de ruban magnétique. Elle ignore et continuera d'ignorer, si personne ne le lui dit, que les salles dévolues à cette fin, à Radio-Canada, sont en nombre restreint, par la force des choses: elles sont rattachées à un nombre limité d'appareils magnétoscopiques. Elle ignore aussi qu'au prix de 125 à 150.000 dollars, chaque magnétoscope vaut plus d'une dizaine de projecteurs ciné, qu'il exige la présence constante d'un

technicien de haut calibre et que son utilisation est programmée des semaines d'avance, à la demi-heure près.

"Laissez-nous les rubans, nous les projeterons au centre audio-visuel de l'UQ", reprend la jeune fille. Il y a là de la naïveté mêlée d'une ignorance navrante. Depuis que les magnétoscopes portatifs japonais et les magnétoscopes à cassette ont envahi le marché de la consommation ménagère, enseignants et étudiants sont possédés par l'illusion qu'ils maîtrisent tous les moyens de communication par la vertu des "pitons automatiques". Notre étudiante, dont le milieu ne jure plus que par les mots "audio-visuel", n'a cependant pas la moindre notion de physique ou de technique électronique. Elle ne conçoit pas que les magnétoscopes bon marché de l'UQ sont aux appareils de qualité ce que les premiers magnétoscopes à fil métallique avaient été aux bons magnétoscopes à ruban.

Elle ne saura jamais, à moins qu'on ne le lui dise, qu'en dehors de l'industrie de la radiodiffusion proprement dite, il n'est au Québec qu'une installation magnétoscopique, celle de Radio-Québec, qui puisse utiliser les rubans couleur de Radio-Canada. Même à l'Université de Montréal, où le département d'audio-visuel a d'ailleurs essayé le reproche de tomber dans le "professionnalisme" (?), les magnétoscopes "professionnels" ne peuvent prendre que le blanc et le noir.

A la fin donc, après "un mois de démarches" infructueuses, les trois étudiantes et leur professeur déclaraient qu'elles se contenteraient des textes de l'émission.

Cela devient lassant à la longue. Imbues d'audio-visuel et animées d'un vif esprit de recherche, pourquoi ces quatre personnes n'ont-elles pas tout simplement placé le micro d'une de leurs cassettes japonaises chéries devant le haut-parleur d'un récepteur TV, à l'heure de "Quelle famille", durant ces quatre semaines d'attente? Faut-il déplorer qu'il n'y ait pas de "piton automatique" pour l'esprit d'initiative?

ottawa

Le comité sur la pauvreté

La Nouvelle-Ecosse n'a pas les ressources nécessaires pour assurer une assistance sociale adéquate à tous ceux qui en ont besoin. C'est ce que le ministre responsable de la santé publique en Nouvelle-Ecosse a déclaré hier devant les membres du comité sénatorial sur la pauvreté. Il ajouta qu'à cause de cela sa province devait se montrer extrêmement sélective dans le choix des personnes susceptibles de recevoir de l'aide gouvernementale. M. F.R. MacKinnon s'est dit également conscient que bien des personnes de sa province bénéficieraient d'avantages accrus si elles habitaient une autre province. Selon lui, 90% des assistés sociaux de la Nouvelle-Ecosse sont sans travail. Le sénateur Croll a ramené ce pourcentage à 65% mais il a admis que ce taux était, malgré tout, de 15% supérieur à celui de la moyenne nationale.

Le comité des ressources

Le ministre des ressources M. J.J. Greene a déclaré hier au comité des ressources qui étudie présentement la loi sur les eaux du Canada que le gouvernement n'avait pas l'intention de tergiverser au sujet de l'élimination des phosphates dans les détergents prévue pour le 1er janvier 1972. Il a ajouté que le résultat final n'impliquerait pas l'élimination totale des phosphates mais ramènerait la quantité permise à un taux négligeable. Le ministre a réaffirmé la position de son gouvernement de façon "catégorique et sans équivoque" alors que le directeur de la division des eaux intérieures de son ministère venait d'affirmer que la limitation à 20% du poids total, prévue pour le 1er août 1970 aurait pour effet d'éliminer les deux tiers des détergents présentement sur le marché canadien. M. Greene ajouta qu'après avoir tenté de procéder par voie de politique incitative, il était parvenu à la conclusion que seule une action "ferme et énergique" pouvait donner des résultats. Les compagnies, dit-il, affirment qu'elles ne pourront pas survivre à notre politique. Mais le ministre demeure convaincu qu'elles trouveront les substituts nécessaires avant de disparaître. Il cita alors l'exemple des manufacturiers suédois qui ont réussi à réduire à 6% le contenu en phosphate de leurs détergents. Après la réunion, le ministre a admis que le gouvernement pourrait fixer un plancher de 4% mais qu'il était préférable de parler pour l'instant de 0% afin que les compagnies ne cherchent pas à maintenir un niveau plus élevé.

Le Comité des pêches et forêts

Alors qu'ils participaient aux travaux du comité des pêches et forêts, qui étudie présentement un projet de loi visant à donner au ministère des pêches des pouvoirs accrus pour lutter contre la pollution des eaux dans les zones de pêche, deux députés conservateurs terre-neuviens ont affirmé, hier, qu'il y avait conflit de juridiction entre le ministère des pêches et celui de l'énergie, des mines et des ressources M. James McGrath (Saint-Jean-Est) a, pour sa part, soulevé l'exemple d'une compagnie pétrolière française qui aurait obtenu récemment la permission de prospecter le plateau continental le long de la côte du Labrador même si la zone de pêche dans laquelle elle opérerait risquait ainsi d'être perturbée. "C'est, dit-il, un parfait exemple d'une situation selon laquelle la main droite ignore ce que fait la gauche". Le ministre Jack Davis a reconnu que son ministère ne pouvait pas intervenir présentement pour empêcher la prospection des zones de pêche, mais il a souligné que la nouvelle loi allait lui permettre de faire enquête sur les méthodes de forage utilisées et d'arrêter les travaux si la loi n'est pas respectée. De son côté, M. John Lundrigan (Gander-Twillingate) a déclaré que le ministère des pêches "se faisait voler" et qu'il devait cesser d'être un simple appendice des autres ministères, notamment celui de l'énergie, des mines et des ressources.

Le comité des affaires extérieures

L'importance des capitaux américains investis au Canada nous a souvent servi avantageusement dans nos négociations avec les USA, a déclaré, hier, M. A. E. Ritchie, secrétaire adjoint aux affaires extérieures du Canada.

S'adressant au comité parlementaire sur les affaires extérieures, qui poursuit une étude détaillée des relations canado-américaines, M. Ritchie, jusqu'à tout récemment ambassadeur canadien à Washington, a également affirmé qu'il ne partageait pas l'opinion de ceux qui pensent que la politique extérieure du Canada est téléguidée de Washington.

Répondant à une question de M. Ian Wahn L-Toronto St. Paul, président du comité parlementaire, à savoir, dans quelle proportion l'importance des investissements américains au Canada peut peser sur les décisions de politique

étrangère de notre pays, M. Ritchie n'a pas hésité à affirmer que cette situation a servi notre cause, selon sa propre expérience, bien plus souvent qu'autrement.

Le ministre des transports, M. Don Jamieson, a refusé hier la suggestion du député néo-démocrate de Comox-Alberni, M. Tom Barnett, qui proposait au gouvernement d'étendre à toute la côte canadienne la limite de 100 milles que le Canada vient d'établir dans le Grand Nord pour lutter contre la pollution des eaux.

D'autre part, le député conservateur de Cap-Breton, M. Donald MacInnis a furieusement pris à partie le ministre des transports M. Don Jamieson l'accusant de taire à la Chambre des situations qu'il connaissait très bien. Auparavant, l'ancien chef conservateur, M. John Diefenbaker avait demandé au ministre s'il était au courant que la Société Air-Canada avait congédié 3.000 employés et donné la priorité à la jeunesse et non aux services rendus et à l'expérience. Après lui, le député conservateur de Dartmouth, M. Michael Forrestael avait demandé si la réorganisation d'Air Canada impliquait le déménagement à Montréal du bureau régional des Maritimes. M. Jamieson avait répondu qu'il ne connaissait pas tous les détails de la réorganisation.



Ne soyez pas timide!

76% des gens sont timides. Voilà pourquoi tant de gens sont bloqués dans leurs moyens d'expression. Pourquoi ne pas vous décider à vaincre votre timidité ce mois-ci? Notre cours de Culture Humaine vous aide à surmonter la peur de l'opinion des autres, la gêne et le trac. Il vous donne la confiance et l'enthousiasme dont vous avez tant besoin. Quelle meilleure preuve de valeur que celle de compter plus de 13.000 diplômés? Ce sont de véritables cours modernes, conçus spécialement pour ceux qui n'ont pas honte de développer tous leurs talents en vue de bien profiter des années 70. Vous pouvez leur faire confiance! Venez assister à une démonstration gratuite, au Palais du Commerce, 1600 rue Berri, suite 219 (Prenez l'ascenseur) jeudi, le 7 mai à 8 heures P.M.

Venez en métro, descendez à la station Berri-Demontigny et prenez la sortie Ontario

Pour devenir plus dynamique en pensées, en paroles et en actions
L'INSTITUT DE PERSONNALITÉ
Jean-Buy Fabeau
1600, rue Berri, Suite 213,
Montréal 132, Qué.
L'Auteur du volume: "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès!"

La révision constitutionnelle serait reportée à septembre

OTTAWA (PC) — L'appel lancé la semaine dernière par le premier ministre ontarien, demandant une révision constitutionnelle fédérale — provinciale hâtive, a été temporairement rejetée.

Selon les sources généralement bien informées, la prochaine conférence constitutionnelle, d'abord prévue pour juin, à Ottawa, serait retardée jusqu'en septembre.

A ce moment, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau et ses homologues provinciaux doivent décider s'ils accéléreront l'adoption d'une nouvelle constitution devant remplacer l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 ou écarter toute révision jusqu'à la stabilisation de la situation économique.

M. Trudeau a indiqué son intention de s'en tenir à cet égard aux souhaits des provinces.

L'ajournement de la conférence constitutionnelle a d'abord pour but de donner au nouveau premier ministre québécois, M. Robert Bourassa, le loisir de réviser les positions de l'ancien gouvernement de l'Union nationale.

Sous la direction des premiers ministres Daniel Johnson et Jean-Jacques Bertrand, le Québec demandait un élargissement des pouvoirs de taxation

qu'Ottawa et les autres provinces refusaient de lui consentir.

M. Bourassa n'aurait pas l'intention d'accorder une priorité particulière à la révision constitutionnelle. Il s'intéresse davantage à la situation économique du Québec et a promis, pendant sa campagne électorale, la création de 100.000 emplois en 1971.

Dans un discours prononcé à Ottawa, jeudi, M. Robarts a affirmé que le fédéralisme, pour demeurer viable, devait faire l'objet de réformes radicales.

Le fédéralisme doit devenir assez souple et décentralisé pour laisser chaque région "faire son affaire", a précisé le premier ministre ontarien.

La révision constitutionnelle est longue et le temps passe, a noté M. Robarts. "Nous ne pouvons plus prendre de risques sur les événements qui peuvent menacer notre pays".

Ottawa désire assurer rapidement le processus de révision, a précisé le premier ministre, mais seulement avec le consentement des provinces.

M. Trudeau, qui doit écrire à M. Bourassa à ce sujet, doit avoir une longue entrevue avec le premier ministre québécois au début de l'été.

Il est probable que MM. Robarts et Bourassa auront une rencontre vers la même époque.

OUI, VISITEZ NOTRE ÉCOLE DE LANGUES!

Pourquoi nous? Parce que nous avons 7 ans d'expérience. Donc... progrès plus rapides et moins onéreux, grâce au professeur "présent à toutes les leçons".

Travaux pratiques complémentaires: nos laboratoires de langues portatifs à domicile.

PAR MOIS \$29 GROUPES DE CONVERSATION

866-9731



866-9731

ANGLAIS - ESPAGNOL - JAPONAIS - ITALIEN - ALLEMAND

Les Jeux de 1976: la décision sera prise mardi

Le maire de Montréal, Me Jean Drapeau, s'est envolé hier à destination d'Amsterdam où le Comité international olympique doit faire connaître mardi prochain le choix de la ville qui sera l'hôte des Jeux d'été de 1976. Me Drapeau est accompagné dans son voyage par M. Roger Beauchemin, le président de la Chambre de commerce de la métropole, qui tient ainsi à témoigner de façon tangible l'appui des hommes d'affaires et de la communauté montréalaise à la tentative de leurs édiles municipaux d'obtenir la tenue à Montréal de

Suite à la page 6

Transport postal

La guerilla continue

M. Eric Kierans a déclaré, hier, aux Communes, que le ministère des postes a déjà 210 camionneurs en remplacement des employés de G. Lapalme et qu'il en engagera 40 autres bientôt.

Pendant que M. Kierans se réjouissait du retour à la normale dans la distribution du courrier à Montréal, de nouvelles flambées de violence étaient signalées.

Neuf camions postaux ont été endommagés, quatre hommes mis sous détention et deux sacs de courrier volés.

La brigade mobile (anti-émeute) a été dépêchée au bureau de poste central, rue Peel, où quelque 200 ex-employés de Lapalme faisaient du piquetage. La

manifestation a été des plus pacifiques.

Quant aux camions endommagés dans différents secteurs de la ville, ils l'ont été selon la méthode habituelle: lorsque les chauffeurs attendaient le feu vert ou qu'ils quittaient leur véhicule, des groupes d'hommes brisaient les vitres et lacéraient les pneus. Les quatre individus ont été arrêtés en rapport avec ces incidents.

Des sacs postaux ont été volés dans une boîte à relais à l'angle des rues Bellechasse et Delorimier.

On sait d'autre part que l'embargo sur les colis à destination ou en provenance de Montréal a été levé lundi par le ministère des postes.

Commission des prix et revenus

Des mesures coercitives seraient envisagées contre les syndicats

par Gilles Léveillé

La Commission des prix et revenus étudie présentement les mesures à prendre pour empêcher le monde syndical d'obtenir des hausses salariales disproportionnées. C'est ce que le vice-président de l'organisme, M. Paul Gérin-Lajoie, a révélé hier dans une allocution qu'il prononçait devant les membres de la Chambre de Commerce du district de Montréal réunis pour le déjeuner-hebdomadaire à l'hôtel Mont-Royal.

Les mesures envisagées pourraient être annoncées d'ici quelques semaines et il n'est pas impossible qu'elles aient un caractère coercitif. Le travail de la commission sous ce rapport n'en est encore qu'au stade préliminaire mais déjà il est question de mesures administratives ou législatives en vertu desquelles les hausses de salaires acceptables seraient reliées à la productivité et à l'indice du coût de la vie. Il semble, dans l'esprit de la commission, que le chiffre de 4% soit un taux raisonnable d'augmentation des salaires, étant donné que la moyenne annuelle des gains de productivité enregistrés dans le passé se situe à près de 2½% et que, d'autre part, un degré d'inflation de 1½% soit considéré comme inévitable.

L'étude de ces mesures est devenue nécessaire par suite du refus des syndicats de participer à l'élaboration du programme de stabilisation des prix que la commission a instauré pour lutter contre l'inflation. "Cette attitude, a dit M. Gérin-Lajoie, contribue à neutraliser les efforts du reste de la société dans la lutte contre l'inflation, étant donné que les hausses salariales constituent la principale partie des hausses de coûts qui peuvent justifier les augmentations de prix".

Néanmoins, la commission continue d'espérer que les dirigeants syndicaux finiront par accepter de coopérer à l'élaboration des programmes anti-inflationnistes.

Passant au domaine public, M. Gérin-Lajoie a ensuite invité le futur gouvernement québécois à faire preuve de beaucoup de prudence dans sa politique d'investissements. Il faut relancer l'économie québécoise pour prévenir l'accroissement des disparités régionales, et cela même dans le contexte d'un contrôle de l'inflation pour l'ensemble du pays. Mais justement à cause de contexte, il faut faire en sorte, dit le conférencier, que la politique de relance soit "extrêmement sélective". Sans quoi, à cause de la grande interdépendance des économies de l'Ontario et du Québec, des projets d'investissements entrepris dans notre province "risqueraient d'augmenter de façon significative les carnets de commande déjà surchargés des entreprises ontariennes" et d'y accentuer les pressions inflationnistes, sans pour autant régler nos difficultés. Il serait irrationnel d'encourager indistinctement tous les projets d'investissements publics et privés au Québec sans d'abord s'assurer qu'ils utiliseront surtout les

ressources et la main-d'œuvre inemployée de notre province".

Dans une première partie de sa causerie, M. Gérin-Lajoie avait rappelé le rôle principal de la Commission des prix et revenus dans le cadre de la lutte générale contre l'inflation. L'organisme vise surtout à minimiser les effets néfastes, tels le ralentissement de la croissance économique, le chômage et l'accentuation des disparités régionales, qui résultent de l'application nécessaire des moyens traditionnels de combat de la hausse des prix.

Le vice-président estime qu'un bon travail a été accompli en ce sens et il a cité l'adoption par les représentants de

l'industrie, des corps professionnels et du monde agricole d'un programme complet de stabilisation des prix, ainsi que les récentes interventions du régime de surveillance de l'application de ce programme en vue d'empêcher des hausses de prix dans les secteurs de l'acier, du cuivre, de l'aluminium et des contenants de verre et de fer blanc.

Mais ce qui est surtout encourageant, de poursuivre M. Gérin-Lajoie, c'est que nous sommes parvenus depuis quelque temps à maintenir un plus faible taux de hausse des prix à la consommation qu'aux États-Unis au moment même où dans ce pays la courbe de la hausse est en train de se niveler.

Grève aux postes le 19 mai?

TORONTO (CP) — Les présidents des plus importantes sections syndicales du Conseil des unions des postes du Canada se sont réunis hier à Toronto pour se mettre d'accord sur une date possible de la grève de leurs 27.000 membres, soit le 19 mai, si le rapport du comité de conciliation est rejeté par les facteurs et postiers.

Ce rapport du comité de conciliation a été remis aux parties hier à Ottawa mais étant donné qu'il ferait état d'une divergence d'opinions notable entre les parties, ces dernières ont décidé de ne pas le rendre public.

Le rapport de conciliation qui était attendu depuis un mois ne semble pas en effet établir l'unanimité des parties et il faudra vraisemblablement que chacune d'elles étudie les points com-

muns du rapport de conciliation avant de faire des propositions soit au gouvernement, soit aux membres intéressés.

De leur côté, les présidents des sections syndicales des postiers et facteurs de Québec, Montréal, Toronto, Vancouver et Ottawa ont réitéré hier les priorités qu'ils désirent voir respectées par les conciliateurs, soient: la sécurité d'emploi après l'avènement d'une société de la Couronne qui s'emploierait à automatiser davantage les services postaux, la consultation préalable pour l'engagement de la main-d'œuvre temporaire, un salaire "raisonnable" et les droits acquis.

On sait que les parties, le gouvernement d'une part et le Conseil des unions des postes représentant le syndicat des facteurs et celui des postiers, n'ont pu se mettre d'accord sur ces priorités syndicales au cours des négociations

qui ont précédé la conciliation.

"Si la grève générale est déclenchée le 19 mai, a dit M. Jim McCall, président de la section de Vancouver, ce ne sera pas une longue grève mais elle sera dure".

Il se peut aussi que les postiers et les facteurs tiennent une journée d'étude avant de se prononcer sur l'ensemble du rapport de conciliation.

La grève serait légale à compter de lundi 11 mai mais les leaders syndicaux ont fait savoir qu'il leur fallait d'abord faire imprimer des copies du rapport de la conciliation et permettre aux 27.000 employés à travers le Canada de se prononcer après étude de ce rapport. Pour cette raison, les chefs syndicaux se sont entendus pour déclencher la grève le 19 mai si les postiers et facteurs disent "non" aux dernières propositions du gouvernement.

La commission étudie certaines hausses

OTTAWA (PC) — La commission Young scrutera les récentes hausses de prix du café, des pneus, des papiers fins, des services et reproductions de reproduction de textes, a-t-elle fait savoir, hier, à Ottawa.

La commission, créée l'an dernier par le gouvernement fédéral en vue de juguler la montée des prix et des revenus au Canada et mettre fin à l'inflation qui sévit au pays depuis quelques années, déclare, dans une communication remise à la presse qu'elle a déjà entrepris l'examen de l'augmentation du prix du café.

Elle signale qu'à première vue, cette augmentation semble résulter de la

mauvaise récolte de café au Brésil, durant la dernière saison.

L'objet de cet examen de prix est de s'assurer que l'augmentation des revenus reste nettement inférieure à l'accroissement du coût des fèves et des autres éléments de coût, note la commission.

La commission Young signale qu'au cours des trois derniers mois, certains fabricants de pneus ont annoncé des hausses de prix au niveau du commerce de gros, ces hausses allant selon elle, jusqu'à 2,5 pour cent.

La commission dit que les compagnies soutiennent que ces augmentations étaient nécessaires à cause de l'accrois-

sement du coût de la main-d'œuvre, des matières premières et du transport.

Quant aux hausses de prix des papiers fins, elles atteignent dans certains cas quatre pour cent, note la commission. Elles seraient imputables à l'augmentation du coût de la pâte et de la main-d'œuvre.

La commission étudie aussi la hausse du tarif-marchandises de chemins de fer, celle des prix des contenants de verre, des contenants de fer-blanc et du cuivre.

Recensement judiciaire

des votes dans l'Islet

QUÉBEC (PC) — Le juge André Leclerc, de la Cour provinciale de Québec, présidera ce matin, au dépouillement judiciaire des résultats des dernières élections provinciales, dans le comté de l'Islet.

Mardi, le juge Leclerc avait fait droit à une requête du Dr Fernand Lizotte, pour un recensement judiciaire des votes.

■ aujourd'hui

Congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec aujourd'hui, demain et vendredi, au Château Champlain.

A compter d'aujourd'hui et jusqu'au 9 mai, un symposium sur le thème "Culture et développement en Haïti" aura lieu à l'U. de Montréal, au pavillon des sciences sociales (A-2285), à 20h30. Le discours d'ouverture sera prononcé par le professeur Josué de Castro (Paris).

Les journalistes sont invités à visiter la nouvelle teinturerie automatisée de Bruck Mills Limited, à Cowansville.

A 10h30, au Cercle universitaire, Cité du Havre, séance d'information de La Mutuelle. Les Services de Santé du Québec (SSQ).

A 11h00, à la salle Harricana du Reine Elizabeth, conférence de presse de la Fédération des caisses populaires pour expliquer le congrès du 17 au 21 mai.

A midi quinze, au Sambo, déjeuner du Kiwanis Maison-Neuve. M. Maurice Cusseau, président de la Société d'exploitation des loteries et courses du Québec, sera le conférencier.

A midi trente, au salon or du Ritz-Carlton, déjeuner du Club Saint-Laurent Kiwanis. M. Yvan Corbeil, président du Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP), parlera des sondages.

A midi trente, à la salle Bonaventure du Reine Elizabeth, déjeuner de l'Advertising and Sales Executives Club of Montreal. M. Pierre Des Marais II prononcera une causerie intitulée: "Participation and Free Enterprise".

De 18h à 20h, au restaurant Hélène-de-Champlain, MM. Roger Baulu et Pierre Perrault feront connaître aux hommes d'affaires le programme des festivités de la Saint-Jean.

A 18h30, au Mount Stephen Club, rue Drummond, souper-causerie du Club des agriculteurs de Montréal. Mme Jehane Benoit parlera de l'aspect romantique de l'agneau et fera des suggestions pour BBQ

à l'agneau. M. Bernard Benoit parlera de l'élevage de l'agneau et de sa mise en marché au Québec.

A 19h00, au restaurant William Tell, 2055 rue Stanley, assemblée annuelle du chapitre montréalais de la Special Libraries Association. M. G. L. Bata parlera des bibliothèques spécialisées du point de vue de l'administration.

A 19h35, le B747 d'Air France quittera l'aéroport de Dorval pour retrouver à Paris après un vol technique.

A 20h00, au Carrefour du centre Fairview Pointe-Claire, vente d'ouvrages artistiques au bénéfice des Dames auxiliaires de l'hôpital général Lakeshore.

A 20h00, à l'auditorium 26 du bâtiment Stephen Leacock de McGill, séance d'étude de la Société des traducteurs du Québec sur "Les traquenards de la traduction".

A 20h30, au 2120 de la rue Saint-André, réunion de la Société pour la promotion et l'adoption d'enfants de toutes ethnies (STADETE). Invitation à tous.

A 20h30, à l'hôtel Laurentien, conférence publique de la Société d'hygiène naturelle du Québec. M. Claude Philpion parlera de "La recharge du corps en énergie vitale".

AVANT DE RÉNOVER
faites installer les
GOUTTIÈRES Ho-Do*
en métaux émaillés
cuits. Aussi vérification
gratuite de votre
toiture.

ESTIMES GRATUITS

Montréal: 322-4160
Québec: 872-9244
PRIMEAU MÉTAL INC.

Le spécialiste pour professionnels et hommes d'affaires

Le Studio
C. BERNARD **St-MARIE**
TAILLEUR

Worsted et Tweed anglais sur mesures

ÉDIFICE ST-DENIS
1290 rue St-Denis
Suite 39 Montréal 861-1919

PROGRAMMATION D'ORDINATEURS

Assembler
Cobol
R.P.G.
aussi
ANALYSE
Fortran IV
PL 1

CENTRE PROFESSIONNEL D'INFORMATIQUE
Montréal * Paris * Bruxelles

Pre-requis: 11e Sc.
Prospectus gratuits

DOCUMENTATION TECHNIQUE Exclusive.

CENTI Canada Ltée
Consultants en informatique
Place du Canada
Suite 1365 - MONTRÉAL
861-2035

CARRIÈRE EN INFORMATIQUE

PROGRAMMATION D'ORDINATEURS I.B.M. COURS DE 316 HEURES

ASSEMBLER O.S. — COBOL 360 — FORTRAN IV — R.P.G.

TEST ET COMPILATION DE PROGRAMMES SUR ORDINATEUR

DEGRÉ D'ÉTUDES: 11e MINIMUM

INSTITUT DE PROGRAMMATION
3333, Queen Mary Rd, suite 200
(PRES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL)
739-3388

PROSPECTUS ET TEST D'APTITUDE GRATUITS

ENFIN LA RÉÉDITION TANT ATTENDUE!

LES REMPARTS DE QUÉBEC

UN ROMAN D'ANDRÉE MAILLET

• Une analyse magistrale des barrières qui se dressent face à cette aventureuse jeunesse du Québec.

En vente partout à \$2.50 - Distribué par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651 Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328

... aux Éditions du Jour

ÉDITIONS DU JOUR
Président et directeur général
Jacques Hébert

La construction ou la loi de la jungle

Le gouvernement du Québec a fait de sérieux efforts par son bill 290 pour rétablir l'ordre dans le domaine de la construction. On dirait malheureusement, à l'heure actuelle, que certains syndicats, avec la complaisance d'une petite poignée d'employeurs, veulent contrecarrer cette législation et rétablir la loi de la jungle qu'on a trop souvent connue dans le passé.

Les journaux d'hier nous apprennaient que de 20.000 à 25.000 employés, syndiqués à la CSN ou à la FTQ, ont quitté les chantiers dans la région de la métropole, paralysant ainsi plusieurs entreprises d'importance. Au fait, ces syndicats refusent leur travail à tous les employeurs qui n'acceptent pas de signer une mini-convention collective en attendant un accord sur un contrat de trois ans.

Ces grèves sont évidemment illégales comme les tentatives qui se font d'amener les employeurs à signer une mini-convention. Le droit à la grève (et d'ailleurs au lock-out) ne sera acquis que samedi, lorsque l'arrêt ministériel abolissant le présent décret sera publié dans la Gazette officielle. Quant aux mini-conventions collectives, elles sont également contraires à la loi qui stipule que ces ententes doivent se faire au niveau de tous les métiers d'une des quinze régions économiques ou de toute la province.

Il est vrai que l'an dernier, alors que le bill 290 venait à peine d'être mis en vigueur, le ministère du Travail a toléré une sorte de mini-convention, mais il s'agissait d'une entente couvrant tous les métiers d'une région donnée et les circonstances n'étaient quand même pas tout à fait les mêmes que cette année. On n'avait eu que quelques mois pour s'ajuster à une législation complexe et, de plus, il s'agissait de faire fonctionner la construction pour une période d'un an en attendant qu'on soit prêt à signer une convention en bonne et due forme et d'une durée beaucoup plus longue.

Les négociations pour la signature d'une nouvelle convention d'une durée de trois ans

sont commencées depuis la fin de janvier, même si elles n'ont donné lieu à de sérieuses discussions que depuis la fin de mars. Mais, sauf erreur, la lenteur des pourparlers ne saurait être attribuable à une partie plutôt qu'à l'autre.

La mise au point d'un document de cette nature est nécessairement fort complexe. On doit tenir compte d'un très grand nombre de métiers et de droits acquis ici et là. De part et d'autre, on n'a pas encore appris à négocier pour de si nombreux partenaires à la fois.

Mais si les pourparlers ont été relativement lents, l'atmosphère à la table de négociation aurait été jusqu'ici plutôt sereine. D'un côté comme de l'autre on aurait manifesté un désir réel de trouver un terrain d'entente.

Ces négociations devraient donc se poursuivre, même après samedi alors que le décret pour la région de Montréal aura cessé d'être en vigueur. Quoi qu'en dise M. Michel Chartrand, la bonne foi dans cette affaire n'est pas du seul côté syndical.

D'ailleurs, on a le droit de s'étonner que la CSN se soit jointe à la FTQ à Montréal pour désorganiser les chantiers alors qu'elle manifeste beaucoup plus de souplesse dans les cinq régions où le décret a expiré le 1er mai, soit dans celles des Cantons de l'Est, de Drummond, de Chicoutimi, de Duplessis et du Saguenay.

De plus, les mini-conventions qu'on veut faire signer individuellement à des employeurs, outre d'être contraires à la loi, comportent des exigences que la grande majorité de ces employeurs ne peuvent certainement pas accepter. Par exemple, on voudrait qu'il y ait une armée de délégués syndicaux sur chaque chantier et que les patrons soient astreints à recruter leurs employés aux seuls bureaux d'embauchage du syndicat. Bien plus, on réclame un atelier fermé qui signifierait qu'un travailleur ne pourrait obtenir un emploi que s'il était d'abord membre d'un syndicat de la CSN ou de la FTQ.

Certains de ces points peuvent sans doute

se négocier; ils peuvent faire à la rigueur l'objet de compromis. Mais on ne doit pas chercher à faire plier les employeurs un par un, passant par-dessus la tête de leurs associations, afin de placer ensuite ces mêmes associations devant une situation de fait embarrassante. Les associations syndicales n'accepteraient pas que les employeurs utilisent de telles tactiques à leur endroit.

Qu'on continue donc de négocier et que, entre-temps, de part et d'autre, on s'emploie à respecter les conditions prévalant dans le contrat qui vient à échéance samedi.

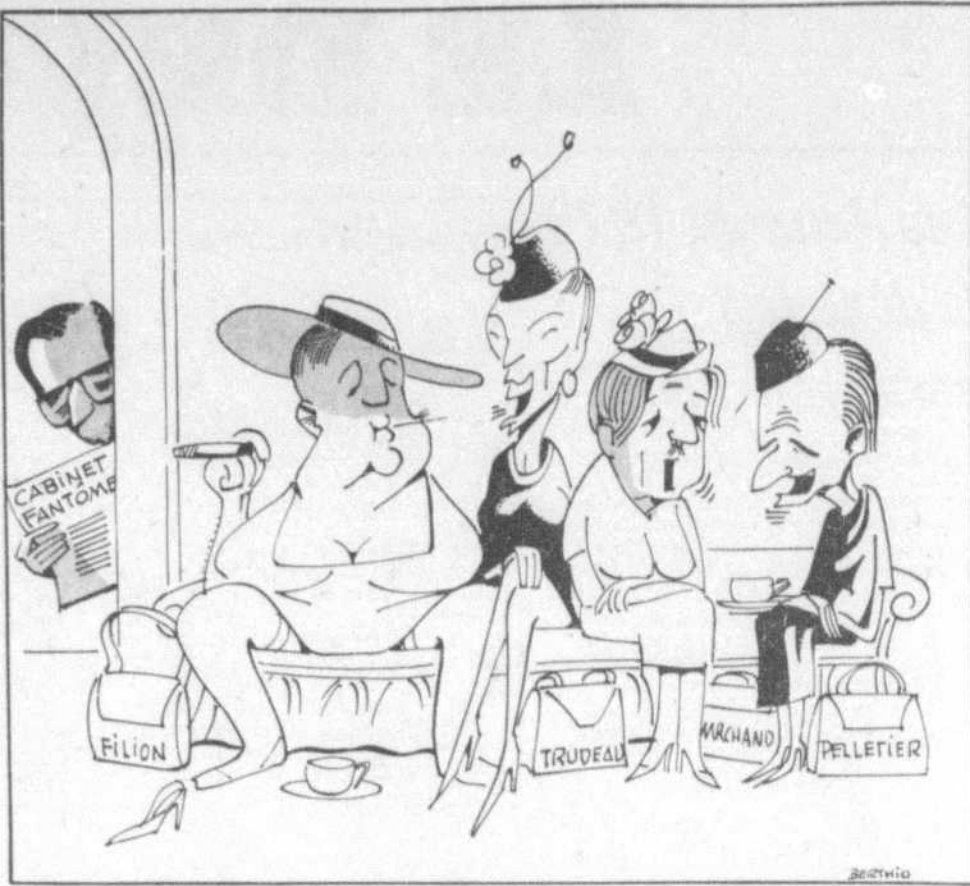
Rien n'empêche la partie syndicale aussi bien que la partie patronale de maintenir ces conditions jusqu'à la signature d'une nouvelle convention. Une telle attitude serait beaucoup plus sennée que le recours à la grève ou au lock-out.

Nous tenons à ce que les travailleurs de la construction soient traités avec justice, qu'ils accroissent surtout leur sécurité d'emploi, mais, pour l'instant, nous croyons sincèrement que la preuve n'a pas été faite que la partie patronale s'apprête à se montrer déraisonnable et qu'un arrêt de travail pourrait amener des concessions qui ne seraient pas faites autrement.

Ce qu'on pourrait demander à la partie patronale, cependant, c'est qu'elle s'engage formellement et dès maintenant à rendre la nouvelle convention rétroactive à l'expiration de l'ancienne en ce qui touche au moins les salaires. De la sorte, on aurait l'assurance que les employeurs n'auront aucun intérêt à prolonger indûment les discussions à la table de négociation.

Mais, pour le reste, on devrait accepter de faire un essai loyal et honnête du bill 290. Cette législation n'est peut-être pas parfaite, mais elle est sûrement bien supérieure à celle qui prévalait antérieurement. Il serait dans l'intérêt des employés aussi bien que des employeurs d'en explorer toutes les possibilités.

Vincent PRINCE



Les belles sœurs

Les lecteurs du Devoir et les élections du 29 avril

Les psychiatres et la morale électorale

M. André Lussier, psychanalyste, Monsieur.

Vos deux articles récents dans le Devoir, sont tout empreints du paternalisme dont souffre votre profession et dont vous vous autorisez pour vous inquiéter du pauvre citoyen qui serait trop vulnérable pour pouvoir juger lui-même s'il doit se laisser convaincre ou non de certaines données politiques. Je me sens donc moi-même impliqué par votre indignation. J'ajoute que je trouve tout à fait normal que quelques psychiatres sortent du ghetto de leur profession et cessent de planer au-dessus du commun des mortels dans la mystérieuse possession de leur science. C'est précisément parce que je les considère comme citoyens à part entière et membres du P.Q. au même titre que les autres membres que je suis allée les entendre.

Vous leur reprochez d'utiliser des termes techniques relevant de la psychiatrie. Refusez-vous à l'économiste, à l'historien, à l'avocat d'en faire autant? Bien sûr, il y a toute la connotation psychologique. Projeter publiquement une image collective du citoyen dans laquelle il se reconnaît et qui le poussera à manifester des comportements inhérents à cette image, c'est dangereux. Mais si c'est van? S'il se reconnaît? "Je me

serais attendu, et c'est la moindre des choses, écrivez-vous, à ce que des psychiatres mettent le meilleur d'eux-mêmes à nous prévenir contre ce danger". Les psychiatres auraient-ils une mission, seraient-ils les gardiens d'une sorte de paix collective dont ils établiraient eux-mêmes les critères? La morale dont vous parlez, c'est quoi au juste?

Ces psychiatres se sont jetés dans la mêlée politique. Ils ont eu la conscience de le faire et d'en assumer les risques. Vous leur reprochez d'avoir utilisé leur science. Ne vous souvenez-vous pas de l'avoir déjà fait vous-même au sujet des terroristes? Ces psychiatres ont au moins l'avantage sur vous que leur théorie colle à la réalité. Et pour les terroristes la prison, ça rassure, n'est-ce pas? Un élucubrerie des théories, on place des barreaux et on s'endort rassuré, bien au chaud. On est du côté des forts. Vos articles laissent supposer que vous vous posez des questions et je reconnais que vous avez le mérite d'afficher votre pensée. Mais vous étiez-vous posé la bonne question, à savoir si vous vous posez la vraie question?

Je tiens, d'autre part, à vous faire remarquer qu'il n'y a jamais eu au Parti québécois d'appel à la haine. Au contraire. On nous a tellement servi cet argument qu'il était normal qu'on soulignât que la

haine, il y en avait en effet, et de quel côté elle s'exprimait. Ce n'était pas du nôtre. Mais vous, dans vos grands salons fédéralistes, vous vous applaudissez à qui mieux mieux et votre regard n'est tourné que pour trouver les fautes, quitte à les imaginer, dans un parti, le seul au Québec qui ait fait appel à la dignité humaine du citoyen.

Pour ce qui est du racisme que vous évoquez, parlant du national-socialisme allemand et du fascisme mussolinien, votre démonstration et c'est le moins que l'on puisse dire, confine à la mauvaise foi. Le P.Q. n'est pas raciste. Je me permets d'attirer votre attention, cependant, sur une forme de racisme répandue chez les adversaires du P.Q. qui est tout simplement la discrimination raciale à l'envers. Sous des apparences libérales, elle consiste à mépriser ses propres compatriotes et à faire de l'aplanissement devant l'étranger. Pour ce qui est plus particulièrement de nos compatriotes anglophones, il existe une différence entre reconnaître les droits qui reviennent à une minorité, et lui céder ceux qui reviennent à la majorité. Et cela aux plans économique, culturel et politique.

France L'Abbe

Montréal, 30-4-70

Le droit de vote des scrutateurs, greffiers et représentants des candidats

Partout dans notre belle province, on nous a pressés d'exercer notre droit de vote, disant qu'il s'agissait d'un droit sacré du citoyen. Or, notre loi électorale provinciale prive de ce droit tous les scrutateurs, greffiers et représentants de candidats, à moins qu'ils n'exercent leurs fonctions dans le bureau de scrutin où ils sont inscrits ou dans une salle, publique groupant plusieurs de

ces bureaux, dont celui où ils sont inscrits.

Autrefois, je me rappelle qu'on pouvait exercer son droit de vote à l'aide d'une procuration signée par le président de l'élection du district électoral pourvu que ce fut dans ce même district. En outre, la loi électorale fédérale prévoit que peuvent aller voter aux bureaux provisoires de scrutin les scrutateurs, greffiers et autres

Je ne puis concevoir que le législateur n'ait pas remédié à la situation. Il est trop tard maintenant puisque l'élection a eu lieu. Mais il est grand temps que le président général des élections, M. François Drouin, c.r., en prenne note et voit à ce que la loi électorale provinciale soit amendée pour l'avenir.

Jean-François NADEAU
Outremont, 1-5-70

Injustice envers le Ralliement des créditistes

Partis: n du Ralliement des créditistes à Montréal, je proteste énergiquement contre la ségrégation dont fait preuve votre journal vis-à-vis du Ralliement des créditistes et de son chef, M. Camil Samson.

Depuis le début de la campagne électorale jusqu'à ce jour de victoire pour le Ralliement des créditistes, vous, du Devoir avez feint de l'ignorer comme si le Ralliement des créditistes ne valait même pas qu'on se donne la peine d'en parler.

Par exemple, les trois "grands de Montréal" sont en première page de votre journal d'aujourd'hui, le 30 avril 1970, où est la photo de M. Camille Samson qui a obtenu presque autant de sièges que l'Union nationale! Vous ne leur consacrez que quelques lignes, un petit paragraphe au bas de la page et il en a été ainsi depuis le début et je suppose qu'il en sera toujours de même à l'avenir! Permettez-moi de vous rappeler que Montréal seul n'est pas le Québec et que beaucoup de gens partisans du Ralliement

des créditistes lisent peut-être votre journal et vous jugent.

Remarque, Monsieur, que je n'ai rien contre le parti libéral et je le félicite sincèrement de sa grande victoire, mais une telle injustice vis-à-vis de mon parti et de mon chef, M. Camil Samson, est intolérable surtout de la part de votre journal pour lequel j'ai toujours eu le plus grand respect.

Gilles BEAUCHEMIN
Montréal, 30-4-70

Le Dr François Cloutier à la Justice?

des sentiers battus: il s'agit du Dr François Cloutier.

De plus en plus, les analystes s'accordent à affirmer que les solutions aux problèmes de la justice sont à chercher non pas dans la science policière et les techniques juridiques, mais dans les analyses et les solutions inspirées des sciences de l'homme. Humanisme versé dans plusieurs de ces dernières, ayant l'expérience des tribunaux comme consultant psychiatrique, ayant des opinions personnelles positives et sennées sur les questions de délinquance, de contestation et de protection de la dignité humaine, le Dr Cloutier me paraît le seul membre de l'équipe capable de sortir la justice de l'orientation ritualiste et vindicative qui malheureusement en fait souvent un problème social supplémentaire plutôt qu'un mécanisme pour la solution des autres problèmes.

André THIBAUT
sociologue

Pas de traitement de faveur à René Lévesque

L'article de Vincent Prince, sur l'avenir de M. René Lévesque, pour me servir de l'expression de celui-ci, m'a "viscéré". Un peu plus et on le mettrait sur les autels comme un saint martyr canadien si notre foi nationale était plus forte!

René Lévesque s'est servi du parti libéral pour se faire un nom.

Pendant trois ans, sous de fausses représentations, il a siégé à la Chambre sous l'étiquette séparatiste alors qu'il avait été élu sous l'étiquette libérale, grâce en 1960, 1962 et 1966, à "l'infamante" caisse du parti libéral.

L'hydro a été l'étatisation d'entreprises existantes, fortement structurées et établies... Ce n'était pas difficile avec l'argent des contribuables.

Qu'un candidat péquiste lui cède son siège et que l'électorat de ce comté ait le privilège, à la suite d'une élection contestée norma-

lement, de se prononcer. Pourquoi un traitement de faveur à René Lévesque? A-t-il été charitable pour ses adversaires politiques dans le passé? René Lévesque a reçu pendant trois ans un traitement de député auquel il n'avait pas droit. Le vote a prouvé que la circonscription de Laurier ne voulait pas d'un séparatiste.

L'électorat dans la province a rejeté les trois députés qui sont demeurés à la Chambre sous des étiquettes différentes de leur mandat de député lors du vote électoral. Je vous laisse le soin de définir le qualificatif approprié pour celui qui s'approprie ainsi la confiance populaire de sa circonscription et les deniers du peuple.

Sa philosophie politique lui est personnelle, mais un député, qu'il s'appelle René Lévesque ou non, n'a pas le droit de décevoir l'électorat. René Lévesque a parié de

sa peur. Vous vous servez du même argument pour protéger son avenir.

M. Lévesque au pouvoir pendant six ans ne s'est jamais préoccupé de la carte politique du Québec. Lors des élections provinciales où Duplessis et en 1966, Johnson obtenait un vote populaire inférieur à celui obtenu par les libéraux, on n'entendait guère de plaintes ou récriminations de la part des journalistes.

De plus, dites donc aux péquistes de cesser d'attribuer leur défaite aux anglophones. Ils sont rares les anglophones dans le comté de Joliette. D'ailleurs, n'ont-ils pas le droit, ces anglophones, de voter selon leur choix. Les règles de la démocratie ne s'appliquent-elles qu'en faveur des péquistes!

René ROBERT

Lachute, 1-5-70

bloc-notes

Que valent les arrêtés ministériels?

Durant la campagne électorale, le gouvernement Bertrand a adopté deux arrêtés ministériels qui pouvaient avoir une influence sur le vote des Montréalais. Le 23 avril, l'arrêt en conseil no 1934 décrétait l'achat de l'hôtel Queen's en vue d'en faire une auberge de jeunes, qui servirait de résidence pour les étudiants de l'Université du Québec et de maison d'accueil pour les jeunes travailleurs qui arrivent à Montréal.

Cette décision a été dénoncée parce que le montant de \$2.300.000 était d'environ \$1 million supérieur aux prix demandés antérieurement pour cet immeuble. Lundi, un porte-parole du bureau de M. Bourassa a déclaré que cet arrêté ministériel a été "bloqué". Il est difficile de déterminer quel est l'effet de ce blocage puisque M. Bourassa n'est pas encore investi de ses nouvelles fonctions; il s'agit probablement d'un avertissement public au cabinet sortant de ne pas compléter cette transaction que reprouve le nouveau gouvernement.

Le porte-parole du premier ministre-élu a dit que cet arrêté en conseil pouvait être valide, bien qu'il y manquait un paragraphe pour indiquer dans quel budget la somme aurait été puisée. Mais comme aucun contrat n'a été signé pour effectuer la transaction, le futur premier ministre considère qu'il n'est pas lié et entend annuler cette décision. S'il est vrai que le prix consenti par le gouvernement Bertrand était beaucoup trop élevé, l'on ne peut que se réjouir de l'attitude de M. Bourassa. Mais cela soulève un problème épineux quant à la validité des arrêtés en conseil.

propos d'actualité

"On a dit que je représente la dernière chance du Québec, et dans une certaine mesure, cela est vrai. Si j'échoue dans mes rapports avec Ottawa, les gens diront que Bourassa était bien préparé et rationnel et que Trudeau l'était aussi. Ils concluront que si ces deux hommes ne peuvent pas s'entendre pour faire fonctionner le système, c'est parce qu'une bonne aubaine doit être une tâche impossible. Et il se pourrait qu'ils aient raison."

Robert Bourassa, interview accordée à Peter Newman, 4 mai 1970.

"Je n'aime pas la méthode d'approche législative. Voyez ce que le gouvernement Lesage a pu faire entre 1960 et 1966 sans changer une virgule à la constitution. Certes, nous avons besoin d'une révision constitutionnelle. Tout le monde dit cela. Je le dirai donc moi aussi. Mais je ne pense pas qu'on résoudra grand-chose de cette façon. Supposons, par exemple, que la sécurité sociale soit déclarée matière de compétence provinciale: nous aurions, par exemple, le contrôle de l'assurance-chômage, et cela nous coûterait \$50 millions de plus par année. Ce ne serait pas la une bonne aubaine pour une tâche impossible. L'essence d'un bon système fédéral, c'est la redistribution des revenus des provinces riches aux provinces pauvres. C'est pourquoi je conçois le fédéralisme comme devant favoriser la

fusion des bienfaits de la prospérité économique de l'Ontario aux provinces situées à l'Est du Canada. J'ai confiance de pouvoir m'entendre avec les hommes politiques d'Ottawa. Car je leur dirai: si vous êtes de vrais fédéralistes, vous travaillerez pour un meilleur partage de la prospérité. Autrement, un système fédéral n'aurait plus de justification. Le test de la Confédération, ce sera la manière dont on pourra résoudre le problème des disparités régionales. Qu'on résolve cette question, et les problèmes du Québec seront résolus en même temps."

Robert Bourassa, interview accordée à Peter Newman, 4 mai 1970.

"J'ai reçu la même formation que Pierre Trudeau. De cette façon, je pourrai négocier avec lui sur un pied d'égalité. Je ne le connais pas bien. En fait, je ne lui ai pas du tout parlé depuis quatre ans. Mais je connais très bien Marc Lalonde. Celui-ci est un des meilleurs amis personnels. Au plan administratif, je pense que Trudeau a fait du bon travail. Mais nos deux personnalités sont différentes. Je suis plus austère que lui. Mais ni l'un ni l'autre de nous deux n'est dogmatique, et je pense qu'il sera facile de travailler avec lui."

Robert Bourassa, interview accordée à Peter Newman, 4 mai 1970.

de transport de la CUM qui prévoit un déficit d'exploitation pour cette année.

Le cas de La Petite Bourgogne

Un autre arrêté en conseil, fédéral celui-là, a fait l'objet d'un débat il y a environ deux mois. Le conseil municipal de Montréal a adopté, le 5 octobre 1966, le programme de rénovation de La Petite Bourgogne: le gouvernement provincial a approuvé le projet le 30 novembre; le 11 mai 1967, le cabinet fédéral adoptait un arrêté ministériel autorisant la Société centrale d'hypothèques et de logement à fournir des contributions pour l'exécution de ce programme selon les normes et à même les crédits prévus par la Loi nationale de l'habitation.

La validité de cet arrêté ministériel fédéral peut difficilement être contestée. Or, le gouvernement fédéral a demandé à Montréal d'accepter un montant de \$17.800.000 pour la liquidation de ses engagements au sujet de ce programme de rénovation, alors que le programme original prévoyait une contribution fédérale de \$35.800.000. Devant les protestations de la ville et du ministre provincial des affaires municipales, M. Lussier, le ministre d'Etat responsable de l'habitation dans le gouvernement canadien, M. Andras, a prétendu que le gouvernement fédéral n'a jamais pris d'engagement pour une somme de \$35 millions, parce qu'un arrêté ministériel ne constitue pas un engagement.

C'est pourtant sur la foi de ce document que la ville a pu entreprendre cet important programme de rénovation urbaine. La ville a assumé des obligations en fonction de ce qui semblait un engagement valide. Les autorités montréalaises ont manifesté l'intention de continuer les travaux et de revendiquer les subventions fédérales qui leur sont dues.

La facilité apparente avec laquelle le futur premier ministre Bourassa peut annuler un arrêté en conseil du gouvernement Bertrand peut sembler fort opportune s'il s'agit de corriger une décision douteuse du gouvernement sortant de charge.

"Est-ce trop demander au gouvernement que de prendre les mesures nécessaires en vue de sauvegarder l'une des plus anciennes industries de chez nous? Je ne le crois pas. Je suis d'avis qu'il serait possible de permettre à l'industrie du textile de fournir des emplois en plus un grand nombre, puisque, d'après ses propres données, si elle pouvait compter sur une part de 70 p. 100 du marché canadien.

Théogène Ricard, député conservateur de Saint-Hyacinthe.

"A mon avis, l'une des plus grandes injustices sociales qui existent au Canada est celle dont souffrent les femmes et les enfants délaissés par le père. Le mari qui délaisse sa famille non seulement impose un fardeau aux contribuables en général pour aider sa famille, mais il peut se déplacer partout au Canada sans responsabilité, en s'accordant de bons moments. S'il peut être déposé, les tribunaux peuvent prendre les mesures nécessaires pour l'obliger à assumer sa part du fardeau pour élever sa famille et abriter sa femme. Cependant, en maintes occasions, il est impossible de déposter les maris. J'ai été étonné de découvrir jusqu'à quel point cette situation est pénible pour la femme en cause."

R.L. Whiting, député libéral de Halton, Ont., Chambre des communes, le 15 avril 1970.

Le Parti québécois devant la prochaine étape

RADICALISATION OU PÉNÉTRATION DES MASSES?

par RICHARD DUBOIS

● L'auteur de cette "libre opinion" est professeur au collège de Lévis et aux cours d'extension de l'université Laval.

Je crois être solidaire de milliers de nationalistes québécois lorsque je dis qu'en tant que militant péquiste, je suis tiraillé par un fort sentiment où l'amer-tume voisine étrangement avec la jubila-tion.

L'amertume est facile à comprendre: il serait indécent ici de relever tous les coups bas de la campagne électorale, toutes les sottises élevées à l'état de dogme, toutes les paniques suscitées, tous les sophismes avancés pendant cette période d'intense confrontation poli-tique.

Je veux oublier tout cela parce que je partage entièrement le désir de M. Lévesque que des partisans d'idéologies diverses et parfois violemment oppo-sées puissent cohabiter pacifiquement, en gens civilisés, sur un territoire com-mun qui les lie physiquement, spirituel-lement et culturellement. Je crois aussi que le Parti québécois, non seulement

sur le plan intellectuel, mais sur le plan moral du simple savoir-vivre a fait preuve d'un sérieux remarquable que les autres partis peuvent lui envier.

Quoi qu'il en soit, jamais auparavant je n'avais entendu un chef politique faire appel à la tolérance de ses membres, à la réflexion et au sens des responsa-bilités de chacun, à la fierté nationale et à la dignité collective, et ce fut le cas de M. Lévesque et on a tout mis en oeuvre pour battre M. Lévesque, tout y compris la très active participation d'un certain député libéral fédéral...

Jubilation aussi. Jubilation solitaire dans la mesure où une certaine presse, francophone et anglophone, choisit une fois de plus de tromper sa clientèle en lui disant que le séparatisme est balayé ("swamped") au Québec, et que la victo-riale libérale est un triomphe éclatant du fédéralisme. Les journalistes créa-teurs d'illusions aiment bien passer pour sérieux... et ils choisissent dans trop de cas la facilité, parce que la facilité n'a jamais dérangé personne. Il me semble pourtant qu'au nom même du fédéralis-me canadien renoué, certaines réalités déplorables devraient être fortement soulignées, comme par exemple le fait que le Parti libéral du Québec a vu le

pourcentage de ses partisans diminuer de 6% depuis l'élection de 1966 pendant que triplait ou presque la proportion des voix indépendantistes depuis la même année. Mais tout cela n'est que le préambule à un problème de fond.

Se basant sur l'élément qualitatif du vote péquiste, notamment sur la repré-sentation vraiment "populaire" des dé-pués du Parti québécois, le militant péquiste éclairé peut se poser la ques-tion de l'opportunité d'une radicalisa-tion poussée du programme du Parti québécois. Question apparemment sans réponse, car si la radicalisation (des fins ET des moyens) est toujours possi-ble, il ne semble pas qu'elle serait im-médiatement rentable sur le plan élec-toral, le vote péquiste étant déjà consi-déré à tort dans de larges couches de la population comme un vote socialiste, voire communiste.

Il reste alors la radicalisation indivi-duelle (je rappelle au lecteur que mes prémisses sont toujours, d'une part, le vote péquiste "populaire" et d'autre part, l'effarant illogisme de notre système électoral) il reste la radicalisation indivi-duelle, l'indignation "groupusculai-re" toujours bruyante, souvent brutale, quelquefois anarchique. Nous voyons tout

de suite le danger que feraient courir au Parti québécois des actions violentes, même isolées, de groupes séparatistes impatients, actions qui jetteraient auto-matiquement le discrédit sur l'objectif à court terme de ce parti indépendantis-te, à savoir la souveraineté politique. Dé-jà l'on crie au poseur de bombe, à l'anar-chiste et au révolutionnaire; déjà l'on parle à notre endroit de racisme (ce qui est aussi une forme de racisme inversé) de fanatisme et de haine. Que criera-t-on le jour où le Parti québécois poussera un peu plus à gauche? Et à défaut de ce "gauchissement" de l'orientation idéo-logique, quelles injures n'inventera-t-on pas le jour où une seconde ou une troi-sième formation politique franchement de gauche se donnera elle aussi comme ob-jectif immédiat la libération du Québec?

Le problème est de taille. Je ne vou-drais pas qu'on m'accuse de faire passer l'électoralisme avant tout. Je crois sim-plement qu'un parti qui a choisi la voie de la démocratie doit aller chercher des vo-tes, l'électoralisme véritable consistant plutôt à vouloir aller chercher des vo-tes à tout prix, par n'importe quel moyen. Le Parti québécois ayant opté pour les voies tortueuses de la démoc-ratie nord-américaine, il ne lui sert à

rien pour l'instant de radicaliser le con-tenu de son programme, manœuvre aussi peu électorale que possible. Si la ra-dicalisation individuelle ou groupusculai-re débouche sur la violence, ce sera également néfaste pour le parti. Si une autre formation politique se forme, celle-là franchement de gauche, c'est l'émet-tement des forces indépendantistes.

Trois avenues, trois culs-de-sac. Que reste-t-il à faire? Attendre que les évé-nements justifient une radicalisation de l'idéologie indépendantiste? Par exem-ple, que le chômage augmente, que l'in-flation se poursuive, que la bourse de New York dégringole, que le fédéral con-tinue sa politique de l'arrogance? Cer-tains pourront le penser. D'autres tra-vailleuront même dans le sens d'un pour-riissement de la situation actuelle en vue d'exploiter ce que les spécialistes ap-pellent les "situations objectives pré-ré-volutionnaires".

D'autres, pour un temps encore, pour la dernière fois peut-être, opteront pour la lente pénétration des masses, pour la diffusion et s'il le faut pour la vulgari-sation du programme du Parti québécois chez les partisans d'abord, chez les membres éventuels ensuite. Il faudra en outre, pour un temps encore, pour la der-

nière fois peut-être, dénoncer toutes les violences et d'abord la violence extrême dont sont l'objet les indépendantistes eux-mêmes. Violence verbale: quand M. Caouette dit "Bourgault, poseur de bombes", "Chartrand, poseur de bombes", il y a là une violence extrême qui relève, non pas de l'exagération, mais de la diffamation, et la diffamation se paie devant les tribunaux. Violence intel-lectuelle: quand, derrière certain pre-mier ministre, on essaie de faire passer les indépendantistes pour des ignorants ou des arriérés mentaux. Terrorisme économique: le dollar à 65 cents... Violence physique: toutes les affiches arra-chées, les menaces de propriétaires à l'endroit de locataires indépendantistes, les bris de vitres et les voitures endommagées, les menaces de congédiement, etc. Ce sont là quelques réactions de gens qui se disent pacifiques, pour le maintien de l'ordre et contre la prolifé-ration de la violence. Il faut dénoncer ces tactiques déloyales de nos démocra-ties patentes qui, au fond, ne sont bien souvent que de bien petits dictateurs qui tolèrent juste ce qu'il faut d'oppo-sition pour se donner bonne conscience... Pour un temps encore, pour la dernière fois peut-être.

Poteaux et fils au Québec; recherche et innovation en Ontario?

Bell Canada et la recherche fondamentale au Québec

par un observateur de l'intérieur

● Le texte qu'on pourra lire ci-dessous nous a été communiqué par une personne qui, travaillant à l'intérieur de Bell Canada, est bien placée pour observer l'évolution de la société en fonction des intérêts du Québec. Ce texte ayant évidemment été rédigé dans un souci de bien public, nous avons jugé nécessaire, vu les circonstances, de respecter l'anonymat de l'auteur. À supposer que les faits mentionnés soient véridiques, le public a le droit de les connaître.

Bell Canada est une entre-prise autant québécoise que canadienne: près de la moitié de son actif est dans le ter-ritoire de l'Etat du Québec. Pourtant, la recherche fon-damentale dans le domaine des communications se fait en entier en Ontario par l'entremi-se de la firme qu'elle contrôle, la Northern Electric Co.

Dans une brochure publiée par la N.E. Co., brochure in-titulée - What we are - What we do, on peut lire: "Mont-real works (1915) has been the birthplace of ideas and plans leading to the building of new Northern Electric facto-ries in other communities". Et c'est effectivement ce qui s'est produit depuis 1915: l'expansion de N.E. Co.; s'est

faite en majeure partie à l'a-vantage des autres même si les Québécois l'ont financée dans une large part.

Le cerveau de la recherche fondamentale en communi-cations au Canada est à Ottawa. Des "Research and Develop-ment laboratories" financés par Bell Canada et Northern Electric Company, sortent les ébauches de nouveaux systè-mes de communications cana-diens. Tout près du R & D, à Kanata, sont aussi situés les laboratoires en recherches fondamentales et en concep-tion (Design Basic) de systè-mes de communications par satellites.

Au Québec (Montréal), N.E. Co. fabrique des systèmes de transmission et de commu-tation radio; là la recherche ap-pliquée seulement sert de sup-port à la fabrication. A Lachi-ne, N.E. Co. fabrique des câ-bles téléphoniques pour l'in-dustrie des communications, domaine hautement automatisé qui s'apparente à la méca-nique plutôt qu'à l'électronique. Les poteaux aussi sont faits au Québec!

En Ontario, Bell - Northern possède des usines à London, où sont fabriqués les nouveaux appareils téléphoniques, tel le Contempra; à Belleville, où l'on fabrique un appareillage complexe pour studios de télé-vision et pour postes émet-

teurs de télévision; aussi, des systèmes de contrôles électro-niques pour la circulation au-tomobile ainsi que divers systè-mes armés; à Bramalea, où l'on trouve les appareillages de commutation téléphonique de type XBar.

Deux points se détachent de ce tableau des télécommuni-cations de Bell - N.E. Co. AL Québec. Premièrement, la recherche fondamentale se fait ailleurs; deuxièmement, il semble que la majeure partie de l'expansion se fait vers l'Ontario.

Dans un article du Devoir, de Léon Dion, du 20 février 1970, et intitulé: Responsa-bilité de l'entreprise et avenir du Québec, article qui n'a pas été assez discuté par la presse selon moi - il est vrai que M. Dion ne parle pas aussi fort que M. Gérard Filion - on peut lire, "la présente dé-cennie connaît une révolution des communications, plus particulièrement des télécom-munications. Cette révolution des communications se double d'une révolution dans le do-

maine de l'information. Une nouvelle discipline - l'informa-tique - se développe à un rythme fantastique". Un peu plus loin il écrit: "l'entrepri-se particulièrement celle qui oeuvre dans les secteurs dit de pointe, est devenu le prin-cipal moteur du changement social". Les usines de fils et de poteaux, ce ne sont pas des secteurs de pointe. Les télé-com-munications, avec la re-cherche fondamentale au centre, sont un secteur de poin-te, et Bell Canada et Northern Electric ont le devoir de faire en sorte que les profits qu'ils font au Québec servent à cette recherche non seulement en Ontario mais aussi au Québec.

J'ouvrirai ici une parenthèse: Bell Canada distribue des bourses pour études post-universitaires partout au Canada. Bell Canada étant une entre-prise située au Québec et en Ontario, pourquoi ne laisse-t-elle pas aux compagnies de communications des autres provinces leur part de cette contribution? Le Québec a un si grand retard à combler dans

le domaine des sciences - le livre troisième de la Commis-sion Duntou-Gagnon le dé-montre d'une façon magistra-le - pourquoi ne pas fournir plus de bourses aux Qué-bécois d'abord? Il semble que cette mesure serait juste et équitable.

Dans une récente livraison du "Harvard Business Review" je lis le passage sui-vant dans un article intitulé "Management's new role": "But Management is also a culture and a system of values and beliefs. It is also the means through which a given society makes productive its own values and beliefs. Man-agement may well be consid-ered the bridge between a civ-ilization which is rapidly be-coming worldwide, and a cul-ture which expresses diver-gent traditions, values, beliefs and heritage. Management must become the instrument through which cultural di-versity can be made to serve the common purpose of mankind". (Nov.-déc. 69, par Peter Drucker).

Oui, le complexe puissant que forme Bell - Northern doit devenir un instrument pour les Québécois, un instrument à leur diversité culturelle afin que celle-ci puisse servir les objectifs de la collectivité Québécoise au départ pour en-suite s'étendre au Canada puis au monde. Léon Dion a écrit aussi que "le Québec doit se donner un cadre de recherches propres à susciter et à coor-donner l'action des trois grands moteurs de la re-cherche scientifique: aujourd'hui, l'entreprise, le gouvernement

et l'université et à intégrer ces recherches dans le grand réseau techno - scientifique nord-américain".

Bell-Northern doit donc en toute justice participer à l'essor et au développement du Québec par sa contribution di-recte en recherches fon-damentales au Québec. Pour ce faire, Bell-Northern doit se joindre et oeuvrer avec l'Ins-titut National de Recherches Scientifiques, le Ministère des Communications, et le Conseil des Universités québécoises. D'aucuns diront mais où

commencer? Et bien peut-être dans le domaine du laser, car Laval est à se tailler une ré-putation enviable en optique; aussi il se fait de la re-cherche à Valcartier. A cet em-bryon, pourrions se joindre ceux qui oeuvrent déjà, à Ot-tawa dans ce domaine. C'est par sa contribution, voire sa participation à la recherche québécoise que Bell-Northern s'insérera dans l'axe du pro-gres du management moderne.

(1) Nov.-déc. 69 par Peter Drucker.

OPINION DU LECTEUR

Créditistes et anglophones ont décidé du résultat du 29 avril

par JACQUES ROULEAU

Enfin, M. Ryan, dans votre éditorial de samedi, le 2 avril dernier, vous commencez à enlever d'à côté de vos yeux ces oeillets qui semblaient les obstruer à la suite de l'an-nonce du résultat des élections de mercredi 29 avril.

Il me semble que nous som-mes en mauvaise posture pour conclure, comme vous le fai-siez, que les Québécois se sont prononcés "sans équivoque" pour le fédéralisme, selon votre expression.

Une analyse plus poussée nous révèle plutôt toute l'é-quivoque de la réalité politi-que du Québec, en général, et du Québec français de 1970, en particulier.

D'un côté nous voyons deux formations politiques qui comptent dans leurs rangs les citoyens les plus politisés et les plus susceptibles d'orien-ter les destinées du Qué-bec, de par leur compétence. Or, si l'on ne considère que les Canadiens français, ils sont divisés à 50% sur la façon d'assurer notre avenir politique, social et économique. Ce sont les libéraux et les péquistes, naturellement.

Il y a ensuite une catégorie de gens qui ont donné, inten-tionnellement ou sans trop le vouloir, l'impression d'être assis entre deux chaises... Ils sont faciles à identifier également: les unionistes.

Et, enfin, un troisième bloc, et non le moindre, for-mé de deux factions dont les membres ont des caractères sociaux radicalement oppo-sés: les anglophones et les cré-ditistes, complète ce tableau et invite à une réflexion plus profonde à cause de l'ambi-güité de son vote, le 29 avril.

Je me dois donc de proposer quelques réflexions sur la nature des éléments de ce troisième bloc d'électeurs car c'est bien lui qui, en défi-nitive, a décidé du résultat de cette élection, dorénavant célèbre. En effet, enlevons ces deux groupes et nous au-rions probablement, aujour-d'hui, un gouvernement libéral

faiblement majoritaire ou minoritaire et une opposition non pas officieuse, comme actuellement, mais officielle, représentée par le Parti Qué-bécois.

Je soutiens, pour ma part, que ces deux groupes de ci-toyens du Québec ont été ma-nipulés, lancés sur le terrain d'une élection au Québec, à la façon d'un ballon, c'est-à-dire au profit du meilleur lanceur. Pourquoi? Voilà la question!

Tout le monde sait que la clientèle créditiste se retrou-ve dans les classes les moins politisées, par conséquent les plus faciles à orienter dans un sens ou dans l'autre. Seul M. Trudeau peut se réjouir de pouvoir inclure le 11% de vote qu'ils représentent, dans la balance du fédéralisme. Il a peut-être de bonnes raisons de le faire d'ailleurs... Pourquoi? Voilà la question!

Quant aux anglophones, ici on en aurait des choses à dire si on veut bien s'y arrêter. Ces gens-là sont instruits, sont politisés, sont sans pro-blèmes d'ordre matériel. Le grand malheur, toutefois, c'est que tout en étant DANS le Québec, ils ne sont pas du Québec. Ils n'ont pas la moi-nière idée du climat social ca-nadien-français ni du sens de son évolution. Ils ne sont aucu-nement au diapason des réalités du Québec. Bref, en tant que groupe humain, ils ne nous ont rien apporté de pos-itif, à date, sauf en temps d'élection où on s'est toujours servi du potentiel qu'ils repré-sentent pour faire d'importants gains politiques. Pour-quoi? Voilà la question!

Qu'il faut répondre, et vite, ça "urge"! Je m'abstiens de le faire en ce qui a trait aux deux pre-miers car des sociologues sont en mesure de le faire avec plus de compétence que moi.

Mais à la troisième, je m'engage à provoquer une ou plusieurs réponses car je suis en mesure d'affirmer

qu'il en va même de la paix sociale au Québec.

Quant on se rend compte de l'affreuse et haineuse men-talité de certains anglophones du Québec, telle que reflétée par la presse, c'est à en faire dresser les cheveux sur la tête de René Lévesque lui-même, du moins ceux qui restent! Je n'en veux pour preuve qu'un éditorial paru en première page d'un bi-mensuel distribué gratuitement dans les résidences de Côte St-Luc, Hampstead, Snowdon, Montréal Ouest, N.D.G., La-val, St-Laurent, Ville Mont-Royal et Côte des Neiges, publié à plus de 100.000 copies et dans lequel on profère car-rément des incitations à la guerre civile. Il s'agit du journal "The Suburban" qui n'est qu'une "feuille de chou" mais qui, quand même, reflète bien cette mentalité dont je parlais plus haut.

Ca "urge", donc, de com-mencer au plus tôt à travailler, dans le calme, pour réaliser cette intégration nécessaire de notre minorité anglophone aux réalités du Québec.

Une donnée à analyser, M. Ryan, c'est ce refus massif des anglophones d'être Qué-bécois avec toutes les impli-cations que cela représente. C'est une autre réalité à bien saisir. Je le dis avec autant plus de conviction que je suis technicien en électronique et, par surcroît, étudiant-profes-

Suite à la page 6

Café-Thé
Confiture
ADOPTÉZ LES PRODUITS
DÉSY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.-A. DÉSY L^{re}
MONTREAL
521-1104



SESSION D'ÉTÉ 1970, POUR ADULTES
COURS DISPENSÉS LE SOIR
AU
COLLÈGE DU VIEUX MONTRÉAL
DU 22 JUIN AU 12 AOÛT 1970

LISTE ET HORAIRE DES COURS DE NIVEAU COLLÉGIAL

SECTEUR DES LETTRES

601-102 Poesie Lundi et mercredi
601-202 Théâtre Mardi et jeudi
601-302 Roman Lundi et mercredi
601-402 Essai Mardi et jeudi
601-502 Éléments de linguistique Lundi et mercredi

SECTEUR DES SCIENCES HUMAINES

340-101 Introduction à la philosophie Mardi et jeudi
340-201 L'homme et l'univers Lundi et mercredi
340-301 L'homme Mardi et jeudi
340-401 L'action humaine Lundi et mercredi

SECTEUR DES ARTS

510-101 Organisation picturale
510-102 Organisation spatiale
510-103 Histoire de l'Art et Esthétique I
510-104 Physique et Chimie de la couleur
510-106 Matériaux I (textiles et argiles)
510-303 Histoire de l'Art et esthétique III

Mardi et jeudi

Lundi et mercredi

Lundi et mercredi

Mardi et jeudi

Lundi et mercredi

Lundi et mercredi

SECTEUR DES SCIENCES ET TECHNIQUES PURES

Les cours de mathématiques et de sciences seront dispensés, le jour, du 2 juillet au 12 août 1970.

INSCRIPTION L'inscription aura lieu du 11 au 14 mai inclusivement.

Endroit: Education permanente,
Pavillon Marie-Victorin,
244 est. rue Sherbrooke,
Montréal 130, P.C.
Tél.: 842-7161, poste 187.
Heures: De 11 heures à 20 heures.

LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE
DU
COLLÈGE DOMINICAIN DE
PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
OTTAWA
COURS SPÉCIAUX 1970-71

- * L'homme de l'âge technique et la foi chrétienne (1 crédit)
(le samedi, du 12 septembre au 3 octobre)
par L. Régis, o.p.
- * L'Eglise et le développement des peuples (1 crédit)
(le samedi, du 17 octobre au 7 novembre)
par B. Olivier, o.p.
- * Anthropologie de la prière (1 crédit)
(le samedi, du 21 novembre au 12 décembre)
par G. Côté, o.p. et J. Tellier, o.p.
- * La Résurrection de Jésus. Une lecture des premiers témoignages (1 crédit)
(le samedi, du 16 janvier au 13 février)
par Y. Trémeil, o.p.
- * Le Christ Sauveur de l'homme, dans les perspectives de la pensée contemporaine (2 crédits)
(le samedi, du 27 février au 3 avril)
par J.M.R. Tillard, o.p.

On peut s'inscrire comme étudiant à temps partiel et prendre les crédits universitaires. Ces cours ont lieu le samedi, à des heures permettant un accès facile par train ou autobus.

L'étudiant, inscrit à temps complet à l'un ou l'autre cycle des études, conduisant au baccalauréat, à la maîtrise, à la maîtrise ès arts (M.A.) et au doctorat en théologie, a la possibilité de suivre, s'il le désire, l'un ou l'autre de ces cours spéciaux.

Renseignements

s'adresser à:

Secrétariat

FACULTÉ DOMINICAINE DE THÉOLOGIE

96, avenue Empress,

Ottawa 4 - ONT.

Tél.: (613) 233-5721 ou 232-7363

INTER CONTINENTAL
Tours et Voyages
2118 est. rue Jean-Talon
729-5264

MADRID ET COSTA DEL SOL



Deux semaines à partir de \$370.00

Départ tous les 2ième mardis

Comprenant

- 1- avion aller-retour en jet
- 2- hôtel
- 3- transferts
- 4- visites

A Madrid hôtel et petit déjeuner et visite touristique sur la Costa Del Sol apparte-ment pres de la mer avec cuisinette et visite touristique de Malaga & Torremolinos.

VOS AGENTS DE VOYAGES DE CONFIANCE

Alfred Gagliardi
6900 RUE SAINT DENIS
271-6900

MONDIAL AVIOMAR
445 D. RUE JEAN TALON
274-7595

suites
de la première
page

L'ONTARIO

te du territoire, avec une pointe vers Brantford, une à Cobourg et l'autre à Midland.

Dans la première zone, qui comprendra des villes de petites et de moyennes grandeurs, le plan doit être exécuté au cours des dix prochaines années. Ces villes seront administrées par des gouvernements régionaux établis à Hamilton et Oshawa et séparées par une voie pour la circulation rapide ainsi que des droits de passages pour la construction de routes et de voies ferrées.

On prévoit que la population dans ce secteur, atteindra 5.700.000 personnes en l'an 2000. Les principales villes seront développées dans les municipalités déjà existantes le long du lac Ontario, tandis que des villes de moindre importance seront aménagées plus tard au nord de la voie rapide.

La troisième zone est située un peu loin de Toronto, mais elle en subit quand même l'influence, et le gouvernement provincial encouragera l'expansion urbaine et la croissance économique tout en réservant d'importants terrains pour les loisirs.

Dans cette zone, on prévoit qu'en l'an 2000 la population atteindra 2.000.000 de personnes, qui seront principalement réparties dans les grands centres comme Brantford, Kitchener, Waterloo, Galt, Guelph, Peterborough, Port Hope, Cobourg et les nouvelles grandes villes de Barrie et Midland.

La zone centrale, qui est située plus près du Toronto métropolitain, divisera les deux autres zones sur une distance d'environ 20 milles. La croissance future y sera limitée, et de vastes secteurs seront retenus pour l'agriculture et la récréation.

Un petit "axe urbain" sera créé pour servir de lien de communication entre Barrie et Midland, via Richmond Hill et Newmarket, à Bradford.

LE CHEF LIBÉRAL

"curieux". M. Bertrand lui avait promis de vérifier s'il était exact que la promesse d'achat était d'un million plus élevée que le prix auquel on aurait déjà été disposé à vendre l'hôtel. Le projet a été annulé et M. Bertrand remettra à son successeur tout le dossier relatif à cette affaire.

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, M. Pierre Laporte, député de Chambly, a été nommé leader parlementaire du gouvernement. Il jouait déjà ce rôle dans les années d'opposition.

De son côté, M. Louis-Philippe LaCroix, député des Îles-de-la-Madeleine, a été nommé président du caucus libéral. Une autre réunion des députés est prévue avant la session.

Carte électorale

Tout en réaffirmant son intention de remanier la carte et le système électoral, M. Bourassa s'est refusé à fixer un délai, ne voulant pas, dit-il, brusquer les choses, il y a différents systèmes, ajoute-t-il, et ils doivent faire l'objet d'études sérieuses. A son avis, il ne serait pas réaliste de fixer un délai d'un an, ainsi que le veut M. René Lévesque et les dirigeants du Parti québécois. "Mais, note-t-il, j'ai pris un engagement ferme à ce sujet, et je le tiendrai." M. Bourassa ne sait pas non plus si la question sera seulement étudiée par une commission parlementaire ou si elle sera soumise à une commission indépendante. C'est, dit-il, l'un des premiers sujets que le conseil des ministres devra discuter.

D'autre part, M. Bourassa n'est pas en mesure de dire à l'heure actuelle

jusqu'à quel point le budget de l'année en cours a été entamé. Il a demandé qu'on lui soumette tous les arrêtés ministériels, les engagements du conseil du Trésor, les promesses de subventions, et le reste. Mais il n'en a eu qu'une partie jusqu'ici.

Il se propose de consacrer les prochaines semaines à la préparation du budget, puisqu'il s'est avéré qu'il gardera le portefeuille des finances.

D'autre part, il réduira au strict minimum ses sorties "officielles" pour des bals, galas, et le reste. Le lieutenant-gouverneur, note-t-il, est la personne toute désignée pour représenter le gouvernement de cette façon.

M. Bourassa n'a pas voulu donner de détails quant aux rencontres qu'il projette avec des investisseurs éventuels. Il croit être en mesure, par ses contacts personnels, d'attirer des investissements "substantiels", mais il n'a pas voulu donner de détails à cet égard.

Quant aux déclarations du président de la Bourse de Montréal, M. Charles Neapole, concernant la formation d'un "shadow economic cabinet", M. Bourassa estime qu'il s'agit d'offres de collaboration, et que toutes les offres du genre sont les bienvenues.

Le nouveau premier ministre a-t-il l'intention de faire appel aux services de son prédécesseur libéral, M. Jean Lesage? "Oui, répond-il, les services du bureau d'avocat de M. Lesage pourront être retenus à l'occasion."

LA CONSTRUCTION

remarquer le ministre, les deux centrales syndicales et les cinq associations patronales sont seules habilitées à négocier les conditions de travail et de salaires dans l'industrie de la construction au Québec. La seule convention collective valide sera celle qui aura été conclue et signée par les sept parties représentatives.

Pour l'instant du moins, la grève ne touche que la région de Montréal. A ce propos, M. Cournoyer a noté qu'il existait à Montréal un climat différent de celui qui prévaut dans les autres régions.

En raison de l'interdiction, M. Cournoyer ne prévoit pas entrer en contact lui-même avec les intéressés. Il a indiqué que si les demandes syndicales étaient agréées telles quelles, elles entraîneraient un coût de la main-d'œuvre doublé à la voirie.

Selon lui, le nouveau gouvernement devra prendre un intérêt personnel à cette question et ne pas se contenter d'agir en "rubber stamp", rôle auquel le réduisent les décrets, estime-t-il.

Pour sa part, au cours d'une rencontre avec la presse, le premier ministre élu, M. Robert Bourassa, a fait savoir qu'il avait rencontré M. Cournoyer et les hauts fonctionnaires du ministère du travail pour discuter du conflit de la construction.

Mais il a noté que la responsabilité incombait au gouvernement en place tant que son cabinet n'aura pas été formé.

L'URANIUM

sources, M. J. J. Greene.

Elles ont été, dans l'ensemble, mal accueillies par les partis de l'opposition.

M. Greene a précisé que les règlements relatifs à l'application de cette politique étaient en voie d'être rédigés et qu'ils seraient promulgués aussitôt que possible après que les intéressés auront été consultés.

Toutefois, il a déclaré que les précisions apportées plus haut ne seront pas modifiées.

Le ministre a rappelé que dans sa déclaration du 19 mars au sujet de la propriété étrangère dans l'industrie canadienne de l'uranium, il avait mentionné que les entreprises étrangères alors engagées dans l'exploration de l'uranium bénéficieraient d'une certaine période de temps pour établir "la viabilité commerciale de leurs concessions et ainsi de se qualifier pour les mêmes règles de propriété qui s'appliquent aux producteurs actuels".

M. Greene a dit que, pour permettre aux sociétés en cause d'établir leurs programmes de 1970, il était nécessaire d'apporter certains éclaircissements sur les intentions du gouvernement.

Une société sera censée s'être livrée activement à l'exploration de l'uranium le 2 mars 1970 si elle avait acquis, avant cette date, des droits miniers valides concédés par une province ou un territoire, ou un intérêt indivis dans les dits droits et, de plus, si elle peut prouver à la satisfaction de la Commission de contrôle de l'énergie atomique qu'elle poursuivait alors un programme d'exploration d'uranium sur la propriété à laquelle s'appliquent les droits miniers.

Ayant établi cette preuve, a dit M. Greene, les sociétés en cause auront alors six années, soit jusqu'au 2 mars 1976, pour soumettre à la Commission des documents établissant la satisfaction de cette dernière qu'elles ont un gisement commercialement exploitable de minerai d'uranium sur les concessions qu'elles explorent le 2 mars 1970.

Le ministre a toutefois révélé qu'étant donné le peu d'activité du marché de l'uranium à l'heure actuelle et les quatre ou cinq années qu'il faut pour mettre une mine en exploitation, le gouvernement n'exigera pas la production ou la signature d'un contrat de vente au cours de cette période de six ans.

M. Greene a aussi précisé que les règlements en préparation stipuleront que les personnes poursuivant des programmes d'exploration en vertu d'ententes d'association et possédant un intérêt indivis dans ces entreprises pourront procéder selon les mêmes critères relatifs à la propriété de ces intérêts que s'ils n'en détenaient qu'une partie.

M. Gordon Aiken (PC-Perry-Sound-Muskoka) a déclaré que les déclarations de M. Greene, faites en mars et hier, étaient confuses et semblaient l'inquiéter chez les sociétés s'occupant d'exploration d'uranium. "Elles laissent l'industrie dans l'incertitude", a-t-il dit, ajoutant toutefois que le gouvernement apportait un peu de lumière sur ses intentions dans ce domaine.

De son côté, M. David Lewis (NPD-York-Sud) a soutenu que les précisions du ministre ne constituaient pas une garantie que l'exploration de l'uranium, au Canada, passera aux Canadiens.

Il a dit que la participation canadienne dans cette industrie continuera à décroître.

Quant au porte-parole du Ralliement chrétien, M. Gilbert Roudreau (Shefford), il s'est plaint de n'avoir pas reçu la version française de la déclaration de M. Greene.

RENÉ LÉVESQUE

Il y a déjà, a dit M. Lévesque des impatiences qui refusent d'être canalisées par l'action démocratique. Un reporter lui demandant des noms ou des preuves, le leader du P.Q. a répondu: "Ce n'est pas à nous d'agir comme gardes-chiourmes, mais tenez de vous mettre à leur place."

M. Lévesque prévoit la "liquidation" prochaine de l'Union nationale. Des députés U.N. se joindront-ils au P.Q.? "Des gens se parlent, c'est normal..." a-t-il répondu, sans vouloir avancer de noms.

MARIO BEAULIEU

L'ex-ministre des affaires culturelles, M. Jean Noël Tremblay, a raillé les journalistes à propos des sondages. "Ils leur a même proposé d'en faire un avec eux, mais il se demande si ça pourrait être fait avec sérieux!"

Défait dans Saint-Hyacinthe, M. Denis Bousquet est un peu amer. Il estime avoir fait tout ce qu'un député peut faire pour son comté: il se demande quelle sorte de député les électeurs veulent et à quoi rime la prétendue "réévaluation" des députés. Il ne sait ce qu'il fera au juste. "On verra", a dit souriant, M. Maurice Martel, ex-député de Richelieu, défait par le beau-frère de M. Bourassa.

M. Fernand Grenier, ex-député de Frontenac, n'a pas l'intention d'abandonner la politique, mais il a laissé les portes ouvertes quant à son allégeance future.

L'ex-député de Maisonneuve, M. André Léveillé, a laissé entendre que, quant à lui, il quittera l'U.N.

M. Jean-Claude Lebel, défait dans Rimouski, estime que la publication des sondages a favorisé son adversaire libéral, les électeurs voulant un gouver-

Lancement le 5 octobre

Apollo-14 sera dirigé sur Fra Mauro

HOUSTON, Texas, (AFP) — Les savants de la NASA ont décidé de lancer Apollo 14 en direction du cratère lunaire Fra Mauro, l'objectif que ne put atteindre Apollo 13 le mois dernier.

Initialement Apollo 14 devait avoir pour aire d'alunissage le cratère Littrow qui se trouve dans l'une des régions du type mer analogue à celles où se sont posés Apollo 11 et 12 l'an dernier. Extrêmement déçu de l'échec d'Apollo 13 (John Young, John à contourner la lune et à regagner la terre de toute urgence après le panne de son compartiment de service, les savants du groupe d'exploration et de planisme lunaire demandent qu'une nouvelle tentative ait lieu en direction de Fra Mauro présumé très différent et beaucoup plus ancien que la région des mers.

Le chef du groupe, M. Anthony Calio, ne croit pas que la mission Apollo 14 soit confiée à l'équipage suppléant d'Apollo 13 (John Young, John Swigert et Charles Duke). Ces trois pilotes se sont, il est vrai, entraînés depuis un an, aux côtés de Jim Lovell, Tom Mattingly et Fred Haise, au débarquement dans la région de

Fra Mauro. Par surcroît, Swigert qui, la veille du lancement d'Apollo 13, a remplacé à bord Mattingly alors jugé en période d'incubation de roséole, a gagné une expérience considérable au cours de ce vol qui a failli se terminer tragiquement. Aussi la possibilité d'elle être évoquée que Young, Swigert et Duke prennent les commandes d'Apollo 14.

Interrogé sur ce point, M. Calio a répondu: "Je ne suis au courant d'aucun changement et je pense que l'équipage d'Apollo 14 sera celui qu'on prévoyait". La NASA a désigné, l'an dernier Alan Shepard — le premier Américain lancé dans l'espace — Stuart Roosa et Edgar Mitchell comme pilotes d'Apollo 14. Le chef du groupe d'exploration et de planisme lunaire estime aussi que l'équipage Shepard bénéficie d'un entraînement aussi long que celle des vols lunaires précédents.

Si la NASA n'est pas obligée de modifier substantiellement l'équipement du module de service où l'on pense que l'explosion de l'un des deux réservoirs d'oxygène a été causée par un court-circuit, le lancement des prochains astrona-

tes américains pourrait avoir lieu le 5 octobre.

"Un léger changement pourrait survenir, a précisé M. Calio, quand les calculs de la trajectoire terre-lune seront plus précis".

Le groupe de spécialistes du choix des aires d'alunissage Apollo transmettra à M. Robert Giruth, directeur du centre spatial de Houston, sa recommandation en faveur de Fra Mauro comme point-cible de la prochaine randonnée spatiale américaine. Approuvée sans aucun doute par M. Giruth, cette proposition ne manquera vraisemblablement pas de l'être en dernière instance par M. Thomas Paine, l'administrateur de la NASA.

C'est d'ailleurs le groupe dirigé par le Dr. Calio qui a initialement désigné les zones où se sont posés Apollo 11 dans la mer de la Tranquillité le 20 juillet dernier, et Apollo 12 dans l'océan des Tempêtes le 18 novembre.

Si Apollo 14 s'était dirigé vers le cratère Littrow comme le voulaient les plans initiaux de la NASA, son lancement aurait eu lieu le 1er octobre. La substitution de Fra Mauro à Littrow repoussera cette opération d'environ qua-

tre jours, si l'accident du dernier vol lunaire n'entraîne aucune modification importante de l'équipement du module de service. Dans le cas contraire, Apollo 14 pourrait ne pas aller à l'assaut de la lune avant le début de l'an prochain.

En tout état de cause, M. Calio a fait observer que Fra Mauro lui paraît trop important pour que les pilotes de la NASA ne tentent pas une fois de plus de se poser dans cette région, où se trouve le "cratère du cône".

La météorite qui a formé cette cavité a recouvert ses pentes de blocs énormes de matériaux considérablement plus vieux que ceux ramenés à Terre par Apollo-11 et 12, précédents donc, a conclu M. Calio, pour l'étude de la formation du système solaire.

Shepard et Mitchell doivent arpenter les pentes de ce cratère. Leur exploration sera facilitée par le "pousse-pousse" lunaire, dont la NASA termine la mise au point. Ce premier véhicule à évoluer sur la surface sélène devrait notamment agrandir le rayon d'action des astronautes dont il transportera une partie du lourd équipement.

LES BLACK PANTHERS

Suite de la page 3

buer au financement de l'action des Black Panthers.

Deux délégués du Black Panthers Party assistaient à la conférence de presse au cours de laquelle ont été révélés les noms des membres-fondateurs du comité de solidarité: MM. Michel Van Schendel, professeur; Stanley Gray, du Front de libération populaire; Charles Gagnon; Jean-Yves Vézina et Jacques Desmarais, syndicalistes; Romeo Bouchard, journaliste; Louis-Philippe Aubert, membre du comité ouvrier Saint-Henri; et Monique Besse-Crispin, professeur.

Interrogé par les journalistes, l'écrivain français a expliqué que les comités de solidarité établis à travers le monde, s'efforcent de dissiper l'image qui présente les Black Panthers comme des "supermen" noirs. M. Genêt a souligné que l'image projetée par la presse américaine, est bien différente de celle véhiculée par la presse étrangère, précisant que les Black Panthers voudraient que le monde extérieur prenne conscience qu'ils sont des hommes politiques comme d'autres.

Après avoir énuméré un certain nombre d'incidents tragiques et dénoncé la répression policière dont les noirs américains sont victimes, l'écrivain Genêt a manifesté son indignation à l'égard de ce qu'il a appelé "le fascisme et le racisme des dirigeants américains". Je ne suis pas un révolutionnaire, mais un révolté a-t-il dit: Je ne viens pas ici pour parler de moi, mais des Black Panthers que l'on est en train d'exterminer aux États-Unis. Naître noir, ajoutait-il, c'est déjà un choix politique;

pour les Black Panthers, se battre c'est une question existentielle."

Face aux journalistes, Jean Genêt fait voir, consciemment ou pas, un caractère irascible au possible. Dans la soixantaine, de petite taille, la mine abattue, il bondit comme un fauve lorsqu'un journaliste s'aventure à lui faire parler de ses projets personnels. Il n'a pas non plus particulièrement apprécié l'intervention d'un journaliste de langue anglaise qui, à l'aide d'un rapprochement entre les séparatistes et les Black Panthers, lui prêtait une forme de participation à l'action du mouvement de libération populaire au Québec. Soulignons enfin, que la conférence de presse eut lieu dans un local prêté par le Conseil central de Montréal (CCSN), les journalistes enroulés dans l'amorçage de journaux que des étudiants américains avaient apportés de Cuba et qu'avaient saisi et restitués des agents de la Gendarmerie royale du Canada.

Contrat de 3 ans à la
Davie Shipbuilding

LAUZION (CP) — Les employés de la Davie Shipbuilding de Lauzon ont approuvé, hier, les termes de leur nouvelle convention collective de trois ans.

Le contrat, qui régit entre 2.000 et 2.500 travailleurs, prévoit des augmentations de salaire de 7 p.c. en 1970 et de 6 p.c. pour chacune des deux autres années. Seulement 1.000 employés ont présentement du travail.

Le salaire horaire, qui variait entre \$2,76 et \$3,94, sera porté entre \$3,30 et \$4,73 par le nouveau contrat.

Avis publics

DEEGAR CORP.

AVIS est par les présentes donné que DEEGAR CORP., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies.

DATE à Montréal, ce 28ème jour d'avril 1970

GARY V. CAPLAN
Secrétaire

DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

AVIS est par les présentes donné que la compagnie OULMET AUTOMOBILE LIMITEE, constituant une corporation en vertu de la loi des compagnies et ayant son siège social dans la cité et le district de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la loi des compagnies.

BOHEMERA CHENARD,
Montréal, le 1er mai 1970.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
Division de Divorce

No. 9118

DAME HELEN FISHER, ménagère, de la cité et district de Montréal, résidant au 3750, rue Laurier,

requérante

BILL LITWINIUK, gentleman, auparavant de la cité et district de Montréal et présentement d'adresse inconnue,

intimé

AVIS A L'INTIME RELATIFEMENT A LA CONTESTATION

PRENEZ AVIS qu'il y a eu dépôt et réception au greffe des divorces du district de Montréal de la requête en divorce de la requérante, et que si vous désirez la contester, vous devez le faire en produisant une comparution ou votre contestation audit greffe, après leur signification à la requérante, et ce dans les délais suivants:

Dans un délai de 30 jours de la date de la signification de la requête, si telle signification vous a été faite à personne dans la province de Québec;

Dans un délai de 60 jours de la date de la signification de la requête, si telle signification vous a été faite à personne dans les autres provinces du Canada ou aux Etats-Unis d'Amérique;

Dans un délai de 90 jours, si telle signification de la requête ne vous a pas été faite à personne dans la province de Québec ou ailleurs au Canada ou dans les Etats-Unis d'Amérique;

Dans tous autres cas, dans un délai de 60 jours de la date de la signification de la requête, selon le mode autorisé par la loi.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante pourra à l'issue du délai, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

PRENEZ ENFIN AVIS que tout jugement rendu sera, en premier lieu, un jugement conditionnel qui ne sera déclaré irrévocable qu'après l'expiration du délai fixé au jugement à moins que dans l'intervalle vous ne produisiez au greffe du Tribunal un avis écrit exposant les raisons pour lesquelles le jugement ne devrait pas devenir irrévocable.

MONTRÉAL, ce 1er jour du mois de mai 1970

JACQUES PERBON
Régistrateur

Avocat de la requérante

AVIS DE PETITION POUR OBTENIR L'ABANDON DE CHARTRE

CANAPLAN AUTO SALES COMPANY LTD. AVIS est par les présentes donné que CANAPLAN AUTO SALES COMPANY LTD., une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies.

DATE à Montréal, ce 1er jour de mai 1970

FREDERICH H. FLEMING
Secrétaire

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
Division de Divorce

No. 9118

DAME HELEN FISHER, ménagère, de la cité et district de Montréal, résidant au 3750, rue Laurier,

requérante

BILL LITWINIUK, gentleman, auparavant de la cité et district de Montréal et présentement d'adresse inconnue,

intimé

AVIS A L'INTIME RELATIFEMENT A LA CONTESTATION

PRENEZ AVIS qu'il y a eu dépôt et réception au greffe des divorces du district de Montréal de la requête en divorce de la requérante, et que si vous désirez la contester, vous devez le faire en produisant une comparution ou votre contestation audit greffe, après leur signification à la requérante, et ce dans les délais suivants:

Dans un délai de 30 jours de la date de la signification de la requête, si telle signification vous a été faite à personne dans la province de Québec;

Dans un délai de 60 jours de la date de la signification de la requête, si telle signification vous a été faite à personne dans les autres provinces du Canada ou aux Etats-Unis d'Amérique;

Dans un délai de 90 jours, si telle signification de la requête ne vous a pas été faite à personne dans la province de Québec ou ailleurs au Canada ou dans les Etats-Unis d'Amérique;

Dans tous autres cas, dans un délai de 60 jours de la date de la signification de la requête, selon le mode autorisé par la loi.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante pourra à l'issue du délai, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

PRENEZ ENFIN AVIS que tout jugement rendu sera, en premier lieu, un jugement conditionnel qui ne sera déclaré irrévocable qu'après l'expiration du délai fixé au jugement à moins que dans l'intervalle vous ne produisiez au greffe du Tribunal un avis écrit exposant les raisons pour lesquelles le jugement ne devrait pas devenir irrévocable.

MONTRÉAL, ce 1er jour du mois de mai 1970

JACQUES PERBON
Régistrateur

Avocat de la requérante

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumissions au montant de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (\$175.000), chèque officiel d'une banque chartre du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à chartre du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON

Montréal, le 29 avril 1970

DÉCÈS

Opinion

Suite de la page 5

CARON Rév. Père Arthur O. M.I. A Ottawa le 4 mai 1970 à l'âge de 71 ans, est décédé le révérend Père Arthur Caron, O.M.I. ancien vice-recteur de l'Université d'Ottawa et professeur à l'Université Saint-Paul. Il laisse dans le deuil une sœur Mlle Stella de Hull, une belle-sœur Mme Edgar Caron et trois neveux, Robert, Pierre et Michel tous de Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi 7 mai. Le convoi funéraire partira des Salons Racine, Robert et Gauthier, No 260 rue Bessier, Ottawa pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur d'Ottawa où le service sera célébré à 11.00 heures. Et de là au cimetière Notre-Dame de Hull lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAUVAGEAU Marie-Anne A St-Thuribe, Cte Portneuf, le 4 mai 1970 à l'âge de 76 ans, est décédée Mlle Alphonsine Théo, Sauvageau, née Marie-Ange Hamelin. Elle laisse ses enfants Dom Fidèle, Arthur des Pères Trappistes, Léger, Prudence, Mme Claude Provencal (Irène) Mme Lucien Lafond (Thérèse) Clément et André Sauvageau. Les funérailles auront lieu jeudi 7 mai. Le convoi funéraire partira du Salon J. A. Lacoursière, no. 185 boul. de la Montagne, St-Casimir pour se rendre à l'église paroissiale de St-Thuribe où le service sera célébré à 3.00 heures. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-CHARLES Doida. A Montréal, le 4 mai 1970, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Aimée St-Charles, née Doida Vincent, demeurant au 538 Visitation. Les funérailles auront lieu jeudi 7 mai. Le convoi funéraire partira du Salon Victor Dubois Engr. No 1750 rue Amherst à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OPINION

Suite de la page 5

seur en sciences techniques, après avoir travaillé six ans dans l'industrie où je me suis toujours débattu pour faire admettre le principe du français, langue de travail. Dieu seul sait quelles difficultés je m'approprie à rencontrer pour faire admettre à mes futurs étudiants techniciens qu'il y a pour eux un avenir agréable et prometteur à envisager dans l'industrie, si cette mentalité ne change pas!

Vous, M. Ryan, qui vous piquez d'objectivité, de largeur et de profondeur de vue, comment pouvez-vous ignorer ces faits? Comment pouvez-vous ne pas réaliser, dans l'interprétation que vous faites de la dernière élection, que ce 20% d'anglophones est, aussi, sous-représenté à l'Assemblée Nationale? Comment expliquez-vous qu'il n'en sorte si bien?

Comment croyez-vous que M. Bourassa puisse si bien s'en accommoder, lui, qui, à la tête des libéraux du Québec, a su si bien se gagner le vote massif de cet élément de notre société? Est-ce que ça ne saute pas aux yeux que les anglophones n'ont jamais réalisé leur état de sous-représentation aux organismes gouver-

nementaux précisément parce qu'ils n'ont pas du tout besoin de ce mécanisme démocratique pour atteindre leur objectif de domination économique?

regards

sur le monde

Un manifeste de trois savants soviétiques

La démocratisation de la vie politique et économique en URSS

● Dans une lettre ouverte qu'ils ont adressée aux dirigeants de l'URSS, trois savants soviétiques, l'académicien Skharov, l'historien Medvedev et le mathématicien Tourtchine ont exposé les raisons qui nécessitent, selon eux, une large démocratisation de la vie économique, politique et sociale en URSS. Nous reproduisons ci-dessous la deuxième partie de ce document. On y trouve en quinze points précis le programme de réforme proposé par les trois savants pour les trois ou quatre prochaines années. Le texte du document a été publié ces temps derniers dans le Monde.

MOSCOU (Le Monde) — Les vestiges de l'ère stalinienne n'ont pas seulement un effet négatif direct sur l'économie en rendant impossible une approche scientifique des problèmes d'organisation et de gestion; ils agissent aussi indirectement, dans une mesure non moindre, en provoquant une baisse générale du potentiel créateur des représentants de toutes les professions. Pourtant, dans le contexte de la seconde révolution industrielle, le travail créateur précisément devient de plus en plus important pour l'économie nationale.

A ce propos, on ne peut pas ne pas parler aussi du problème des relations entre l'Etat et l'intelligentsia. La liberté d'information et de création est indispensable à l'intelli-

gentsia de par la nature de ses activités et de sa fonction sociale. L'ambition de l'intelligentsia d'accroître cette liberté est légitime et naturelle. Mais l'Etat réprime cette aspiration par toutes sortes de limitations, par des pressions administratives, des licenciements et même des poursuites judiciaires. Cela crée un clivage, une méfiance réciproque et une profonde incompréhension mutuelle qui rendent difficile une coopération fructueuse entre la couche du parti et l'Etat, d'une part, et, de l'autre, les couches les plus actives de l'intelligentsia, c'est-à-dire les plus précieuses pour la société. Dans les conditions de la société industrielle contemporaine, alors que le rôle de l'intelligentsia ne cesse de croître, une telle

rupture ne peut être considérée que comme un suicide.

La majorité de l'intelligentsia et de la jeunesse comprend la nécessité d'une démocratisation; elle comprend aussi qu'il faut agir avec prudence et de manière progressive dans cette affaire. Mais elle ne peut comprendre ni justifier des mesures qui ont un caractère anti-démocratique évident. De fait, comment justifier le maintien en prison, dans des camps, dans des asiles psychiatriques de personnes qui sont certes des opposants, mais dont l'opposition s'exerce dans le cadre de la légalité, sur le plan des idées et des convictions? Dans nombre de cas, d'ailleurs, il ne s'agit même pas d'opposition, mais simplement d'une aspiration à l'information, à la discussion hardie et sans préjugés de problèmes sociaux importants. Le maintien en prison d'écrivains en raison de leurs oeuvres est inadmissible. On ne peut comprendre ni justifier des mesures aussi nocives et absurdes que l'exclusion de l'Union des écrivains de l'écrivain soviétique le plus important et le plus populaire, profondément patriotique et humain dans toute son activité, ou encore la destruction de la rédaction de "Novy Mir" qui réunissait autour d'elle les

forces les plus progressistes du courant socialiste marxiste-léniniste!

Il faut aussi parler, à nouveau, des problèmes idéologiques.

La démocratisation, avec la plénitude d'information et l'atmosphère de compétition qu'elle comporte, doit rendre à notre vie idéologique — aux sciences sociales, aux arts, à la propagande — la dynamique et la créativité nécessaires, en liquidant le style bureaucratique, rituel, dogmatique, l'hypocrisie officielle et la médiocrité qui y occupent aujourd'hui une si grande place.

L'engagement vers la démocratisation supprimera le clivage entre l'appareil du parti et de l'Etat d'une part, l'intelligentsia d'autre part. L'incompréhension mutuelle fera place à une étroite coopération, la démocratisation suscitera un afflux d'enthousiasme, comparable à l'enthousiasme des années 1920. Les meilleures forces intellectuelles du pays seront mobilisées pour la solution des problèmes économiques et sociaux.

Un processus difficile

La mise en oeuvre de la démocratisation est un proces-

sus difficile. Son développement normal sera menacé, d'une part, par les forces individualistes, antisocialistes, d'autre part, par les "partisans du pouvoir fort", par les démagogues de type fasciste, qui peuvent tenter d'utiliser à leurs fins les difficultés économiques du pays, l'incompréhension mutuelle et la méfiance de l'intelligentsia pour l'appareil du parti et de l'Etat, l'existence d'une mentalité petite-bourgeoise et nationaliste dans certains milieux de la société. Nous devons nous rendre compte qu'il n'y a pas d'autre issue pour notre pays, et que ce problème difficile doit être résolu. La mise en oeuvre de la démocratisation sur l'initiative et sous le contrôle des organes supérieurs permettra de mener à bien ce processus d'une manière planifiée, en veillant à ce que tous les maillons de l'appareil du parti et de l'Etat aient le temps de s'adapter au nouveau style de travail, un style qui se distinguera du précédent par son caractère plus ouvert, plus public, et par une discussion plus large de tous les problèmes.

Il ne fait pas de doute que la majorité des fonctionnaires de l'appareil — des hommes éduqués dans un pays moderne et hautement développé — sont capables d'adopter ce style de travail et qu'ils en sentiront très vite les avantages. L'élimination d'un nombre insignifiant d'incapables ne fera que faciliter les choses.

Nous proposons un programme approximatif comportant les mesures suivantes, qu'il serait possible de mettre en oeuvre dans les quatre ou cinq prochaines années:

1 — Déclaration des organes supérieurs du parti et du gouvernement proclamant la nécessité d'une démocratisation ultérieure et annonçant les rythmes et les méthodes de sa mise en oeuvre. Publication dans la presse d'une série d'articles discutant les problèmes de la démocratisation.

2 — Diffusion restreinte (par le canal des organes du parti, des entreprises et administrations) d'informations sur la situation du pays et de travaux théoriques sur les problèmes sociaux qu'il n'est pas souhaitable, pour le moment, de soumettre à une large discussion. Elargissement progressif de l'accès à ces matériaux jusqu'à la suppression complète des limitations.

3 — Organisation sur une large échelle d'unités complexes de production (firmes) jouissant d'un haut degré d'autonomie pour les questions de planification de la production, de processus technologique, d'écoulement et d'approvisionnement, pour les problèmes touchant aux finances et au personnel. Elargissement des mêmes droits des unités de production moins importantes. Définition scientifique, après enquête sérieuse, des formes et du volume de l'intervention de l'Etat.

4 — Suppression du brouillage des émissions des radios étrangères. Mise en vente libre des livres et périodiques étrangers. Adhésion de notre pays au système international de protection des droits des auteurs et éditeurs. Elargissement progressif — sur une période de trois à quatre ans — du tourisme international dans les deux sens, allègement des règles régissant la correspondance internationale et autres mesures permettant l'élargissement des contacts internationaux, en favorisant un développement prioritaire de ces contacts avec les pays du conseil d'assistance économique mutuelle.

5 — Création d'un institut d'étude de l'opinion publique. Publication d'abord limitée, puis complète, de renseignements sur l'attitude de la population au sujet des principaux problèmes de politique intérieure et étrangère et d'autres matériaux sociologiques.

6 — Amnistie des condamnés politiques. Décret prévoyant la publication obligatoire des comptes rendus sténographiques des procès à caractère politique. Con-

trôle par l'opinion publique des lieux de détention et institutions psychiatriques.

7 — Réalisation d'une série de mesures visant à améliorer le fonctionnement des tribunaux et de la procureture à établir leur indépendance à l'égard du pouvoir exécutif, des influences locales, des préjugés et des relations personnelles.

8 — Suppression de la mention de la nationalité dans les passeports et les formulaires administratifs. Système de passeport unique pour les habitants de la ville et de la campagne. Renonciation progressive au système de l'inscription des passeports, cette mesure étant mise en oeuvre parallèlement des inégalités de développement économique et culturel entre les régions.

9 — Réforme dans le domaine de l'éducation. Augmentation des crédits aux écoles primaires et moyennes, amélioration de la situation matérielle des enseignants, de leur indépendance et de leur droit à l'enseignement.

10 — Adoption d'une loi sur la presse et l'information. Octroi aux organisations sociales et aux groupes de citoyens de la possibilité de créer de nouveaux organes de presse. Suppression complète de la censure préalable sous toutes ses formes.

11 — Amélioration de la formation des cadres dirigeants, qui devront posséder l'art de la gestion. Introduction de la pratique des stages. Elar-

gissement de l'information des cadres dirigeants de tous niveaux, de leur droit à l'autonomie à l'expérimentation, à défendre leurs opinions et à les vérifier dans la pratique.

12 — Introduction progressive de la pratique consistant à présenter plusieurs candidats pour un seul siège lors des élections aux organes du parti et des Soviets de tous niveaux, entre autres pour les élections indirectes.

13 — Extension des droits des organismes relevant des Soviets. Elargissement des droits et de la responsabilité du Soviet suprême de l'U.R.S.S.

14 — Restauration dans tous leurs droits des nations déportées de force sous Staline. Rétablissement de l'autonomie nationale des peuples déplacés qui devront se voir donner la possibilité de revenir à leur lieu de peuplement là où cela n'a pas été fait jusqu'à présent.

15 — Mesures tendant à augmenter, dans les limites compatibles avec les intérêts d'Etat le degré de publicité dans le travail des organes dirigeants. Création auprès des organismes dirigeants de tous niveaux de comités scientifiques consultatifs, composés de spécialistes hautement qualifiés dans divers secteurs.

Utilisons le frein de manière plus raisonnable!

Ce plan est naturellement présenté à titre d'exemple.

Il est clair qu'il devrait être complété par un plan de mesures économiques et sociales élaboré par des spécialistes. Nous soulignerons que la démocratisation en elle-même ne résout nullement les problèmes économiques: elle ne fait que créer les conditions qui permettront leur solution. Mais les problèmes économiques et techniques ne pourront être résolus sans que ces conditions aient été créées. Nos amis de l'étranger comprennent parfois l'U.R.S.S. à un puissant camion dont le conducteur appuie d'un pied, de toutes ses forces sur l'accélérateur et de l'autre, dans le même temps, sur le frein. Le moment est venu d'utiliser le frein de manière plus raisonnable!

Le plan proposé montre, à notre avis, qu'il est parfaitement possible de tracer un programme de démocratisation qui soit acceptable pour le parti et l'Etat, et qui satisfasse, en première approximation, les besoins croissants du développement du pays. Naturellement, une large discussion, de profondes recherches scientifiques, sociologiques, économiques et de politique générale, la pratique de la vie y apporteront des correctifs et des compléments substantiels.

Mais il est important, comme disent les mathématiciens, de démontrer le théorème d'existence de la solution.

Espagne

Les aventures judiciaires d'une duchesse pas comme les autres...

par EDOUARD de BLAYE, correspondance particulière au Devoir

MADRID — Cinq mois presque jour pour jour après sa sortie de prison, Luisa Isabel Osorio Alvarez de Toledo Maura, duchesse de Medina-Sidonia, plus communément surnommée la "Duchesse Rouge", vient d'être condamnée à nouveau par le Tribunal suprême de Madrid à un mois de détention et 5.000 pesetas d'amende (75 dollars). Cette nouvelle condamnation, qui soulève une émotion assez considérable dans les milieux intellectuels espagnols, a cette fois pour origine la publication d'un ouvrage de politique-fiction intitulé "La Huelga" (la grève).

Le roman, dont l'action se situe dans une petite bourgade paysanne de la province de Cadix décrit de manière très réaliste un conflit social imaginaire opposant les patrons d'une entreprise à un groupe d'ouvriers en lutte pour l'obtention d'une augmentation de salaire. "La Helga" démonte en particulier le délicat mécanisme de la collusion de fait existant entre ces patrons et les autorités locales — de la Guardia Civil au juge d'instruction du village, dont l'action sans scrupules et les manoeuvres ouvertement délictueuses, affirme l'acte d'accusation du procès, lèsent les droits fondamentaux des ouvriers. Précisions pour le moins surprenante lorsque l'on sait que la grève est considérée constitutionnellement comme hors la loi en Espagne. Poursuivie devant les tribunaux dès la parution du livre alors même qu'elle purgeait à la prison des femmes de Alcalá de Henares, près de Madrid, une sentence antérieure, la duchesse de Medina-Sidonia avait été

finallement absoute par le tribunal spécial chargé de la presse, du délit "d'injures envers l'Etat et la justice espagnole". Le ministère public interjeta appel contre cette sentence absolutoire devant le Tribunal suprême de Madrid qui vient d'infliger finalement à la duchesse une peine d'un mois et un jour de prison et 5.000 pesetas d'amende.

Petite, menue, l'oeil sombre perpétuellement en éveil, la duchesse de Medina-Sidonia, 34 ans, mère de trois enfants, avait conquis une célébrité presque universelle à la suite de ce que l'Espagne entière appela à l'époque "le procès de Palomares". Le 17 Janvier 1967, un an exactement après la chute près de cette localité de la province d'Almeria de trois bombes nucléaires "semées" par un bombardier américain en difficulté, la "duchesse rouge" avait pris la tête d'une manifestation d'habitants du village pour protester contre le caractère dérisoire à leurs yeux des indemnités payées par le gouvernement américain à la suite de cet accident. Condamnée à un an de prison ferme pour manifestation illégale à la suite d'un procès retentissant, la bouillante aristocrate fut relâchée après huit mois de détention pour bonne conduite. De Paris où elle négocie actuellement les droits de traduction en France et aux Etats Unis de son roman controversé, "La Grève", la duchesse de Medina-Sidonia a d'ores et déjà annoncé son intention d'accomplir dans les plus brefs délais sa nouvelle condamnation à un mois de prison.

Belgique

La solution du conflit linguistique risque de traîner en longueur

par PAUL MASSON, correspondance particulière au Devoir

BRUXELLES — Voici deux ans, lorsque le gouvernement Eykens arriva au pouvoir, il s'engagea à "résoudre vite et globalement" le contentieux communautaire, sur lequel il n'est pas nécessaire de revenir. Depuis lors on s'est tâté dans tous les partis, le gouvernement a réuni l'Assemblée Royale sur commissions, des propositions ont été faites dans tous les sens, et, voici deux mois à peine, M. Eykens déposait même un plan global qu'il compte présenter au Parlement.

Quelles que soient les formules, on en revient toujours à une affaire d'arithmétique parlementaire. Constitutionnellement, les lois d'application portant modification de la Constitution doivent être adoptées par les deux-tiers des voix des Chambres. Or, si la coalition au pouvoir possède assez de voix pour gouverner, c'est-à-dire plus de la moitié, c'est-à-dire la majorité simple; elle n'en a pas assez pour faire "passer" la révision de la Constitution.

Cette coalition a donc essayé de recruter ça et là des dissidents, de proposer des formules qui satisfieraient l'un ou l'autre groupe linguistique faisant partie de l'opposition parlementaire. C'est en manoeuvrant dans cette dernière direction que le Premier ministre M. Eykens en est arrivé à présenter son dernier compromis qui a reçu la faveur du groupe flamand du Parti

pour la Liberté et le Progrès (PLP), actuellement dans l'opposition. Mais, par la nature de son compromis, il s'aliène cependant une partie des mandataires faisant actuellement partie de la majorité: ceux de Bruxelles, éternelle pomme de discorde dans les problèmes belges.

Penché sur ses listes, M. Eykens en est réduit à pointer des noms et à faire des calculs: la majorité des deux tiers — qui est de 142 voix à la Chambre et de 120 voix au Sénat — pourrait être atteinte si l'on ajoute aux voix sociales-chrétiennes et socialistes de l'actuelle majorité, celles du PLP flamand, en soustrayant toutefois celles des socialistes bruxellois. A la Chambre, il lui faudrait malgré tout trouver encore une voix supplémentaire, ce qui est toujours possible.

Ces hypothèses mathématiques restent cependant théoriques: des défaillances sont encore possibles, des transfuges aussi. La cohésion des partis, déjà fortement ébranlée, peut encore connaître quelques coups durs au cours des débats en commission et dans les assemblées: ces affaires communautaires, il ne faut pas l'oublier, sont avant tout sentimentales et il n'est pas impossible que plusieurs députés ou sénateurs refusent, à cette occasion, de suivre la sacro-sainte discipline de vote imposée par les partis.

La vérité est que dans l'immédiat politique actuel, aucun pronostic sérieux ne peut être fait, même pas après un temps de réflexion comme celui qui fut le temps des vacances de Pâques. Si le gouvernement met le Parlement devant ses responsabilités, en lui présentant son compromis communautaire "ne varietur", il est possible qu'il rallie une majorité au Sénat et même à la Chambre. Mais le contraire est également possible. Le problème politique est donc de savoir s'il est opportun ou non que le gouvernement "tente sa chance" dans la précipitation, avant les grandes vacances déjà toutes proches et les élections communales d'octobre.

Au sein des partis comme dans le gouvernement, il se trouve des partisans et des adversaires de la temporisation. Ceux-là ont les meilleures chances d'emporter, en raison de la proximité des élections communales — ils redoutent que leur attitude sur ces problèmes communautaires n'indispose les électeurs et estiment préférable de reporter les grandes décisions à plus tard. Ceci leur permettrait de se présenter ou de soutenir les candidats de leurs partis aux élections communales avec des promesses en l'air et, aussi, de voir comment le corps électoral réagira à tout ce brassage linguistico-communautaire. Mais le danger, dans ce cas, n'est

il pas que les élections communales, en accentuant les prises de position passionnelles, risquent de ne rien arranger?

Voilà où en étaient les choses à la rentrée politique post-pascale. Les optimismes sont peu nombreux; si le gouvernement Eykens se décidait même à jouer le tout pour le tout et à présenter aux Chambres son compromis global, celles-ci ne disposeraient que de quelques semaines — avant les grandes vacances — pour le discuter, ce qui est vraiment très peu en regard de la matière à traiter. Moralité: il est quasi certain que rien ne sera fait dans l'immédiat et que la Constitution ne sera pas encore modifiée lorsque les Belges iront aux urnes, en octobre.

ANNONCE

Plan d'amaigrissement
Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrou-

ver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres réduisibles de graisse superficielle ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Château Laurier... la clef d'Ottawa. Retenez une chambre en cinq sec. 877-4032

Si vous allez à Ottawa, soyez au centre des activités. Au Château, c'est en plus une chaude hospitalité. Un service excellent. Des chambres et suites spacieuses. Des distractions nombreuses. Une piscine intérieure chauffée. Des bains Sauna. Le stationnement gratuit. Le transport gratuit par autobus de la gare du CN. Un hôtel CN.

*Appels de Montréal seulement. Pour appeler sans frais de Québec: Zenith 0-0070.

Aquascutum OF LONDON

Fortrel

Aquascutum fait autorité avec son mélange Fortrel et coton.

Voici une nouveauté remarquable dans la série des manteaux Aquascutum: le Herald. Il est en Aqualene*, un tissu exclusif à Aquascutum, qui allie la souplesse du coton à la solidité du Fortrel. Et grâce à l'Aqua 5, il vous protège des pires intempéries. Pour environ \$70, vous le trouverez dans les meilleurs magasins du monde entier. Pour connaître le nom du plus proche, écrivez ou téléphonez à:

*Marque canadienne déposée.

AQUASCUTUM, 2520 est, boul. St-Joseph, Montréal 405, Qué. 527-9321

Si vous voulez
apprécier
la supériorité de
l'ordinateur
Honeywell 110 C,
renseignez-vous
chez nos concurrents.

	Le nouvel Honeywell H 110 C-1 (Disque seulement)	Système /3	Système 360/20-4	9200 (Système de base à disque)	Century 100 (Système de base à disque)
Unité centrale de traitement	12K ca. actères				
Imprimante	300 lignes/minute 120 positions d'impression				
Lecteur	400 cartes/minute				
Perforateur	100 à 400 cartes/minute				
Disque	2 axes 3.6 millions de caractères				
Software	Cobol Tri et programmes utilisateurs Programmes comptables GAP				
Location, par mois y compris support, software, formation et programmes d'application	\$2,110				
Possibilité d'extension de l'unité centrale et du disque	Jusqu'à 32K caractères, Jusqu'à 4 axes Jusqu'à 36.8 millions de caractères				
Possibilité d'extension du système	Entièrement compatible avec tous les ordinateurs Honeywell série 200				
Autres modèles	Rubans seulement— Rubans et disque				

Honeywell
l'autre compagnie d'ordinateurs

Samedi

Manifestation devant la Maison-Blanche

WASHINGTON (AFP) — Le "nouveau comité de mobilisation" contre la guerre du Vietnam a décidé d'organiser samedi devant la Maison-Blanche une manifestation de protestation contre l'intervention américaine au Cambodge et la mort de quatre étudiants de l'université de Kent, en Ohio.

Un porte-parole du comité, M. Ron Young, a annoncé que la manifestation aurait lieu même si elle était interdite par les autorités. "Nous n'avons pas l'intention de provoquer des violences", a-t-il dit. "Nous n'essayerons pas d'enfoncer les barrières de troupes, mais nous nous efforcerons d'approcher aussi près que possible de la Maison-Blanche."

Le Dr Benjamin Spock, célèbre pédiatre et pacifiste, qui a déjà été arrêté dimanche dernier en même temps que 74 personnes devant la Maison-Blanche a annoncé sa participation à la manifestation de samedi.

Il y a eu quatre raids sur la RDV

WASHINGTON (AFP) — L'aviation américaine a procédé à un quatrième bombardement massif des emplacements anti-aériens au Nord-Vietnam au cours du week-end dernier, a annoncé hier le Pentagone.

Le secrétaire adjoint à la défense, M. Daniel Nienkin, qui avait annoncé lundi que la série de bombardements sur le Nord-Vietnam s'était terminée avec le troisième raid, a déclaré hier aux journalistes: "Je me suis trompé".

Sihanouk forme un gouvernement d'exil

PEKIN (AFP) — Le prince Sihanouk a annoncé, hier à Pékin, la formation d'un gouvernement royal d'union nationale.

Ce gouvernement a été formé au cours

Pékin reconnaît le gouvernement en exil

PEKIN (AFP) — Tout le personnel diplomatique de l'ambassade du Cambodge à Pékin doit quitter la capitale chinoise demain, à la suite de la décision du gouvernement chinois de rompre ses relations avec le gouvernement Lon Nol, de reconnaître le nouveau gouvernement royal d'union nationale et de fermer son ambassade à Phnom Penh, déclarait-on hier soir à l'ambassade du Cambodge à Pékin.

Selon un porte-parole de l'ambassade, un avion spécial d'Air France doit ramener demain le personnel de l'ambassade de la République populaire de Chine à Phnom Penh, et le personnel

U Thant propose une réunion internationale sur l'Indochine

NATIONS UNIES (AFP) — Le secrétaire général, U Thant, a proposé hier une "réunion internationale" sur le modèle de la suggestion française "pour prendre de toute urgence des mesures pour faire face à la guerre qui sévit depuis longtemps au Vietnam et que connaît maintenant le Cambodge".

Dans un communiqué lu à la télévision, U Thant exprime le regret que "la suggestion française n'ait pas encore reçu l'agrément de toutes les parties en cause".

U Thant exprime la conviction que la solution du conflit en Asie du Sud-Est réside dans les accords de Genève de 1954 et 1962, "et qu'un retour à ces accords ne sera possible que si toutes les parties intéressées procèdent d'urgence à des négociations quelle qu'en soit la forme".

"Il convient d'exploiter au maximum les conversations de Paris ainsi que toute autre occasion de parvenir à une solution pacifique de la guerre au Vietnam", dit U Thant, ajoutant que "l'extension et l'escalade de la guerre au



Un troisième front au Cambodge

Les forces combinées américano-sud-vietnamiennes sont maintenant engagées sur trois fronts au Cambodge pour détruire les "sanctuaires" vietcong et nord-vietnamiens. Le commandement américain a en effet annoncé hier le déclenchement d'une troisième opération (indiquée par la flèche noire sur notre carte) dans la région montagneuse des hauts plateaux, le long de la "piste Sihanouk" qui prolonge la piste Ho Chi Minh. Plus bas sur la carte, les deux autres flèches situent les opérations déclenchées vendredi. A Snoul, les Américains ont rencontré pour la première fois depuis le début de l'offensive une dure résistance. La nouvelle opération déclenchée hier en direction de Se San avait été précédée pendant la nuit d'un bombardement massif des bombar-

diers géants B-52 qui avaient lâché près de 1.500 tonnes de bombes sur les positions, dépôts de munitions et camps "ennemis". En dépit de ces préparatifs, le mauvais temps et la résistance des maquisards a failli faire échouer l'opération qui s'est résumée à un débarquement d'environ 500 hommes alors que les hélicoptères devaient en déposer environ 6.000. Il n'est pas exclu que d'autres opérations du même genre soient lancées au Cambodge et même au Laos, estime les experts militaires à Saigon. Le président Nixon, dans son discours du 30 avril l'avait d'ailleurs laissé entendre. Entre-temps, les escarmouches se multipliaient sur la rive occidentale du Mékong entre les forces armées cambodgiennes et des éléments avancés vietcong.

bureau politique et un comité central. Le premier ministre de ce gouvernement d'union nationale est M. Penn Nouth, ancien premier ministre du Cambodge.

Ces décisions ont été annoncées par le prince Norodom Sihanouk au cours d'une conférence de presse au cours de laquelle il a parlé pendant trois heures. Le prince a également remis à la presse deux textes intitulés "proclamation du gouvernement royal d'union nationale sous l'égide du Front national du Kampuchea", et "programme politique du Front uni national du Kampuchea".

"Nous avions déjà réussi à encercler Phnom Penh et c'est en sachant cela que Nixon a lancé ses hordes barbares contre notre peuple, a poursuivi le prince Sihanouk. Sans l'intervention américaine, nous ne serions pas aujourd'hui à Pékin, mais déjà à Phnom Penh. Nous ne savons plus maintenant quand nous pourrions libérer notre pays. Peut-être dans 5, 10 ou 20 ans. Mais le Front uni national du Kampuchea, comme nos frères laotiens et vietnamiens, ne reculera pas.

cette déclaration du secrétaire général — annoncée comme "importante" par ses services de presse — c'est son extrême modération, reconnue par les Américains eux-mêmes.

Il est clair qu'U Thant n'a voulu heurter personne probablement parce qu'il juge inutile d'ajouter des chaos supplémentaires à la route lointaine des négociations.

U Thant ne parle pas de "retrait" des forces qui ont envahi le Cambodge. Il ne "condamne" pas non plus, comme il le faisait au début de la guerre du Vietnam.

Si des conversations ont lieu entre les grandes capitales en vue de la réunion d'une conférence, comme le bruit en court régulièrement à l'O.N.U., surtout depuis la conférence de presse du représentant de l'URSS, M. Jacob Malik, le secrétaire général U Thant juge sans doute que la modération est plus utile aujourd'hui que la condamnation, en dépit des événements récents.

L'Amérique change de visage

Nixon a ouvert la controverse la plus passionnée depuis McCarthy

par Fernand Moulrier, de l'AFP

WASHINGTON — En engageant les troupes américaines au Cambodge, le président Nixon a ouvert aux États-Unis la controverse la plus passionnée que le pays ait connue depuis l'époque où le sénateur Joseph McCarthy faisait la chasse aux sorcières il y a près de vingt ans. Du jour au lendemain l'Amérique a changé de visage. La guerre d'Indochine — jusqu'on l'appelle ainsi maintenant — dont on ne parlait presque plus fait de nouveau la une des journaux: les envoyés spéciaux sur le terrain ne sont pas tendres pour l'administration républicaine cependant que les commentateurs les plus connus sont d'une rare féroce à l'égard du président et de l'équipe du Pentagone. Simultanément la relance de la guerre dans le Sud-Est asiatique a provoqué une reprise brutale de l'agitation dans les universités marquée par des incidents tragiques (4 morts, onze blessés par balle lundi à l'université de Kent dans l'Ohio). Cette nouvelle flambée contestataire survient à un moment où les dirigeants des mouvements de protestation déplorent le manque d'ardeur des étudiants cependant que le comité directeur du moratoire pour la paix du Vietnam venait il y a jus-

te huit jours de fermer ses bureaux.

La décision du président Nixon donne à ces éléments contestataires un aliment inespéré. Il est vrai que M. Richard Nixon compte peu sur les voix des étudiants et mise peut-être sur leurs excès pour maintenir dans son camp les partisans du respect de l'ordre et de la loi. C'est sans doute dans cet esprit que le lendemain de son allocution télévisée, alors qu'il sortait de la "war room" du Pentagone il qualifia de "propres à rien" (bums) les étudiants qui saccageaient les bâtiments universitaires.

L'agitation n'est pas moins grande dans les milieux politiques: un nombre impressionnant de sénateurs estime que le président outrepassait ses pouvoirs constitutionnels en portant la guerre dans un pays étranger sans consulter le Parlement. Les débats sont d'autant plus aigus, les propos d'autant plus vifs que les élections législatives ont lieu en novembre. Le reproche le plus fréquemment entendu au Capitole, c'est que le président prend ses décisions en dehors du Sénat, en

dehors même du département d'Etat, avec un petit groupe de conseillers soumis à l'influence du Pentagone.

Mais, de l'avis de la majorité des observateurs, la tempête politique n'aura qu'une portée et une durée limitées. Le conflit entre l'exécutif et le législatif existe en effet à l'état latent et tient au caractère même de la constitution américaine. C'est ainsi qu'hier le Sénat pourtant tout feu tout flamme a rejeté une résolution de la commission des affaires étrangères tendant à annuler la résolution sur le golfe du Tonkin qui contenait une "petite phrase" condamnant l'intervention au Cambodge.

Le troisième sujet de préoccupation qui retient toute l'attention de la Maison-Blanche et de 26 millions de porteurs, c'est la baisse à Wall Street. Cette baisse risque de toucher la majorité silencieuse qui a jusqu'ici été fidèle au président Nixon et au parti républicain mais qui voit fondre ses économies.

Comme le faisait observer hier l'"Evening Star", le président Nixon va avoir plus de difficultés sur le front intérieur que sur le front diplomatique ou militaire.

Après la mort des quatre étudiants de Kent

Le mouvement de protestation étudiante touche tous les États

NEW YORK (AFP) — Dans tous les établissements d'enseignement supérieur les étudiants ont associé hier à leurs manifestations contre l'engagement américain au Cambodge, le souvenir des quatre victimes de la fureuse bataille qui avait mis aux prises la veille les étudiants de l'université de Kent, en Ohio, aux gardes nationaux de cet Etat.

Veillées funèbres aux chandelles, processions, grèves, occupations de locaux — quelquefois pacifiques, quelquefois violentes — tous les moyens sont bons et il semble que le mouvement ne soit pas prêt de s'arrêter. Dans certains établissements, les dirigeants universitaires ont pris la tête du mouvement.

C'est ainsi que le président de Dartmouth College, M. John Kemeny, a suspendu tous les cours et a décidé de les remplacer par des conférences sur "la crise constitutionnelle" que traversent les États-Unis.

Dans le Wisconsin, proche de l'Ohio, le gouverneur Warren Knowles a décidé

hier matin d'envoyer des gardes nationaux à Madison, pour prêter main-forte à la police locale débordée dans la nuit de lundi à mardi par les étudiants de l'université du Wisconsin qui ont mis à sac plusieurs bâtiments.

Le mouvement de protestation touche tous les États.

Dans la plus humble école normale d'instituteurs comme dans les plus renommées des universités de l'Est — Yale ou Harvard — les comités de grève sont actifs.

A Mary Washington College, à Fredericksburg, en Virginie, près de la moitié des 2.000 étudiants ont décidé de manifester aujourd'hui contre la présence de M. et Mme Nixon à Fredericksburg, site historique célèbre de la guerre d'indépendance.

A New York et dans l'Etat de New York, certains établissements secondaires ont commencé à participer au mouvement de grève. A New York même, deux universités, Columbia et l'université de

New York, ont décidé de suspendre les cours.

A Trinity College, petit établissement du Connecticut, les étudiants qui ont voté en faveur de la grève font circuler une pétition demandant l'appui de la classe moyenne américaine.

A Cornell, dans l'Ohio, les enquêtes ouvertes, et par le ministre fédéral de la justice et par la garde nationale à la suite de la fusillade de lundi qui a fait quatre morts parmi les étudiants, se poursuivent.

Brejev et Kossyguine à Prague

PRAGUE (AFP) — Vingt mois après l'entrée des chars soviétiques à Prague, M. Leonid Brejev, chef suprême du parti communiste d'URSS et gardien de l'orthodoxie marxiste-léniniste, a foulé hier le sol tchécoslovaque, accueilli par les cris de "vive l'armée rouge" et "l'Union soviétique est arrivée à temps".

Mais il a fait ensuite son entrée dans la capitale au milieu du plus formidable déploiement de forces de sécurité jamais mis sur pied à Prague.

Dès huit heures et demie hier matin, l'ancien aéroport de Ruzyně, abondamment pavé de couleurs soviétiques et tchécoslovaques et dont le fronton était orné d'une gigantesque banderole proclamant "avec l'Union soviétique pour l'éternité et jamais trahie", fourmillait des soldats tchécoslovaques et soviétiques agitant des petits drapeaux. Groupés derrière des barrières, les civils, amenés par cars entiers de Prague et de quelques villes de province, attendaient patiemment le moment de crier les traditionnels slogans. Ceux-ci éclatèrent dès qu'apparurent à l'horizon de coupée MM. Leonid Brejev, Alexei Kossyguine et Andrei Gromyko, suivis des trois autres de la délégation du parti et du gouvernement soviétiques.

Venez vous la couler douce à Bellerive!



Appartements spacieux, tout équipés, situés dans un parc paysager superbe, en bordure de la Rivière-des-Prairies. Plus de 20 modèles, plus ou moins grands, dont l'un conviendra sûrement à votre genre de vie et à votre budget. Passez nous voir dès aujourd'hui. Bellerive est d'accès facile: l'ensemble est situé boul. Lévesque, entre les ponts de Cartierville et de l'autoroute des Laurentides. On peut s'y rendre par l'un ou l'autre pont ou encore par le train de banlieue du C.N., jusqu'à la gare de Cartierville. Vous pourrez choisir entre un appartement à une chambre à coucher, à partir de \$110.

Un appartement à deux chambres à coucher (dont plusieurs comptent une salle de bain et demie), à partir de \$130. Un appartement à trois chambres à coucher (avec deux salles de bain complètes), à partir de \$185.

Téléphone: 688-4422

Boulevard Lévesque à LAVAL

Bellerive

SPECIAL DU PRINTEMPS

AUVENTS EN FIBRE DE VERRE
MULTICOLORE
TRES NOUVEAU

A DES PRIX DEFIAANT TOUTE COMPETITION
COMMANDEZ DES MAINTENANT

REVÊTEMENT DE MAISON **89¢** P.I. CAR. POSE

DOUBLE COUPE FROID
1-1/2 - 2" - 1-3/8

Avec l'achat de 2 portes et plus
un FORMIDABLE escompte

J. A. POIRIER Aluminium

7293 CASGRAIN

L'AMI DU PROPRIÉTAIRE

279-8182

Le Prestige des Vins de Bourgogne depuis 1853



Chauvenet
F. CHAUVENET, Nuits-Saint-Georges, France.

Noces d'argent?

Si vous devez organiser une partie, un meeting, un déjeuner, venez au Reine Elizabeth. Nous nous occupons de tout pour vous jusqu'à des moindres détails: salle, repas et rafraîchissements. Adieu soucis! Appelez-nous: nous avons la réputation d'assurer le succès des plus grosses réceptions. Alors, imaginez un peu ce que nous pouvons faire pour vous, au Reine Elizabeth. Composez 861-3511 et demandez le directeur des banquets.

On distingue un vin de race à sa robe, à son bouquet, à mille riens qui enchantent et captivent. Couronnez votre table d'un bourgogne de grande lignée.

BEAUJOLAIS CHAUVENET: rouge, léger et fruité (No. 428-D)
RED FLAG CHAUVENET: grand Bourgogne rouge, sélectionnée (No. 428-H)
WHITE FLAG CHAUVENET: Bourgogne blanc, sec, cuvée spéciale (No. 447)

JEAN-TALON 725 6004 **MAISONNEUVE** 725 6004
FLEUR DE LYS 725 6004

famille et société

Chronique de la FFQ

Claire Kirkland-Casgrain, seule femme à l'Assemblée nationale, explique son engagement politique

NDLR — A la suite d'une enquête sur la participation de la femme à la vie civique, la Fédération des femmes du Québec, constatant les hésitations et le manque de confiance d'un grand nombre de femmes devant l'engagement social et civique, a décidé d'offrir au moyen d'une chronique, quelques témoignages de femmes québécoises qui ont fait fi de ces hésitations. Aujourd'hui, le témoignage de Mme Claire Kirkland-Casgrain, seule femme députée à l'Assemblée nationale du Québec.

FFQ: A quand remonte votre désir de faire de la politique, Madame Kirkland-Casgrain?

Mme Casgrain: C'est arrivé par un concours de circonstances. Je pratiquais le droit depuis neuf ans, j'avais une clientèle bien établie. Après le décès de mon père qui était engagé en politique depuis 1939, et était encore député en 1961, au moment de sa mort, les organisateurs du Parti libéral sont venus me demander de me porter candidate. J'ai beaucoup hésité. J'avais beaucoup de peur. Fille unique, j'avais souvent suivi mon père aux assemblées politiques. Il me répétait souvent: "Il faudrait bien qu'un jour, une femme entre dans la politique provinciale", mais il s'empêchait toujours d'ajouter: "mais c'est trop dur, pour une femme!"

FFQ: Comment vous êtes-vous décidée?

Mme Casgrain: Deux hommes — le souvenir de mon père — et l'encouragement de mon mari m'ont amenée à prendre cette décision que je ne regrette pas aujourd'hui. En fait, mon père avait été député dans l'opposition pendant 16 ans. A cette époque, un comté qui avait le malheur d'être un député dans l'opposition, était privé de travaux de voirie. C'était un comté négligé, abandonné à lui-même. Il y avait beaucoup à faire, mais je connaissais les projets de mon père pour ce comté. Avant de passer aux actes, il fallait se faire élire c'est-à-dire se présenter devant une population, sans savoir si les gens sont d'accord ou pas avec vous, vendre ce qu'on a à offrir, faire des discours, etc.

Au début, j'étais si timide que j'apportais toujours mes notes sur un bout de papier et je me disais "si j'oublie ce petit papier, je suis perdue". Même si mon mari m'a beaucoup encouragée, j'ai hésité longtemps à cause de l'âge de mes enfants dont le cadet n'était pas encore à l'école. Mme Kirkland-Casgrain est mère de trois enfants. Je me demandais si cela n'était pas injuste pour lui de le priver de la présence de sa mère.

D'autre part, je savais que mon père avait des projets pour ce comté qu'on m'offrait, et qu'il n'avait pas réussi à mettre en pratique parce qu'il était décédé quelques mois après la prise du pouvoir par les Libéraux. Enfin, mon mari et ma belle famille

le, ont eu gain de cause sur mes hésitations.

FFQ: Vous venez d'être reportée au pouvoir pour un troisième mandat. Vous êtes toujours la seule femme à l'Assemblée nationale. Par conséquent, vous ne regrettez pas d'avoir franchi ce pas?

Mme Casgrain: C'est une expérience passionnante, mais aussi très dure. Même à l'intérieur de mon propre parti, il n'était pas facile d'amener mes collègues à écouter ce que je disais avant d'examiner ce que je portais. Les femmes, il faut bien le dire, ne sont pas facilement acceptées et accueillies en politique. C'est ancré dans l'esprit de l'homme que la femme est inférieure, qu'elle n'a pas le même raisonnement, qu'elle est émotive, etc. C'est peut-être juste que la femme est plus émotive que l'homme mais cela lui donne un sens de perception des choses qui lui est fort utile au moment de rédiger ou d'accepter certaines législations ou même de prendre une décision politique importante. Il m'a fallu quelques années avant de me sentir pleinement acceptée dans ce monde d'hommes. Aujourd'hui, je crois sincèrement qu'à l'intérieur de mon parti, je suis acceptée de plein gré.

FFQ: Pour faire de la politique, une femme doit-elle être supérieure, plus compétente qu'un homme?

Mme Casgrain: Je ne sais pas, mais ce dont je suis certaine, c'est qu'une femme pour réussir dans ce métier, doit donner dix fois plus de travail qu'un homme. A celle qui se destine à la politique, je conseille de se spécialiser dans un domaine bien précis: l'économie, le droit, les sciences sociales, afin d'arriver en Chambre avec un bagage de connaissances. Cela ne veut pas dire qu'il faut être spécialiste pour être élue députée, mais une femme compétente aura plus d'assurance et servira mieux ses électeurs. Si je n'avais pas exercé ma profession de droit durant neuf ans, j'aurais été perdue. Il faut avoir confiance en soi pour affronter une Assemblée composée uniquement d'hommes. Les mêmes choses dites en politique par un homme ou une femme ne sont pas interprétées de la même façon: de l'homme on dira qu'il est déterminé, qu'il a des idées, de la



femme, on dira qu'elle est agressive, excessive. Les deux, même à valeur égale, sont jugés différemment. La femme, dans un monde d'hommes, est toujours jugée plus sévèrement.

FFQ: Ce métier comporte-t-il des joies et des peines?

Mme Casgrain: Des peines, sûrement, mais la joie est tournée. Des joies, aussi. La plus grande, peut-être, fut celle qu'on me fit en me confiant un ministère que j'appellerai un ministère d'homme, celui des Transports et Communications. Je me suis vraiment mis à la tâche pour bâtir de toutes pièces, un ministère. Il y avait énormément de travail à faire, quand je l'ai pris en 1964. Pour certains journalistes, le ministère des Transports, c'était le "cimetière". C'était l'endroit où l'on casait les fonctionnaires sans avenir. Le ministère des Transports, à cette époque, ne possédait que peu de gens compétents, encore moins d'universitaires. Il y avait un défi à surmonter. Cela m'intéressait. Je suis allée chercher des hommes compétents dans le domaine du transport, et en moins d'un an et demi, j'ai véritablement réussi à bâtir un nouveau ministère. Malheureusement, je n'y ai pas été assez longtemps pour faire tout ce que j'espérais. (Il y eut les élections de 1966 et la défaite des libéraux).

FFQ: Les femmes peuvent-elles jouer un rôle différent de celui des hommes, en politique?

Mme Casgrain: Les femmes sont sans doute plus conscientes des problèmes sociaux et éducatifs que les hommes, mais cette conscience peut aussi leur jouer de vilains tours. C'est ainsi, que personnellement, je n'aimerais pas assumer la responsabilité du ministère de la Famille et du Bien-Être social. Je crois que ce ministère réclame avant tout un administrateur, un homme clairvoyant, pour qui les problèmes de misère sont des problèmes à régler. Personnellement, face à la misère, à la

pauvreté, je suis trop perturbée pour appliquer les mesures administratives qui s'imposent quelquefois avant l'élan du cœur. Cependant, il est bien possible qu'une autre femme soit tout aussi bien préparée qu'un homme à assumer une telle direction.

FFQ: Vos enfants ont-ils réagi à votre engagement politique?

Mme Casgrain: Le bien-être de mes enfants était une condition sine qua non à mon engagement en politique. C'est parce que je savais que je pouvais leur donner, malgré ma vie politique, des conditions familiales normales que je me suis engagée. Toutefois, j'avoue que souvent, je regrette de ne pas être à la maison. Je me demande si une femme célibataire n'est pas plus apte, dans le fond, à faire de la politique, qu'une mère de famille. Quand les enfants sont jeunes, tout ce qui compte c'est de leur donner de la tendresse, de la sécurité, de l'affection et qu'ils soient bien nourris dans un foyer agréable. Mais à mesure qu'ils vieillissent, on a besoin de contacts plus en profondeur. Récemment, j'ai laissé entrevoir à mes aînés que la tendresse, un seul propriétaire peut-être un jour, la politique. Ils ont été surpris et m'ont évidemment engagé à ne pas quitter ce métier. Je dois avouer que personnellement, je n'ai jamais envisagé la politique comme une fin en soi. On entre en politique pour servir la population, mais aussi pour relever un défi personnel. Dans mon cas, je voulais me prouver à moi-même que je pouvais faire ce métier.

LA COUTURE CHEZ-TOI



Portez ce joli modèle avec ou sans ceinture. Ce patron signé "Laurence Gross" vous garantit un succès certain.

Patron no: A-626
Le patron imprimé no: A-626 est offert pour les tailles 10-18.
Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très soigneusement avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

Faudra-t-il une épidémie pour stimuler la guerre à la pollution?

— Dr G. Prévost

par Renée Rowan

Lorsque la pollution aura dominé les techniques modernes, nous serons en pleine guerre bactériologique, mais peu de gens s'en soucient. Éveiller la conscience publique à un problème dont les dangers ne sont pas immédiats n'a jamais été facile. Pour que les gens bougent, ça prend un danger immédiat. Si nous avions une bonne épidémie entraînant la mort de 2.000 personnes à Montréal (ce que je ne souhaite pas), le problème se réglerait très vite, croyez-moi.

Le Dr Gustave Prévost, ex-président de la Régie d'épuration des eaux et président du bureau technique du Mouvement de résistance à la pollution, faisait cette déclaration, hier midi, au cours d'une conférence de presse convoquée par la Fédération des consommateurs du Québec à l'occasion du lancement d'une campagne de boycottage des détergents contenant des phosphates responsables en grande partie de la pollution des eaux.

Cette campagne de boycottage n'en est qu'à ses débuts, mais elle a déjà gagné du terrain. Nous la poursuivons tant que nous n'aurons pas eu gain de cause et que tous les détergents ne seront pas disparus du marché, affirme Mme Georgette Grenier, présidente de la Fédération des consommatrices du Québec (FCQ).

Cette association qui compte plus de 12.500 membres n'en est pas à sa première lutte. On se rappelle de la campagne intensive menée par la FCQ pour l'établissement des magasins Cooprix à Montréal, pour la création d'un ministère pour la protection du consommateur, pour le boycottage du lait et la disparition des timbres-primés.

La FCQ est appuyée dans sa lutte contre les phosphates par une vingtaine d'autres associations, représentant quelque 300.000 femmes à travers le Québec: Cercles de fermières, AFEAS, Association des veuves, Les femmes chrétiennes, Les Cercles Marguerite d'Youville, l'Association des consommateurs d'aliments naturels, la Corporation des diététistes du Québec, la Fédération des unions de familles, la Ligue des femmes du Québec, la Corporation des travailleurs sociaux, etc.

Pourquoi regrouper seulement des femmes, avouons-nous demandé à Mme Grenier? Parce que ces dernières représentent chez nous 80 p.c. du pouvoir d'achat. C'est donc à elles que revient de boycotter les détergents, de réclamer que les "marchés d'alimentation" et les épiceries affichent un tableau donnant les concentrations de phosphates dans les détergents et de boycotter ceux qui refuseraient de le

faire, de réclamer que la concentration de phosphate apparaisse sur l'étiquetage de ces produits, d'exercer des pressions auprès des gouvernements pour faire disparaître les détergents, etc.

Il faudra tôt ou tard prendre des moyens énergiques pour réduire le taux de pollution du fleuve Saint-Laurent avant que le processus ne devienne irréversible. A Beauharnois, provenant du bassin de drainage du Saint-Laurent et de la rivière Outaouais, 125 tonnes de phosphate y passent tous les jours. Depuis l'avènement des détergents en 1950, les quantités de phosphates dans les eaux d'égout ont plus que quintuplé.

Si nous, les femmes du Québec, donnons l'exemple de façon massive, les industries et les gouvernements se sentiront bien obligés de suivre, dit Mme Grenier.

Le Dr Prévost va encore plus loin: "Il est urgent, affirme-t-il, que le gouvernement fédéral accorde des fonds pour la recherche afin de trouver au plus tôt un produit pour remplacer efficacement les détergents. Il ne faut pas compter sur l'industrie pour le faire, à moins que cette dernière ne trouve quelque chose de beaucoup plus payant que les détergents, elle ne bougera pas. Il ne faut pas l'oublier: les industries existent d'abord pour faire de l'argent."

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AVIS: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement.

ANTIQUITES A VENDRE

Authentiques meubles canadiens, 450 morceaux, s'adresser 222 rue de l'Hôpital (entrée côté) 9.30 - 12.30 et 2.00 - 5 p.m. Tél.: 843-8513. Vente jusqu'au 7 mai. 8-5-70

A Saint-Laurent

MAISON DE VILLE
"Le Chameran"
7 1/2 pces, très moderne, chauffage radiant à l'électricité, réfrigérateur, cuisine, lave-vaisselle, câble T.V., garage, toutes taxes payées, service d'entretien, près gare Vertu et Centre d'achat.
BUREAU: 123 COTE VERTU
Tél.: 334-1864
Vendredi et samedi de 2 à 6 heures
Vendredi et samedi de 1 à 5 heures
sinon sur rendez-vous. J.N.C.

APPARTEMENTS A LOUER

OUTRE-MONT: coin Bernard - Wiseman, sous-sol, 2 1/2 pièces, poêle-réfrigérateur, taxes d'eau payées. 75\$. Tél.: 273-2323 11-5-70

APPARTEMENT A SOUS-LOUER

QUEEN MARY: Côte-des-Neiges, près Université, 3 1/2, spacieux piscine, sauna, terrasse, buanderie, taxes comprises, garage. Tél.: 733-9873 11-5-70
Centre-ville, avenue des Pins ouest, luxueux 4 1/2 pièces, 2 grandes chambres à coucher, climatiseur, laveuse de vaisselle, chambre de lavage à l'étage, piscine, sauna, service de portier, garage. \$235. Tél.: 844-5611 11-5-70

A VENDRE

Tapis importés, dessins orientaux, échantillons à liquider. Belle qualité, couleurs attrayantes. Différentes grandeurs. Aussi peintures provenant de France et d'Italie. Prix du gros. Aubaine. Tél.: 332-3310 8-5-70

AUTO A VENDRE

FORD, Custom, 1966, 6 cylindres, automatique, 2 portes, 39.800 milles, un seul propriétaire excellent état. \$850. Tél.: après 6 p.m. 684-8316 8-5-70
RENAULT 8, 1969, radio, \$1.300. Tél.: 738-3302. 7-5-70

CHALET A LOUER

STE-AGATHE: luxueux chalets suisses, flanc montagne, 5 1/2 chauffés, meubles Thibaut, foyer pierre, toit cathédrale, terrasse paysagée. Piscine, équitation. Semaine. Aussi construisons avec bail-location. Tél.: 256-6825 fin de semaine 254-6728 1-6-70

CHALET A VENDRE

Autoroute région Ste-Adèle "Petite Suisse", plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski, \$14.650 terrain compris. \$98.50 par mois. Tél.: 366-0884 J.N.O.

BUREAUX A LOUER

PROFESSIONNEL SEUL
Bureau dans édifice neuf à proximité Place Ville Marie. Superficie de 400 p.c. comprenant:
- un bureau privé et espace séparé pour secrétaire et réception.
- air climatisé
- meuble et tapis mur à mur, si désiré.
Sous-location.
Service de réceptionniste et de secrétariat disponible.
Occupation immédiate.
Tél.: 866-2821 8-5-70

BUREAUX A LOUER

La Caisse Populaire de L'Immaculée-Conception
1685, Parc Lafontaine (Rachuel)
500 à 2500 p.c.
• Idéal pour professionnels et hommes d'affaires.
• ascenseur
• conciergerie
• électricité et chauffage inclus.
Tél.: 524-3551 ou 525-4332 11-5-70

CHALET A VENDRE

CANTONS DE L'EST
Lac Magog
• Chalet canadien \$10.600.
• Chalet canadien \$13.500.
• Chalet suisse \$21.500.
• Chalet bois rond \$35.000.
Tous: bord de l'eau, grand terrain, foyer, etc.
Tél.: 325-1791
Bon prix pour le tout 16-5-70

PINE HILL: chalet sur grand terrain

boisé, accès à deux lacs, piscine, \$3.250. Tél.: jour 735-2792, soir 725-1169 8-5-70

COUTURE

Altérations, couturière d'expérience confection pour dames de tous genres sur mesure, faite à domicile. Prés centre achats Pie IX. Service rapide Mme Monique 255-9282 7-5-70

COURS PRIVES

Cours privés de guitare classique. Tél.: 324-4425 7-5-70

DOMAINE A VENDRE

STE-ADELE-EN-BAS
Rue Mont-Sauvage
Immense domaine: très grande piscine, maison hiver-été.
Pres autoroute, golf, montagne. Prix à discuter.
Pour rendez-vous: 769-3331 7-5-70

CHALET A LOUER

CLANRANALD 5829 à 4 1/2 pièces, chauffées, semi-sous-sol, très confortable, éclairé, adultes \$95. Tél.: 489-6096 19-5-70

LOGEMENTS A LOUER

CLANRANALD 5829 à 4 1/2 pièces, chauffées, semi-sous-sol, très confortable, éclairé, adultes \$95. Tél.: 489-6096 19-5-70

PERSONNEL

Rencontres, but amical, matrimonial, célibataires, veufs (ves) ou personnes seules. Venez vous inscrire à l'Agence du BONHEUR ENRG 636 Delormier. Pour rendez-vous 729-0680 7-5-70
Ne restez pas seul(e). Célibataires, veufs (ves), séparés (es). Pour informations: 384-6536. 9-5-70

COURS PRIVES

Professeur de violon de réputation internationale, donnerait cours privés de perfectionnement et de maîtrise. Tél.: 276-3503 Maurice Ouderet 12-5-70

FEMMES DEMANDEES

SECRÉTAIRE BILINGUE
- sténodactylo-dactylographe
- 12 années de scolarité
- 5 années d'expérience
- très bonne orthographe pour journal quotidien de Montréal.
Adresse candidature à
Case 35
Le Devoir, Montréal
J.N.O.

DACTYLO BILINGUE

Principalement pour travail correspondance au dictaphone dans bureau de courtiers d'assurance.
• Expérience considérable
• Centre-ville
Téléphone à:
A. Côté ou J.P. Chamberland
842-3451
7-5-70

REPARATIONS

Tous genres: brique, pierre, foyer, couverture, balcons, portes, fenêtres. Menuiserie générale: cuisine, sous-sol, décoration intérieure. Fer forgé, planchers, creuse cove, garantie, assurances. Tél.: 388-2137 ou 669-2547 1-6-70

TAILLEUR

Vous avez maigri ou engraisé? Faites réajuster vos vêtements habits ou paletots, transformés en devant simple dernier style.

DROLET TAILLEUR - SPECIALISTE

Habits et costumes sur mesure 351 est, rue GUYOT
Tél.: 388-2532

VILLEGIATURE

BERMUDES: bungalow moderne, meuble, vivoir, salle à manger, 3 chambres, 2 salles bain, vue sur mer. A louer mois ou semaine. Tél.: Sair 738-8967 7-5-70

SERVICE AUX PROPRIETAIRES

ATTENTION PROPRIETAIRES

qui avez des problèmes avec vos locations de logements. La Corporation du Logement Enregistré s'engage à vous trouver des locataires avec bonnes références de location. Ces services vous sont offerts 7 jours par semaine avec un média d'information et une équipe de gens compétents.

Pour de plus amples renseignements signalez:

389-5956
389-5957
(10,527 Boul. Olympia, suite 102)

21-5-70

SERVICE DE LOGEMENTS

CORPORATION DU LOGEMENT ENREGISTRÉ

Pour faire suite à la grande demande de logements qui se fait à chaque printemps, la Corporation du Logement Enregistré a pour but de vous offrir ses services afin de vous éviter des déplacements inutiles sans avoir à déboursier un cent de votre part.

Ce service est offert gratuitement aux locataires

Une équipe de gens compétents est à votre service avec un média d'information, quel que soit le quartier que vous desirez habiter. Nous sommes à votre disposition de 9h. a.m. à 10 h. p.m. 7 jours par semaine et de plus, nous desservons toutes les banlieues.

DIRECTEUR: ANDRÉ GERARD CENTRE-VILLE: 523-6668

(10,527 boul. Olympia, suite 102) **389-5956-57**

21-5-70

Avec ISI j'ai d'abord vite appris à être une bonne dactylo réceptive. Ensuite j'ai suivi leur cours de secrétaire légale. Maintenant mon patron m'apprécie. Je suis tellement heureuse...



FORMATION COMPLÈTE À TOUTS LES NIVEAUX
DANS LE SECRÉTIARIAT
COURS DU JOUR ET DU SOIR



INSTITUT DE STENOGRAPHIE INTERNATIONALE
1015, côte du Beaver Hall, Montréal (métro Victoria) 878-9186 LOCAL 8

Toronto: 180 University ave. Tel. 363-5458 Ottawa: ouverture prochaine

CAMP AIR-SOLEIL/BLEU ET BLANC

Lac des Trois Montagnes (Lac Simon) Cte Labelle.

GARÇONS DE 8 à 14 ANS
FILLES DE 8 à 13 ANS

Séjours de 3, 4 ou 7 semaines - du 28 juin au 15 août

Faites profiter vos jeunes de vacances inoubliables, au cœur même de la nature.

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR - ÉDUCATION - SÉCURITÉ - CONFORT
Animées par des éducateurs qualifiés (1 personne pour 3 enfants)
Dirigé par Mme J. Flomand et le R.P. J.-L. Vézina

Renseignements et documentation:
4923 Avenue Carlton, Montréal 252, Qué.
Tél. 739-0552

Membre reconnu auprès de l'Association des Camps du Québec Inc.

Portez ce joli modèle avec ou sans ceinture. Ce patron signé "Laurence Gross" vous garantit un succès certain.

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE			
Ventes	Haut	Bas	Form. Ch.
Industrielles			
Abitibi	3430	3410	9
Alcan	100	111	11
Alcan 20	120	111	11
Alcan 30	140	144	14
Alcan 40	160	167	17
Alcan 50	180	187	18
Alcan 60	200	207	20
Alcan 70	220	227	22
Alcan 80	240	247	24
Alcan 90	260	267	26
Alcan 100	280	287	28
Alcan 110	300	307	30
Alcan 120	320	327	32
Alcan 130	340	347	34
Alcan 140	360	367	36
Alcan 150	380	387	38
Alcan 160	400	407	40
Alcan 170	420	427	42
Alcan 180	440	447	44
Alcan 190	460	467	46
Alcan 200	480	487	48
Alcan 210	500	507	50
Alcan 220	520	527	52
Alcan 230	540	547	54
Alcan 240	560	567	56
Alcan 250	580	587	58
Alcan 260	600	607	60
Alcan 270	620	627	62
Alcan 280	640	647	64
Alcan 290	660	667	66
Alcan 300	680	687	68
Alcan 310	700	707	70
Alcan 320	720	727	72
Alcan 330	740	747	74
Alcan 340	760	767	76
Alcan 350	780	787	78
Alcan 360	800	807	80
Alcan 370	820	827	82
Alcan 380	840	847	84
Alcan 390	860	867	86
Alcan 400	880	887	88
Alcan 410	900	907	90
Alcan 420	920	927	92
Alcan 430	940	947	94
Alcan 440	960	967	96
Alcan 450	980	987	98
Alcan 460	1000	1007	100
Alcan 470	1020	1027	102
Alcan 480	1040	1047	104
Alcan 490	1060	1067	106
Alcan 500	1080	1087	108
Alcan 510	1100	1107	110
Alcan 520	1120	1127	112
Alcan 530	1140	1147	114
Alcan 540	1160	1167	116
Alcan 550	1180	1187	118
Alcan 560	1200	1207	120
Alcan 570	1220	1227	122
Alcan 580	1240	1247	124
Alcan 590	1260	1267	126
Alcan 600	1280	1287	128
Alcan 610	1300	1307	130
Alcan 620	1320	1327	132
Alcan 630	1340	1347	134
Alcan 640	1360	1367	136
Alcan 650	1380	1387	138
Alcan 660	1400	1407	140
Alcan 670	1420	1427	142
Alcan 680	1440	1447	144
Alcan 690	1460	1467	146
Alcan 700	1480	1487	148
Alcan 710	1500	1507	150
Alcan 720	1520	1527	152
Alcan 730	1540	1547	154
Alcan 740	1560	1567	156
Alcan 750	1580	1587	158
Alcan 760	1600	1607	160
Alcan 770	1620	1627	162
Alcan 780	1640	1647	164
Alcan 790	1660	1667	166
Alcan 800	1680	1687	168
Alcan 810	1700	1707	170
Alcan 820	1720	1727	172
Alcan 830	1740	1747	174
Alcan 840	1760	1767	176
Alcan 850	1780	1787	178
Alcan 860	1800	1807	180
Alcan 870	1820	1827	182
Alcan 880	1840	1847	184
Alcan 890	1860	1867	186
Alcan 900	1880	1887	188
Alcan 910	1900	1907	190
Alcan 920	1920	1927	192
Alcan 930	1940	1947	194
Alcan 940	1960	1967	196
Alcan 950	1980	1987	198
Alcan 960	2000	2007	200
Alcan 970	2020	2027	202
Alcan 980	2040	2047	204
Alcan 990	2060	2067	206
Alcan 1000	2080	2087	208
Alcan 1010	2100	2107	210
Alcan 1020	2120	2127	212
Alcan 1030	2140	2147	214
Alcan 1040	2160	2167	216
Alcan 1050	2180	2187	218
Alcan 1060	2200	2207	220
Alcan 1070	2220	2227	222
Alcan 1080	2240	2247	224
Alcan 1090	2260	2267	226
Alcan 1100	2280	2287	228
Alcan 1110	2300	2307	230
Alcan 1120	2320	2327	232
Alcan 1130	2340	2347	234
Alcan 1140	2360	2367	236
Alcan 1150	2380	2387	238
Alcan 1160	2400	2407	240
Alcan 1170	2420	2427	242
Alcan 1180	2440	2447	244
Alcan 1190	2460	2467	246
Alcan 1200	2480	2487	248
Alcan 1210	2500	2507	250
Alcan 1220	2520	2527	252
Alcan 1230	2540	2547	254
Alcan 1240	2560	2567	256
Alcan 1250	2580	2587	258
Alcan 1260	2600	2607	260
Alcan 1270	2620	2627	262
Alcan 1280	2640	2647	264
Alcan 1290	2660	2667	266
Alcan 1300	2680	2687	268
Alcan 1310	2700	2707	270
Alcan 1320	2720	2727	272
Alcan 1330	2740	2747	274
Alcan 1340	2760	2767	276
Alcan 1350	2780	2787	278
Alcan 1360	2800	2807	280
Alcan 1370	2820	2827	282
Alcan 1380	2840	2847	284
Alcan 1390	2860	2867	286
Alcan 1400	2880	2887	288
Alcan 1410	2900	2907	290
Alcan 1420	2920	2927	292
Alcan 1430	2940	2947	294
Alcan 1440	2960	2967	296
Alcan 1450	2980	2987	298
Alcan 1460	3000	3007	300
Alcan 1470	3020	3027	302
Alcan 1480	3040	3047	304
Alcan 1490	3060	3067	306
Alcan 1500	3080	3087	308
Alcan 1510	3100	3107	310
Alcan 1520	3120	3127	312
Alcan 1530	3140	3147	314
Alcan 1540	3160	3167	316
Alcan 1550	3180	3187	318
Alcan 1560	3200	3207	320
Alcan 1570	3220	3227	322
Alcan 1580	3240	3247	324
Alcan 1590	3260	3267	326
Alcan 1600	3280	3287	328
Alcan 1610	3300	3307	330
Alcan 1620	3320	3327	332
Alcan 1630	3340	3347	334
Alcan 1640	3360	3367	336
Alcan 1650	3380	3387	338
Alcan 1660	3400	3407	340
Alcan 1670	3420	3427	342
Alcan 1680	3440	3447	344
Alcan 1690	3460	3467	346
Alcan 1700	3480	3487	348
Alcan 1710	3500	3507	350
Alcan 1720	3520	3527	352
Alcan 1730	3540	3547	354
Alcan 1740	3560	3567	356
Alcan 1750	3580	3587	358
Alcan 1760	3600	3607	360
Alcan 1770	3620	3627	362
Alcan 1780	3640	3647	364
Alcan 1790	3660	3667	366
Alcan 1800	3680	3687	368
Alcan 1810	3700	3707	370
Alcan 1820	3720	3727	372
Alcan 1830	3740	3747	374
Alcan 1840	3760	3767	376
Alcan 1850	3780	3787	378
Alcan 1860	3800	3807	380
Alcan 1870	3820	3827	382
Alcan 1880	3840	3847	384
Alcan 1890	3860	3867	386
Alcan 1900	3880	3887	388
Alcan 1910	3900	3907	390
Alcan 1920	3920	3927	392
Alcan 1930	3940	3947	394
Alcan 1940	3960	3967	396
Alcan 1950	3980	3987	398
Alcan 1960	4000	4007	400
Alcan 1970	4020	4027	402
Alcan 1980	4040	4047	404
Alcan 1990	4060	4067	406
Alcan 2000	4080	4087	408
Alcan 2010	4100	4107	410
Alcan 2020	4120	4127	412
Alcan 2030	4140	4147	414
Alcan 2040	4160	4167	416
Alcan 2050	4180	4187	418
Alcan 2060	4200	4207	420
Alcan 2070	4220	4227	422
Alcan 2080	4240	4247	424
Alcan 2090	4260	4267	426
Alcan 2100	4280	4287	428
Alcan 2110	4300	4307	430
Alcan 2120	4320	4327	432
Alcan 2130	4340	4347	434
Alcan 2140	4360	4367	436
Alcan 2150	4380	4387	438
Alcan 2160	4400	4407	440
Alcan 2170	4420	4427	442
Alcan 2180	4440	4447	444
Alcan 2190	4460	4467	446
Alcan 2200	4480	4487	448
Alcan 2210	4500	4507	450
Alcan 2220	4520	4527	452
Alcan 2230	4540	4547	454
Alcan 2240	4560	4567	456
Alcan 2250	4580	4587	458
Alcan 2260	4600	4607	460
Alcan 2270	4620	4627	462
Alcan 2280	4640	4647	464
Alcan 2290	4660	4667	466
Alcan 2300	4680	4687	468
Alcan 2310	4700	4707	470
Alcan 2320	4720	4727	472
Alcan 2330	4740	4747	474
Alcan 2340	4760	4767	476
Alcan 2350	4780	4787	478
Alcan 2360	4800	4807	480
Alcan 2370	4820	4827	482
Alcan 2380	4840	4847	484
Alcan 2390	4860	4867	486
Alcan 2400	4880	4887	488
Alcan 2410	4900	4907	490
Alcan 2420	4920	4927	492
Alcan 2430	4940	4947	494
Alcan 2440	4960	4967	496
Alcan 2450	4980	4987	498
Alcan 2460	5000	5007	500
Alcan 2470	5020	5027	502
Alcan 2480	5040	5047	504
Alcan 2490	5060	5067	506
Alcan 2500	5080	5087	508
Alcan 2510	5100	5107	510
Alcan 2520	5120	5127	512
Alcan 2530	5140	5147	514
Alcan 2540	5160	5167	516
Alcan 2550	5180	5187	518
Alcan 2560	5200	5207	520
Alcan 2570	5220	5227	522
Alcan 2580	5240	5247	524
Alcan 2590	5260	5267	526
Alcan 2600	5280	5287	528
Alcan 2610	5300	5307	530
Alcan 2620	5320	5327	532
Alcan 2630	5340	5347	534
Alcan 2640	5360	5367	536
Alcan 2650	5380	5387	538
Alcan 2660	5400	5407	540
Alcan 2670	5420	5427	542
Alcan 2680	5440	5447	544
Alcan 2690	5460	5467	546
Alcan 2700	5480	5487	548
Alcan 2710	5500	5507	550
Alcan 2720	5520	5527	552
Alcan 2730	5540	5547	554
Alcan 2740	5560	5567	556
Alcan 2750	5580	5587	558
Alcan 2760	5600	5607	560
Alcan 2770	5620	5627	562
Alcan 2780	5640	5647	564
Alcan 2790	5660	5667	566
Alcan 2800	5680	5687	568
Al			

l'information



LE SPORT CHEZ LES JEUNES

Pour une deuxième année consécutive, c'est une série toute québécoise qu'on nous a servie, en finale de l'Est canadien pour l'obtention de la coupe Memorial... Il appert que la gent sportive de l'Ontario, représentée encore une fois par le Canadien junior, n'a pas encore digéré ce qu'on considère comme une anomalie.

Toujours est-il que les Remparts de Québec, dont on disait tant de bien, n'ont pas fait long feu contre la puissante machine de Roger Bédard, qui pourrait bien remporter la coupe Memorial pour une deuxième année de suite.

La déconfiture des Remparts n'est quand même pas la fin du monde... C'est une équipe très jeune, privée de la compétition vive que l'on retrouve dans le circuit ontarien, et qui devait affronter une formation aguerrie, dont plusieurs des membres étaient de l'équipe championne de l'AN DERNIER.

Les dirigeants de la Ligue junior "A" du Québec ne pouvaient espérer de miracle pour leurs représentants... Ils n'ont qu'à se retrancher dans les manches et travailler ferme à améliorer le calibre de jeu qu'on y pratique... Nous ignorons quel système de péréquation existe au sein du circuit, mais certainement qu'une équipe riche (en raison des assistances au Colisée) comme Québec se doit de venir en aide, de façon quelconque, aux équipes défavorisées... Il faut se rappeler que tout comme une chaîne, une ligue n'est aussi forte que la plus faible de ses formations.

Dollard Saint-Laurent, cet athlète sympathique qui n'a pas toujours récolté des témoignages d'appréciation de la part de certains dirigeants de la L.N.H., se dévoue aujourd'hui à la cause des jeunes, plus particulièrement dans le domaine du golf junior dont il est le responsable cette année pour le Québec... Les appuis qu'il reçoit sont nombreux, plus particulièrement des embouteilleurs de Pepsi-Cola, qui assument la commandite des épreuves de championnat junior à tous les échelons... Malgré une intervention accrue, et souvent salutaire, des gouvernements dans le domaine du sport amateur, l'entreprise privée y a toujours sa place, et Dollard ne se fait pas tirer l'oreille sur ce point.

Le football junior n'est pas mort au Québec, au contraire... Une injection de sang nouveau, à plusieurs échelons de l'association provinciale, permettrait aux Maple Leafs de N.-D.-G. et aux Invictus de Verdun d'évoluer à nouveau cette saison... Et même qu'il est question que Ville de Laval, qui jouit du meilleur programme de football mineur au Canada, y soit aussi représentée...

Baseball-sommaires

LIGUE NATIONALE

Los Angeles 020 002 200-4 9 0
New York 000 000 000-0 6 1
Vance, Norman 6 and Sudakis, Torborg 9; Ryan, Taylor 8, Cardwell 9 and Tyler. W.Vance, 2-1. L-Ryan, 2-2.

St-Louis 010 000 000-1 3 3
Cincinnati 000 202 10x-5 7 2
Carlton, Johnson 7, Bries 8 et Torrs; Simpson et Bench. G - Simpson, 5-1. P - Carlton, 1-4. Circuits - St-Louis, Allen 8, Cincinnati, Tolan 6, May 6.

San Francisco 100 002 001-4 7 1
Montreal 000 002 001-1 8 0
Robertson and Fietz: Stoneman, Reed 8 and Hiatt. W. Robertson, 2-2. L-Stoneman, 1-5. HR-Montreal, Phillips, 1.

LIGUE AMERICAINE

Boston 000 005 010-6 6 1
Milwaukee 000 000 000-0 3 1
Siebert and Satriano: Brabender, Locker 7 and McKertney. F-Siebert, 2-1. L-Brabender, 1-4.

Cleveland 010 000 000-1 6 1
Chicago 001 010 00x-2 7 2
Chance, Hand 7 and Fosse; John and Herrmann. W-John, 2-5. L-Chance, 1-3. L-113Spei May 5.

Afton Rooster demeure favori au Grattan Bars

La paire d'amateurs de l'entraîneur Hervé Filion. Afton Rooster et Shadway dominent le peloton de la troisième manche de la série "Grattan Bars", qui aura lieu ce soir à Blue Bonnets. L'événement sera doté d'une bourse de \$8,615.

Considéré pas plus qu'il ne fallait avant le début de la série, Afton Rooster s'est vite révélé le cheval à vaincre et tentera de porter à quatre sa série de victoires consécutives.

Il faut aussi considérer que ses deux derniers triomphes sont survenus dans la présente série et aux dépens de Ghandi et Hickory Stout. Encore cette fois, Afton Rooster, un rejeton de trois ans de Adios Newport, sera conduit par Gilles Filion.

D'autre part, le champion mondial Hervé Filion devrait occuper le sulky de Shadway, le compagnon d'écurie de l'autre. Généralement, on considère Shadway comme le plus fort 50% de l'inscription double, surtout en considération de son impressionnante victoire en 2:03.3 à sa première course comme trois ans, survenue cette année à Liberty Bell. Il a cependant déçu à ses deux premières participations au Grattan Bars, terminant cinquième et sixième.

Le rival numéro un du duo sera probablement Ghandi, un solide envahisseur de Nouvelle-Zélande. Ghandi s'est amené à Montréal après avoir

remporté quatre victoires à Rockingham Park. Cependant, le 22 avril, il devait céder par une tête à Afton Rooster.

Depuis, le protégé de la ferme Wilrose est retourné à Rockingham, où il a gagné sa dernière course par sept longueurs, après un périple en 2:04.1.

Albert Hanna conduira Ghandi ce soir et la paire s'élancera de la première position.

Lively Stepper, à Parker Locke, est bien considéré aussi, surtout en vertu de sa victoire en 2:03.2 à sa première présence dans le GB et d'une troisième position en 2:04 à Afton Rooster et Hickory Stout la semaine dernière. Il sera conduit par Ronnie Waples.

Hickory Stout, de l'écurie de Jean-Guy Brosseau, tentera de briser la glace cette année et perdre son titre d'éternel deuxième. Ce fils de Queen's Adios a fait deuxième à ses quatre derniers départs.

Les autres du peloton seront Miles Dares et Armbr King, une inscription de Joe O'Brien et Leen Benson; Oxford Flyer, à Theodore Beach; Mountain Arrow, propriété de Paul Cray, et le nouveau venu Keystone Song, qui appartient à Carmen Taylor de Rockland, Ontario.

Ce dernier cheval est âgé de cinq ans et il s'agit plus précisément d'une jument qui compte une victoire en 2:06.1 à Connaught Park, cette année.

Quand notre lanceur est bon, le leur est encore meilleur!

par Marc Thibeault

Devant 9,513 de leurs partisans, les Expos ont trouvé moyen hier de rendre les armes au compte de 4-1 contre les Giants de San Francisco. Il s'agissait d'une seizième défaite de la saison pour les Montréalais. Mais c'est un échec que ne peuvent reprocher aux Expos leurs partisans les plus fervents.

Pour une fois nos lanceurs, Stoneman et Reed furent des plus efficaces, particulièrement le premier, et les partisans des Expos ne peuvent rien leur reprocher.

Stoneman n'accorda que trois coups sûrs aux Giants et retira neuf hommes en sept manches. Malheureusement, son rival, Rich Robertson fut encore plus efficace.

Ce dernier, accordant huit coups sûrs aux Expos n'en retira pas moins deux hommes au marbre. La fiche de Robertson est maintenant de 2-2. Dans cette partie-marathon, marquée de plusieurs mauvais lancers, Stoneman atteignit pas moins de trois frappeurs de ses lancers.

Les Giants, en cours de route, ont laissé 13 hommes sur les buts, tandis que les Expos en laissaient 10 de leur côté. Le seul bon moment de la soirée a été le circuit d'Adolpho Phillips qui a privé Robertson de son blanchissage.

A en juger par la première manche on pouvait prévoir que la partie serait longue puisqu'elle dura 28 minutes à elle seule.

Bill Stoneman fut au monticule durant 16 minutes pour accorder leur premier point aux Expos, prenant 42 secondes en moyenne par lancer (il en eut 28). Bobby Bonds eut un but sur balles puis vola le 2e but avant que Ron Hunt

ne soit retiré sur un roulant à l'arrêt-court. Alors que Willie Mays était au bâton, Bonds vola le 3e coussin. C'était son 11e but volé de la saison en 11 essais. Puis il compta sur le simple au champ droit d'un Mays à sa 19e saison dans les ligues de calibre majeur. McCovey fut retiré sur une chandelle au 2e but par Staehle puis Stoneman perdit contrôle de ses lancers, frappant Ken Henderson sur le casque protecteur et Dick Dietz dans le dos. Avec les buts remplis, Tito Fuentes frappa une chandelle hors-territoire à Mack Jones, Stoneman se tirant ainsi d'un mauvais quart d'heure... de 16 minutes!

A leur moitié de la manche, les Expos laissèrent leurs deux premiers frappeurs, Staehle et Brand, qui avaient réussi des simples au champ gauche, lorsque Staub, au bâton, Fairly, sur une longue chandelle au champ droit, et Jones, au bâton, furent retirés.

Il fallut 47 minutes pour jouer les deux premières manches, 1 heure et 1 minute pour en jouer deux et demie et 1 heure et 13 minutes, pour en jouer trois complètes! La principale raison était le fait que Stoneman et Rich Robertson lancèrent très méticuleusement, le premier respectant visiblement des frappeurs dangereux et le second ayant quelque difficulté avec son contrôle devant des Expos réussissant à laisser 5 coureurs en panne sur les coussins durant ces trois manches.

Néanmoins, Stoneman et Robertson se signalèrent en retirant respectivement 5 et 7 frappeurs au marbre durant cette assez longue période.

de temps, tout en se partageant 5 buts sur balles.

A la 5e manche, alors que Brand était au 1er but à la suite d'un simple sur la ligne du 1er coussin, Staub fut retiré au bâton pour la 3e fois d'affilée. Alors qu'il fendait l'air sur une 3e prise, il trébucha devant le receveur Dietz qui voulait lancer au 2e coussin pour tenter d'y retirer un Brand voulant voler le but. Avec Staub devant lui, Dietz ne put lancer et on accorda un but volé à Brand qui était important puisqu'il pouvait permettre à Fairly, frappeur suivant, d'égaliser le compte avec un simple. Le gérant King prétendit que le but volé ne pouvait être accordé à cause de l'ingérence de Staub auprès de Dietz mais l'arbitre du marbre Frank Deslan refusa et c'est alors que King annonça qu'il jouait la partie sous protêt.

Après avoir limité San Francisco à un seul coup sûr dans les cinq premières manches, laissant 7 Géants en plan sur les coussins en même temps, Stoneman accorda deux autres points à la 1ère moitié de la 6e manche que Dietz commença avec un double suivi d'un but sur balles à Fuentes. Stoneman retira Lanier sur une petite chandelle au receveur avant que le lanceur Robertson ne se sacrifie pour faire avancer les coureurs d'un coussin chacun. Avec deux joueurs retirés, on espérait que Stoneman s'en tirerait mais Bonds y alla d'un simple au champ gauche faisant compter ses deux coéquipiers et portant le compte à 3-0. Bonds avançant au 2e coussin sur le lancer futile au marbre de Jones.

Ron Hunt fut ensuite atteint

d'un lancer et comme c'était le 3e frappeur que Stoneman fauchait ainsi, les Géants sortirent de leur abri pour protester. Bonds vola le 3e but (son 3e but volé de la soirée) pendant que Mays était au bâton mais Stoneman s'en tira finalement en retirant Mays sur 3 prises.

SAN FRANCISCO

	ab	p	cs	pp
Bonds, cd	4	1	2	2
Hunt, 2b	2	0	0	0
Mason, cu-2b	1	0	0	0
Mays, cc	4	0	1	1
McCovey, lb	1	0	0	0
Burda, lb	1	0	0	0
Henderson, cg	4	1	1	0
Dietz, r	3	1	1	0
Fuentes, 3b	4	1	1	1
Lanier, 2b	5	0	1	0
Robertson, l	3	0	0	0
TOTAL	32	4	7	4

MONTREAL

	ab	p	cs	pp
Staehle, 2b	4	0	2	0
Brand, 3b	4	0	2	0
Staub, cd	4	0	0	0
Fairly, lb	3	0	1	0
Jones, cg	3	0	0	0
Hiatt, r	3	0	1	0
Phillips, cc	4	1	1	1
Wine, ac	3	0	0	0
Bailey, fu	1	0	0	0
Stoneman, l	2	0	0	0
Fairly, fu	1	0	0	0
Reed, l	0	0	0	0
Qualls, fu	1	0	1	0
TOTAL	33	1	8	1

San Francisco	100	002	001-4
Montreal	000	000	001-1
E - Dietz, LSB - SF 13. Mont-			
real 10 DJ - SF 1. MtL 1. 2b -			
Dietz C - Phillips 1. 3 - Brand,			
Robertson.			
	ml	e	p
Robertson	g 2-2	9	8 1 1 4 11
Stoneman	p 1-5	7	3 3 3 7 9
Reed	2 4 1 1 1 1		
LE - Robertson, FPL - par			
Stoneman, Henderson, Dietz, Hunt,			
T - 3:13 A - 9:313.			

LA LIGUE PROVINCIALE DE BASEBALL BÉNÉFICIERA DE L'AIDE DE O'KEEFE

A la suite d'une association qui date déjà d'un an, avec les Expos de Montréal, de la Ligue Nationale de baseball, la Brasserie O'Keefe est devenue synonyme de baseball à travers toute la province.

Cette année, la brasserie a décidé d'aller encore plus de l'avant en s'associant avec la Ligue Provinciale, du président Yvon Ellyson, un circuit amateur fort populaire en province.

"C'est tout un honneur pour nous à la brasserie que de pouvoir travailler aux succès d'un circuit de baseball aussi prestigieux de la Ligue Provinciale" a déclaré Gilles Meloche, gérant des ventes, en dévoilant aujourd'hui les grandes lignes de cette heureuse association.

"O'Keefe remettra en effet aux autorités de la Ligue Provinciale une somme de \$2,000 qui sera divisée à la fin de la saison régulière parmi les quatre meilleures équipes."

"La part du lion de cette intéressante somme ira naturellement à l'équipe championne qui se verra décerner \$1,000 en plus du trophée O'Keefe" d'ajouter M. Meloche.

L'équipe de deuxième place recevra \$500, celle qui terminera au troisième rang, \$300 et l'équipe de quatrième position, \$200.

La Ligue Provinciale de baseball fondée en 1945, sera formée cette année de cinq équipes, soit les Royaux de Drummondville, les Alouettes de Sherbrooke, les Indiens de Québec, les Mineurs de Thetford et les Aigles de Trois-Rivières.

Le calendrier débutera le 23 mai pour se terminer le 16 août. Il sera suivi des séries éliminatoires pour l'obtention du trophée Yvon Ellyson.

Il comprend 36 rencontres mais à cause de quelques programmes doubles, 32 évé-

nements seront présentés dans chacune des villes concernées. Chaque équipe est dirigée

par un gérant d'expérience. On note entre autres Tim Harkness (Sherbrooke), Mar-

cel Guilbeault (Trois-Rivières) et John Noce (Drummondville), champions de 1969.

Le premier match de la saison, le 23 mai, sera disputé à Thetford alors que les Mineurs de Thetford recevront la visite des Alouettes de Sherbrooke à 8:00 p.m.

Les champions de l'an dernier, les Royaux de Drummondville les Indiens de Québec à 1:30 p.m., le 24 mai.



AUJOURD'HUI

LANCEURS PROBABLES

LIGUE NATIONALE

San Francisco (Marichal 0-0) à Montréal (Morton 2-0), soir
Los Angeles (Sutton 3-3) à New York (Seaver 5-0), soir
San Diego (Kirby 1-2) à Philadelphie (Running 1-3), soir
Pittsburgh (Ellis 2-1) à Atlanta (Niekro 2-4), soir
Seules parties à l'affiche.

LIGUE AMERICAINE

New York (Stottlemyre 2-3) à Oakland (Downing 3-2), soir
Washington (Fox 3-2) à California (May 2-1), soir
Boston (Culp 2-2) à Milwaukee (Pattin 0-3), soir
Cleveland (McDowell 3-2) à Chicago (Horton 3-2), soir
Minnesota (Boswell 0-3) à Detroit (Wilson 2-2) ou (Cain 0-1), soir
Kansas City (Butler 2-1) à Baltimore (McNally 4-1), soir

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE

	G	P	Moy.	Diff.
Chicago	13	8	619	-
New York	12	11	522	2
Philadelphie	12	11	522	2
Pittsburgh	11	12	478	3
St-Louis	10	11	476	3
Montréal	6	15	386	7

Division Ouest

	G	P	Moy.	Diff.
Cincinnati	20	6	769	-
Atlanta	13	11	542	6
Los Angeles	12	11	522	6 1/2
San Francisco	12	14	462	8
Houston	11	15	423	9
San Diego	9	16	360	10 1/2

LIGUE AMERICAINE

Division Est

	G	P	Moy.	Diff.
Baltimore	14	8	636	-
Détroit	13	8	619	1/2
Boston	12	9	571	1 1/2
Washington	12	11	522	2 1/2
New York	13	12	520	2 1/2
Cleveland	9	12	429	4 1/2

Division Ouest

	G	P	Moy.	Diff.
Minnesota	14	7	667	-
California	14	8	636	1/2
Oakland	11	13	458	4 1/2
Chicago	9	13	409	5 1/2
Kansas City	8	14	364	6 1/2
Milwaukee	5	19	286	10 1/2

Les Blues ne croient plus qu'en un très-très-très improbable miracle

Les Bruins de Boston ont remporté une victoire facile de 6-2 hier soir sur les Blues de St-Louis, prenant ainsi une avance de 2-0 sur leurs adversaires dans leur série finale de quatre de sept de la Coupe Stanley.

Eddie Westfall et Derek Sanderson ont tous deux marqué chacun deux buts pour les vainqueurs pendant que les deux super-vedettes Bobby Orr et Phil Esposito établissaient deux nouveaux records dans la ligue Nationale de hockey. Il s'agissait d'une huitième victoire d'affilée pour les Bruins dans les séries de Coupe Stanley. Les deux prochaines parties de cette série seront jouées jeudi et dimanche prochains à Boston, où les Bruins n'ont perdu que trois parties au cours de 44 jouées cette saison.

Il s'agissait également d'une dixième défaite d'affilée pour les Blues en série de Coupe Stanley qui n'ont jamais battu une équipe de la division est de la ligue Nationale. Et qui plus est, c'est probablement la plus imposante victoire d'une équipe de l'est dans ces séries.

Les Bruins n'ont donné aucune chance à leurs adversaires en comptant pas moins de trois buts dès le premier engagement. Ed Westfall a marqué 2 de ces trois buts, le premier allant à Fred Stanfield.

Les Bruins ont porté leur avance à 4-0 au milieu de la période médiane lorsque Sanderson a réussi à déjouer Ernie Wakely à 9:37.

St-Louis parvint enfin à s'inscrire sur le tableau des compteurs lorsque Ted Gray a marqué le premier but des vaincus, à 17:26.

Les Blues de St-Louis n'ont réussi à lancer que 19 fois sur Gerry Cheevers au cours de ces deux premières périodes. Pendant une punition à Derek Sanderson, les Blues réussirent à enregistrer leur deuxième et dernier but de la soirée lorsque Terry Gray parvint enfin à déjouer Gerry Cheevers. Johnny Bucyk marqua le dernier but des vainqueurs.

PREMIERE PERIODE
1- Boston, Stanfield 4 (Orr, Esposito) 8:10
2- Boston, Westfall 2 (R. Smith) 13:38
3- Boston, Westfall 3 (Orr) 19:15
Punitions - Ecclestone, St-Louis, 11:25; D. Smith, Boston, 14:13; banc Boston 18:46.

TROISIEME PERIODE
6- Boston, Sanderson 5 (D. Smith, Westfall) 0:58
7- St-Louis, St-Marselle 5 (Goyette, McDonald) 4:15
8- Boston, Bucyk 9 (McKenzie) 15:00
Punitions - McKenzie, Boston, 4:10; Orr, Boston, 11:42; Doak, Boston, 17:12.

DEUXIEME PERIODE
4- Boston, Sanderson 4 (Carleton, Esposito) 9:37
5- St-Louis, Gray 2 (Picard) 17:26
Punitions - Awrey B. R. Plager, St-Louis, 5:24; R. Plager, St-Louis, 9:12; Sanderson B 15:31; Picard St-Louis 18:15.

Lancers par:
Boston 16 11 8-35
St-Louis 5 6 8-19
Gardiens - Boston, Cheevers; St-Louis, Wakely.
Assistance: 17,506.

Jo Mallejac et les Jeux de 1976

par André Tardif

"Ce que nous cherchons à créer, c'est un courant électrique permettant de galvaniser les efforts de tous ceux qui, au Québec, oeuvrent dans le domaine de l'athlétisme."

Cette déclaration à l'emporte-pièce, c'est M. Jo Mallejac qui la faisait hier, lors d'une manifestation de l'Association d'athlétisme amateur du Québec. Et ce M. Mallejac, entraîneur adjoint de l'équipe nationale de France dont le gouvernement provincial retenait les services l'an dernier, semble justement s'avérer cette décharge électrique qui pourrait bien placer le Québec à la fine pointe de l'athlétisme au Canada.

Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir, mais M. Mallejac, ainsi que les membres du comité exécutif de l'association, s'appuyant sur un programme bien pensé, ont l'intention d'y parvenir.

"Nous pensons en fonction de 1976", déclare Jo, directeur technique du groupe. Il fait allusion évidemment aux Jeux Olympiques de 1976, que le maire Jean Drapeau espère obtenir pour Montréal la semaine prochaine à Amsterdam.

Il sont un groupe de mordus, ces gens de l'athlétisme au Québec. On y retrouve le marcheur de fond Dave Lach, président sortant de l'association; le président Tom Lord, de Saint-Lambert; le vice-président Gilles Blain, fondateur du réputé Club olympique de Laval; le secrétaire Jean Dextras, de Saint-Jean; les conseillers Alois Voitschovsky et Jean-Paul Baert, eux-mêmes entraîneurs, et une foule d'autres.

L'un des buts premiers de l'association est de renflouer sa caisse, afin de pouvoir étendre son action. Aussi, en collaboration avec l'association nationale, organise-t-elle, pour dimanche prochain le 10 mai, un "marcheton des dol-

lars" où chaque participant devra se trouver au moins un commanditaire, à raison de tant du mille parcouru.

La marche se déroulera simultanément à Montréal, Saint-Jean, Mariville, Sherbrooke et Shawinigan. Dans la métropole, le parcours empruntera, en partant du chalet du parc Lafontaine, les rues Calixa-Lavallée, Sherbrooke, Saint-Laurent, Jarry, Pie-IX et Sherbrooke à nouveau. Ce sera une distance de 12 milles et demi, et ceux qui le peuvent la franchiront deux fois, pour un total de 25 milles.

L'entraînement

A tous les niveaux, l'association tiendra des séances d'entraînement. Les entraîneurs, les officiers de compétition (dont il y a pénurie au Québec) ainsi que les athlètes auront tous l'occasion d'assister à des cours quelconques cette saison.

"Nous voulons étendre les bases de notre pyramide qui, au Québec, n'est pas bien imposante actuellement", dit Jo Mallejac. "Nous avons 6 ans plus que le faire, et le jeune qui est aujourd'hui âgé de 13 ou 14 ans nous intéresse plus particulièrement. C'est lui qui sera en âge de nous bien représenter en 1976."

LE HOCKEY JUNIOR "A" À SON MEILLEUR! SUIVEZ LA...

FINALE COUPE MEMORIAL

Voyez les champions de l'Est et de l'Ouest du Canada dans ces joutes excitantes

Au hasard des nouvelles

KARL SCHRANZ, d'Australie, champion du monde en ski alpin depuis la retraite du Français Jean-Claude Killy, annonçait hier sa décision de poursuivre sa carrière en compétition. Schranz, âgé de 33 ans, a fait sa déclaration à Evian, France, alors qu'il recevait sa Coupe du Monde, en même temps que la Française Michèle Jacot. BETSY CLIFFORD, la petite Canadienne de Hull, assistait également à la cérémonie afin d'être couronnée championne du monde en slalom géant.

L'EQUIPE NATIONALE de ballon-paquet du Canada triomphait facilement des Étoiles de Montréal par 118-78, à Montréal même, à sa dernière partie en sol canadien avant son départ cette semaine pour l'Europe. Nos porte-couleurs participèrent au tournoi pour le championnat mondial de ballon-paquet, en Yougoslavie, du 10 au 13 mai.

INSCRITS À B.B.

PREMIÈRE COURSE			SIXIÈME COURSE		
Trot N.G. de \$2.500 BOURSE: \$1.400			Ambie à réclamer \$4.500 BOURSE: \$1.400		
1. Ares Pide	J. Jodoin	3-1	2. Take Time	V. Plouffe	3-1
2. Babel	A. Hanna	7-2	3. Trotwood Waldo	M. Turcotte	7-2
3. Lindy Volo	C. Pelletier	4-1	4. Galtier Ruan	Pas nommé	4-1
4. Famous Sun	M. Leblond	9-2	5. Hay Man	R. Bouthillier	9-2
5. Une Tigre Jaloux	H. Fillion	5-1	6. Mr. Oregon	V. Garmache	5-1
6. Scotch Vandy	R. Dupont	6-1	7. Sairwell Light	Pas nommé	6-1
7. Miss Profit	M. Rivard	8-1	8. Warpsite	G. Bourrette	8-1
8. Northwest Fluv	M. Picard	8-1	9. Hawaiian Gal	Pas nommé	8-1
DEUXIÈME COURSE			SEPTIÈME COURSE		
Ambie à réclamer \$2.500 BOURSE: \$1.200			Ambie N.G. de \$4.500 en 60-70		
1. Lindsay Scott	M. Turcotte	3-1	9. Frosty Duke	N. Campbell	3-1
2. Babel	M. Leblond	7-2	10. Pampou	J. Hébert	7-2
3. Key Demon	H. Fillion	9-2	11. Shalalaha	Pas nommé	4-1
4. Cinaron Abbe	J. Foley	6-1	12. Georgia J.	J. Foley	9-2
5. Hearty Dares	A. Bedard	7-1	13. P.G. Deman	J.G. Latreux	5-1
6. Ping Pong	P. LaFrance	8-1	14. Cindy Amortizor	M. Barreau	6-1
7. Cardinal Rainbow	B. Côté	8-1	15. Kathy First	D. MacTavish Jr	7-1
Aussi Éléables	P. Robitaille		16. Indian Ruler	C. Pelletier	8-1
17. Tarn Blackstone	D. Lavieille		17. Lehuu Tarschan	Pas nommé	8-1
TROISIÈME COURSE			HUITIÈME COURSE		
Ambie N.G. de \$12.000 BOURSE: \$2.500			Ambie à réclamer \$6.000 - \$6.500		
1. Howard Mar	P. Robitaille	3-1	2. Extra	G. Fillion	3-1
2. Keystone Adage	C. Pelletier	7-2	3. Meadow Roach	N. Campbell	7-2
3. Royal Barbet	B. Côté	4-1	4. Magnolia	M. Bourrette	4-1
4. Right Test	C. St. Jacques	9-2	5. Franchise	R. White	9-2
5. Good Knight Lobell	A. Hanna	5-1	6. Minouche	R. Ponton	5-1
6. R.P.M.	R. Ste-Marie	6-1	7. Armbro George	B. Côté	6-1
7. Sea Time	H. Bouthillier	8-1	NEUVIÈME COURSE		
QUATRIÈME COURSE			Ambie - Série Gratia Bary - Série Franche		
Trot N.G. de \$4.000 BOURSE: \$1.700			N.G. de \$5.000 à vie BOURSE: \$8.615		
1. Kawartha Butch	C. Pelletier	3-1	1. Alton Rooter (3)	G. Fillion	3-1
2. Harlan Mary	D. MacTavish Sr	7-2	2. Shadway (10)	Her Fillion	3-1
3. Todd Mile	P. Calvert	4-1	3. Ghani (1)	A. Hanna	7-2
4. Early Return	P. Robitaille	9-2	4. Lovely Stepper (2)	R. Waples	4-1
5. Sandy Glen	M. Leblond	5-1	5. Hickory Stout (5)	J.G. Latreux	9-2
6. Paris Street	D. Lavieille	6-1	6. Miles Dares (7)	Pas nommé	5-1
7. Seki H	V. Desjardins	8-1	7. Keystone Son (8)	Pas nommé	6-1
8. Green River Red	A. Hanna	8-1	8. Ontario Flyer (4)	Paul Hébert	8-1
CINQUIÈME COURSE			Ambie à réclamer \$2.500 BOURSE: \$1.200		
Ambie 3.4.5. Ans seulement BOURSE: \$1.400			1. Okana	M. Turcotte	2-1
1. Victory Hour	C. St. Jacques	2-1	2. Urral	G. Fillion	7-2
2. Target Archim	Her Fillion	7-2	3. The're Off	P. LaFrance	4-1
3. Armbro Kevin	B. Côté	4-1	4. Lovely Luxon	Pas nommé	9-2
4. Record Front	N. Campbell	9-2	5. Armbro Intrepid	M. Leblond	5-1
5. Pegasus Chiver	D. MacTavish Jr	5-1	6. Sunny Tag	M. Coult	5-1
6. Elfrat Lobell	J. Hébert	6-1	7. Ace Dean	R. Bouthillier	7-1
7. Sevan	M. Turcotte	8-1	8. Hubral	C. Pelletier	8-1
8. King Byrd	R. Bouthillier	8-1	9. Fische-Colomide	Pas nommé	8-1
Aussi Éléables	A. Hanna				
10. Dam Good Night	A. Bedard				
11. Ginnie Belle					

TRAVAILLEURS SOCIAUX

demandés pour

- Service Social Scolaire à Granby et à Sorel.
- Service de l'Adoption à St-Hyacinthe.
- Service de Retour à la Vie Normale à St-Hyacinthe.

Qualification: Être membre de la Corporation des Travaillateurs Sociaux Professionnels de la Province de Québec.

S'adresser à:

Henri Giguère, Directeur Général,
Service Familial Richelieu-Yamaska,
2800, rue Morin,
St-Hyacinthe, Qué.,
Tél.: 773-8411



AUTOMOBILE RENAULT CANADA LTÉE

RECHERCHE

CONTRÔLEUR

LE POSTE: Sous l'autorité directe du secrétaire-trésorier, définir les procédures, méthodes et contrôles administratifs et veiller à leur application dans tous les départements du siège et des succursales à travers le Canada.

LE CANDIDAT: 30 à 35 ans, de formation universitaire, parfaitement bilingue, avec quelques années d'expérience dans l'organisation administrative.

RÉMUNÉRATION: Selon les qualifications et l'expérience. Avantages sociaux usuels et fonds de pension. Voiture de compagnie.

Adresser "curriculum vitae" et salaire actuel au:

SERVICE DU PERSONNEL
RENAULT CANADA
BOITE POSTALE 6400
MONTREAL

LES PAVILLONS BOIS-JOLY INC.

INSTITUTION - TRANSITION

recherche les services d'un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS:

Relevant du Conseil d'Administration, le Directeur Général a la responsabilité d'adapter et d'administrer les politiques du Conseil d'Administration, lesquelles entrent dans un plan d'ensemble établi par le Ministère de la Famille et du Bien-Être Social, dans le domaine de l'enfance inadaptée. Il devra donc organiser, coordonner et contrôler les services administratifs et professionnels.

QUALIFICATIONS:

Posséder un diplôme universitaire en administration ou dans l'une ou l'autre des sciences de l'homme. Avoir à son actif une grande expérience dans le domaine de l'enfance inadaptée.

SALAIRE:

Le salaire et les bénéfices marginaux sont déterminés suivant les qualifications et l'expérience selon les normes du Ministère de la Famille et du Bien-Être Social.

Prière de transmettre avec demande, curriculum vitae, complet et le salaire désiré avant le 21 mai 1970.

Discrétion assurée.

M. le Secrétaire,
Les Pavillons Bois-Joly Inc.,
Casier postal 443,
St-Hyacinthe, Qué.

N.B. Les candidats pourront être convoqués à une épreuve écrite d'aptitudes et à un examen oral.

Carrières et Professions

Préposé(e) aux renseignements: cinéma et télévision

L'Institut canadien du film est présentement à la recherche d'un(e) préposé(e) aux renseignements.

QUALITÉS REQUISES

- Bonne culture générale (un minimum de 12 années de scolarité)
- Intérêt marqué pour ce qui concerne le cinéma et la télévision
- Facilité de communication dans les deux langues
- Connaissances générales en bibliothéconomie
- Dactylo

Description du travail

Malgré un aspect routinier intrinsèque à cette fonction (répondre quotidiennement, grâce aux sources de documentation conservées par l'Institut, aux demandes de renseignements reçues de l'extérieur), ce travail offre de nombreuses possibilités d'activités plus intéressantes. Toute personne intéressée par cette offre d'emploi voudra bien faire parvenir son curriculum vitae et faire connaître la salarie désirée en communiquant avec:

le directeur,
Institut canadien du film,
1762, avenue Carling,
Ottawa 13, Ontario



Sélection du personnel

Chef de service

Défi

Assumer la responsabilité de l'élaboration des méthodes de sélection du personnel à des fins de mutation ou d'embauchage et participer activement à leur mise en application.

Diriger une équipe de travail au siège social et agir comme conseiller à l'échelle provinciale, auprès des chefs de personnel, dans la formation aux techniques d'évaluation.

Exigences

Formation universitaire (ou l'équivalent), de préférence en psychologie industrielle. Solide connaissance des méthodes d'évaluation et excellente expérience de la sélection du personnel.

À noter

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leur curriculum vitae, aussi complet que possible, avant le 23 mai en indiquant le numéro 70-25-J-1 sur l'enveloppe.

Hydro-Québec

Embauchage/12e

75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué.

ANALYSTE FINANCIER

\$12,000 - \$15,000

Participez à l'expansion des services d'une des plus importantes institutions financières du Canada.

LE POSTE:

Établir, pour fins d'imposition ou de vente, la valeur des actifs investis dans des entreprises. Évaluer la rentabilité des entreprises et établir la valeur des actifs offerts en garantie de prêts commerciaux. Superviser la disposition des actifs de compagnies.

LES QUALIFICATIONS:

Détenir un degré universitaire en commerce et être membre d'une profession comptable. Avoir un minimum de trois ans d'expérience dans le domaine requis. Avoir une connaissance suffisante du français et de l'anglais. Seront également appréciés les diplômés en génie avec maîtrise en administration.

RÉMUNÉRATION:

Selon l'expérience et le dossier académique. Bénéfices marginaux avantageux.

ENDROIT: Montréal.

Les candidats sont priés de faire parvenir, en toute confiance leur curriculum vitae au:

Case 1317, LE DEVOIR

VENDEUR D'ESPACE "SPÉCIALISÉ"

Nous avons besoin d'un vendeur d'espace (space salesman) ambitieux, expérimenté, bilingue, bon organisateur de son travail, environ 40 ans, possédant auto. Il aura la responsabilité de la publicité paraissant dans une édition "spéciale" d'une revue avantageusement connue comptant plus de 30 ans d'existence. (Notre personnel ne peut entreprendre ce travail faute de temps). Les ventes se faisant aux niveaux des Directeurs de publicité dans les Agences et dans les Compagnies, le candidat choisi devra nous convaincre qu'il sera accepté à ces niveaux, qu'il obtiendra les entrevues nécessaires et connaîtra les résultats désirés. Il devra payer toutes ses dépenses, secrétariat, voyages, téléphones et télégrammes, frais de représentation, etc. Travail sur île de Montréal et 3 semaines à Toronto et les environs. D'ailleurs, liberté entière de travailler où il jugera profitable de le faire. Des rapports quotidiens des visites et entrevues sont essentiels.

Nous fournissons une liste de plus de 600 annonceurs possibles à laquelle s'ajouteront ses propres clients. Curriculum vitae avec demande d'emploi. Date limite d'acceptation des demandes: 12 mai.

RÉMUNÉRATION:

Le revenu brut du candidat choisi devra atteindre, au minimum \$10,000 et le travail complètement terminé d'ici le 4 septembre 1970.

N.B.

- Pour éviter tout retard possible, on ferait bien de porter sa réponse au journal dans lequel apparaît cette annonce.
- Si le candidat choisi connaît un réel succès, il se verra offrir deux autres "spéciaux" qui exigent environ 5 mois de travail au total, avec un revenu brut minimum de \$7,000, chacun.
- Rapport de Crédit sera demandé et payé par nous.
- Réponses gardées "confidentielles".

Inutile de répondre à cette annonce si l'on ne possède pas les qualifications et l'expérience requises.

LE DEVOIR, CASE 1315

Centre d'Intégration Scolaire Inc.

déclaré d'intérêt public
recherche pour rentrée scolaire 1970/71

ÉDUCATEURS ENSEIGNANTS

(hommes seulement)

Exigences:

Diplôme d'enseignement, spécialisation pour enfants inadaptes ou possibilité de se spécialiser pour enfants ayant des troubles de lecture par des stages de formation.

Salaire:

Selon qualification au barème des commissions scolaires.

Écrire au Centre avec photo et curriculum vitae détaillé.

Centre d'Intégration Scolaire Inc.,
10142 boul. St-Laurent,
Montréal 357, P.Q.

TRADER - ACTIONS

DIPLOMÉ UNIVERSITAIRE

POSTE - Une institution financière d'envergure et progressive recherche un "trader" expérimenté. Le candidat sera appelé à transiger un volume important d'actions de compagnies canadiennes, principalement sous forme de blocs. Ce poste comporte d'excellentes chances d'avancement dans les domaines de l'analyse financière ou de la gestion de portefeuille.

CANDIDAT - De formation universitaire, il compte de 3 à 5 années d'expérience, de préférence au service d'une compagnie d'investissement ou d'un courtier en valeurs mobilières. D'une personnalité agréable, il s'exprime avec aisance en français et en anglais.

CONDITIONS - Traitement initial \$10,000 ou plus selon l'expérience. Avantages sociaux intéressants et conditions de travail agréables. Lieu de travail: Montréal.

Discrétion assurée - Soumettre curriculum vitae à:

Case 1316, LE DEVOIR

Avec la fermeture prochaine de l'Ecole des Infirmières et en raison de l'évolution rapide de ses services spécialisés:

L'Hôpital Maisonneuve

requiert les services immédiats

D'INFIRMIÈRES AUTORISÉES

Quelques postes sont toujours disponibles dans ses unités spécialisées:

Greffe rhénale - Unité coronarienne - Hémodialyse.

Un certain nombre a été laissé vacant dans des services spéciaux:

Urgence - Soins intensifs - Salle d'accouchement - Pouponnière - Pédiatrie - Post-opératoire - Salle d'opération.

Et dans les services généraux de:

Médecine et Chirurgie.

Se présenter ou appeler au:

Bureau d'Emploi
Hôpital Maisonneuve
5415, boul. l'Assomption
Tél.: 254-8341, local 443

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

(Loi de la Communauté Régionale de l'Outaouais)

DEMANDE

Un Directeur de l'Administration

Poste:

Le titulaire de ce poste, sous la direction du directeur général de la corporation, devra:

- Conseiller la direction en matières de transactions financières.
- Assurer le fonctionnement et le contrôle des services administratifs de la Société.

Exigences:

Le candidat à ce poste doit:

- Posséder un diplôme de CA ou CGA
- Avoir 10 ans d'expérience en administration financière.
- Posséder une connaissance suffisante de l'anglais.

Traitement:

Jusqu'à \$18,000.00 selon qualifications et expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre par écrit le ou avant le 15 mai 1970 à:

Société d'Aménagement de l'Outaouais,
Case postale 366,
Hull, Qué.

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 28¢ la ligne (14 lignes agates ou paves). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de copies postales et de retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

434 rue, rue Notre-Dame,
Montréal, Tél. 844-3331

Compétence:

Bernard Luiz

Importante société de trust du
centre-ville recherche

UNE TRADUCTRICE

pour ses bureaux de Montréal.

La candidate doit être diplômée en traduction ou posséder une solide formation et une bonne expérience dans ce domaine. Elle travaillera sous la direction du traducteur en poste.

Envoyer curriculum vitae à l'adresse suivante et préciser le traitement demandé.



Mme W. Cairns
Service du Personnel
Compagnie Trust Royal
C.P. 1810, succursale B
Montréal.

Une priorité... le Titre-Monde



PRIORITÉ...

ENSEIGNEMENT

Le SUCO (Service universitaire canadien outre-mer) demande, pour enseignement dans divers pays d'Afrique francophone, des

PROFESSEURS

- Sciences économiques • Formation de cadres • Mathématiques • Chimie • Physique • Langues • Électricité • Électronique • Sciences domestiques • Athlétisme • Beaux-Arts • Musique • Arts dramatiques • Mécanique • Éducation physique • Philosophie • Psychopédagogie

Qualités requises: Diplôme ou licence, baccalauréat en pédagogie ou brevet A ou B. Bonne santé, compréhension, adaptabilité.

Conditions: Contrats de deux ans. Rémunération par le pays d'affectation (assurant niveau de vie raisonnable). Allocation de réintégration. Occasion de voyager. Responsable SUCO dans chaque pays. Assurance-vie, assurance-santé.

S'adresser au Centre d'information du SUCO le plus rapproché:

MONTREAL 4824, Côte-des-Neiges
Tél.: 735-4561

QUÉBEC 2555, des 4 Bourgeois
Tél.: 651-9554

OTTAWA 151, Slater
Tél.: 237-2330

OU au responsable de Vie étudiante de l'université ou du CEGEP le plus près de chez vous.

COLLÈGE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
CEGEP

OFFRES D'EMPLOIS

AIDE PÉDAGOGIQUE INDIVIDUELLE

(conseiller en programme)

Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques: il établit avec les étudiants leurs programmes individuels; il établit les prérequis, les (co-requis), les appoints en collaboration avec les chefs de département; il fait l'évaluation du rendement scolaire des étudiants; il fait le dépistage des étudiants en difficulté sur le plan scolaire; il fait l'évaluation et l'interprétation sur le plan pédagogique, des difficultés scolaires des étudiants.

Qualifications: Diplôme universitaire en sciences de l'éducation ou dans une discipline universitaire appropriée.

EATON

25%^{DE} RABAIS

Très belle collection
de bagues de fiançailles
et alliances serties de
diamants "sans défauts".

Ordinairement 22.50 à 1000.00

Spécial 16.87 à 750.00

Commandes passées au magasin seulement.

L'avenir pour vous brille d'un feu optimiste... et pour le sceller à un, à deux, inscrivez-le dans la pierre précieuse la plus fascinante qui soit aux yeux des hommes et des femmes: le diamant. Notre expert a sélectionné ces diamants plus particulièrement pour leur éclat et leur eau, admirablement mis en lumière par un jeu de facettes savantes.

Tous les jons sont en or blanc 18 K ou en un mélange d'or jaune 14 K et blanc 18 K, à moins d'indication contraire.

1. Ordinairement 1000.00 - bague de fiançailles à diamant 66 points, pleine taille. Un solitaire sublime! **Spécial 750.00**

1A. Ordinairement 22.50 - alliance assortie. **Spécial 16.87**

2. Ordinairement 250.00 - plus réservée, ce diamant 22 points, pleine taille, épaulé de 2 autres petits diamants. **Spécial 187.50**

2A. Ordinairement 67.50 - alliance assortie sertie de 4 diamants. **Spécial 50.62**

3. Ordinairement 150.00 - un diamant 13 points de très belle taille, en surplombe deux autres. **Spécial 112.50**

3A. Ordinairement 60.00 - l'alliance assortie, délicatement structurée, montage 3 diamants. **Spécial 45.00**

4. Ordinairement 750.00 - brillant de tous ses feux, un magnifique diamant 52 points, pleine taille, exhaussé par rapport aux deux autres. **Spécial 562.50**

4A. Ordinairement 100.00 - alliance assortie sertie de 3 diamants. **Spécial 75.00**

5. Ordinairement 300.00 - très géométrique et de ligne hardie, cette bague à diamant 28 points unique, pris dans ses griffes. **Spécial 225.00**

5A. Ordinairement 42.50 - ligne similaire de l'alliance assortie, sertie d'un petit diamant. **Spécial 31.87**

6. Ordinairement 350.00 - admirable de simplicité, cette bague luxueusement sertie de trois diamants de 14 points. **Spécial 262.50**

7. Ordinairement 250.00 - une bague cocktail fantaisie, sertie avec recherche, de 2 très beaux diamants de 13 points pleine taille, plus 2 plus petits. **Spécial 187.50**

8. Ordinairement 400.00 - taille marquises multiples formant une ravissante rosace. Une bague cocktail en or blanc, sertie 3 gros diamants, 11 points et 12 plus petits. **Spécial 300.00**

9. Ordinairement 200.00 - très gracieuse de ligne et absolument dénuée d'artifice, cette bague sertie d'un diamant 21 points, pleine taille. **Spécial 150.00**

9A. Ordinairement 27.50 - Alliance assortie. **Spécial 20.62**

10. Ordinairement 250.00 - entièrement annelée, une bague en or jaune au fini florentin, avec griffes en or blanc soutenant un superbe diamant 22 points, pleine taille. Deux autres diamants sont incrustés à même l'anneau. **Spécial 187.50**

10A. Ordinairement 60.00 - anneau fin incrusté de 3 diamants. Pour madame. **Spécial 45.00**

10B. Ordinairement 65.00 - l'alliance de monsieur est plus large et incrustée de 3 diamants. **Spécial 48.75**

11. Ordinairement 400.00 - très nouveau ce motif "feuillage" retenant un diamant de 32 points et 2 autres sur les côtés. **Spécial 300.00**

11A. Ordinairement 45.00 - Même idée de feuillage enchâssant un diamant. **Spécial 33.75**

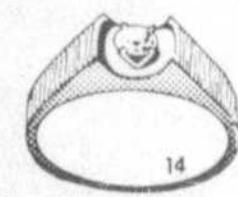
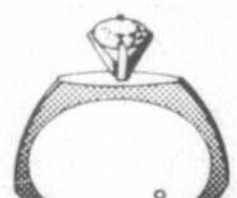
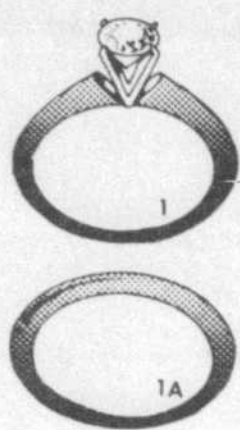
12. Ordinairement 500.00 - un gros diamant 34 points au centre secondé par 2 diamants marquise. **Spécial 375.00**

12A. Ordinairement 187.50 - L'alliance assortie, sertie de 2 diamants ronds et 2 en taille marquise. **Spécial 140.62**

13. Ordinairement 150.00 - la chevalière classique pour monsieur. Jons en or jaune et garniture or blanc; diamant 14 points pleine taille enchâssé profondément. **Spécial 112.50**

14. Ordinairement 300.00 - d'inspiration moderne, cette chevalière à cavité renfermant un beau diamant de 27 points enchâssé dans des griffes d'or blanc. **Spécial 225.00**

EATON en ville (rez-de-chaussée), Ville d'Anjou, Pointe-Claire,
Rayon 415



Votre compte EATON vous aide à profiter des aubaines
au moment même où elles se présentent.
Ne l'oubliez pas!

EATON'S account card - carte comptable

UNE CARTE
TOUTES SAISONS

Vos désirs deviennent des
réalités avec votre
compte EATON!

Un compte Eaton, c'est la manière la plus prestigieuse, la plus sûre et la plus rapide de magasiner. Tout ici est à votre portée lorsque vous détenez un compte EATON! Pensez-y.

Viens, vis ton rêve... viens chez Eaton

HEURES D'AFFAIRES EATON: LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9 H 30 À 18 H, — JEUDI, VENDREDI DE 9 H 30 À 21 H, — SAMEDI DE 9 H À 17 H. — LE STANDARD OUVRE À 8 H 30, 842-9211